



2022-2025

SDSF

Happy Familles

Hautes-Pyrénées

*Le Schéma Départemental
des Services aux Familles*

SOMMAIRE

INTRODUCTION

01 *page 3*

**LA
MÉTHODOLOGIE**

02 *page 5*

**LE DIAGNOSTIC
TERRITORIAL
(SYNTHÈSE)**

03 *page 12*

**LE BILAN DU
SDSF 2016-2019
(SYNTHÈSE)**

04 *page 18*

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

04.1

LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

04.2

LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

AXE 1

PETITE ENFANCE

AXE 2

ENFANCE

AXE 3

JEUNESSES

AXE 4

FAMILLES / PARENTALITÉ

AXE 5

ACCÈS AUX DROITS

AXE 6

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

05 *page 31*

LA GOUVERNANCE

ANNEXES

ANNEXE 1

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ANNEXE 2

BILAN DU SDSF 2016-2019

ANNEXE 3

CHIFFRES CLÉS POUR CHAQUE TERRITOIRE

INTRODUCTION

L'État, la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées et le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, en lien étroit de coopération avec leurs partenaires, souhaitent amplifier leurs approches transversales et territoriales des politiques familiales et sociales, à l'occasion du renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Quatre exigences en ont guidé l'élaboration :

- l'inscription du nouveau schéma dans les orientations nationales,
- l'écoute attentive et détaillée des besoins actualisés des familles,
- la poursuite et l'amplification des partenariats à l'échelle départementale et territoriale,
- le respect des spécificités territoriales en lien étroit avec les intercommunalités.

En s'appuyant sur le bilan des deux schémas qui se terminent (SDSF et SDAVS), afin de capitaliser les acquis des réalisations de la période précédente et d'assurer une continuité des politiques publiques, le nouveau schéma s'attache à :

- la mise en œuvre des politiques nationales de la branche Famille portées par la CNAF à travers la Convention d'Objectifs et de Gestion,
- l'articulation avec les politiques sociales et les services à la population conduites par le Département des Hautes-Pyrénées, dans le cadre de ses compétences obligatoires et selon les modalités définies dans son Schéma de Développement Social – Solid'Action 65,
- l'interaction avec les projets de développement local portés par les intercommunalités, afin d'asseoir une approche la plus transversale possible, et finement articulée avec les projets territoriaux de développement,
- développer les logiques participatives qui constituent à la fois le fondement des interventions de la CAF et du Département et le gage de la réussite des projets sociaux de développement.

Le schéma départemental vise particulièrement à élaborer une politique partagée de la petite enfance, l'enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits... Sur la base d'un diagnostic global partagé, il identifie les orientations stratégiques et opérationnelles et trace les premières pistes d'actions qui contribuent à améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre sur l'ensemble de ces thématiques :

- prenant en compte de manière globale les besoins et les attentes des familles dans tous les domaines visés,
- choisissant délibérément une approche territorialisée de l'état des lieux et des besoins,
- consolidant un co-pilotage tel que prévu par le décret du 14 décembre 2021 et une démarche participative associant étroitement les partenaires, les institutions et les habitants.

La démarche très participative d'élaboration du nouveau schéma a en particulier permis :

- de procéder à l'évaluation du SDSF 2016-2019 portant les politiques petite enfance, parentalité et vie sociale (chapitre 1),
- de coconstruire le SDSF 2022 - 2025 sur les politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale et accès aux droits (chapitres 2 - Diagnostic, et chapitre 3 - Orientations),
- de redéfinir la gouvernance du SDSF, en cohérence avec les textes réglementaires issus des lois ASAP, permettant d'améliorer la synergie entre les acteurs et la remontée des besoins des habitants des territoires , ainsi que de faire converger les politiques publiques portées par chacune des institutions en articulant les différents schémas, orientations et dispositifs existants sur le département (chapitre 4),
- de préparer et d'organiser le suivi et l'évaluation du schéma (chapitre 5).

Le présent document synthétise les travaux d'élaboration et formalise l'engagement de tous les signataires à œuvrer, dans le cadre des compétences respectives, à sa concrétisation sur la durée du schéma, tant au niveau départemental qu'au niveau des territoires, où les Conventions Territoriales Globales (CTG), déclinaisons opérationnelles du schéma sur les territoires, permettront de relayer et de démultiplier les effets au service des familles.



1. La méthodologie

UN SCHÉMA LARGEMENT CO-CONSTRUIT

Ce nouveau schéma départemental des services aux familles (SDSF) a été élaboré sur la base d'une méthodologie s'appuyant sur une démarche participative afin de permettre aux acteurs de construire collectivement un projet pour le territoire.

En effet, seule l'expression croisée des élus, des partenaires institutionnels, des structures et des habitants permet de garantir une approche ancrée sur les enjeux territoriaux et d'identifier au mieux les besoins diversifiés et attentes des familles.

Ainsi, l'élaboration du schéma a reposé sur le partage et la coconstruction avec tous les acteurs locaux d'orientations stratégiques et opérationnelles ainsi que de premières pistes d'actions qui permettront d'apporter des réponses concrètes aux habitants de notre territoire.

Dans la phase préalable de diagnostic partagé territorial global, le recueil et l'analyse de données départementales et à l'échelle de chaque EPCI a par conséquent pu être enrichi par :

Une vaste enquête départementale auprès des familles afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes.

- Diffusion : 10 000 questionnaires en ligne (68 questions sur l'ensemble des thématiques) envoyés par la CAF des Hautes-Pyrénées et la MSA Midi-Pyrénées Sud
- Public : familles allocataires CAF et MSA sur l'ensemble du département (recherche d'une représentativité de chaque EPCI)
- Durée de l'enquête : 20 octobre - 16 novembre 2020
- Taux de réponses : 23 % (2 300 réponses)

Des ateliers participatifs sur chaque territoire favorisant l'échange autour des besoins et attentes en matière de services pour les familles et faisant émerger des propositions afin d'améliorer les services aux familles :

- 10 ateliers participatifs (1 sur chaque EPCI et 2 sur Tarbes Lourdes Pyrénées)
- Echanges de 2 heures en visioconférence, en mars et avril 2021
- 270 participants (entre 20 et 60 par atelier) : partenaires institutionnels, élus, associations, structures, habitants, ...

Schéma Départemental des Services aux Familles
Votre avis nous intéresse !
Ateliers d'échange entre élus, professionnels et habitants près de chez vous !

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

ALLOCAIONS FAMILIALES
CaF
des Hautes-Pyrénées



La méthodologie

UN SCHÉMA LARGEMENT CO-CONSTRUIT

Des entretiens avec des partenaires (élus, institutions,...) pour échanger sur l'évaluation des actions menées dans le cadre du précédent schéma et sur les préconisations en termes de gouvernance du schéma à venir.

- Participants : Vice Présidente du Conseil départemental, Président et Directeur de la CAF, 15 partenaires institutionnels et de terrain, Présidents et/ou Vice-Présidents de 7 intercommunalités

Dans la phase de co-construction des orientations stratégiques et des premières pistes d'actions, ont également été mis en place :

Des ateliers participatifs pour partager les orientations stratégiques et co-construire des pistes d'actions

- Ateliers participatifs le 8 novembre 2021 après-midi et le 9 novembre 2021 matin
- 100 participants (environ 50 par atelier) : partenaires institutionnels, élus, associations, structures,



Et tout au long de la démarche d'élaboration du SDSF, les acteurs locaux (élus, institutions, professionnels,...) ont été associés, notamment lors des comités de pilotage co-pilotés par le Département et la CAF.

4 comités de pilotage :

- 19/9/2020 : lancement de la démarche
- 11/6/2021 : 1er état des lieux des caractéristiques des territoires, besoins et attentes des familles/échanges sur les enjeux et les axes stratégiques et opérationnels
- 7/10/2021 : bilan des actions SDSF 2016-2019 parentalité et petite enfance
- 29/11/2021 : partage et validation des orientations stratégiques et 1ères pistes d'actions





2. Le diagnostic territorial

SYNTHÈSE

L'analyse croisée des **indicateurs thématiques**, des **résultats de l'enquête aux familles** et des **expressions des partenaires** au cours des rencontres territoriales, a permis d'identifier les besoins prioritaires des familles et de relever des éléments saillants du diagnostic territorial sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse(s), familles/parentalité(s), accès aux droits et animation de la vie sociale.

1. Petite enfance

Quelques repères...

- *Les naissances ont diminué de 3 % sur 3 ans sur le département.*
- *Le taux de parents actifs occupés avec enfant de moins de 3 ans augmente globalement (52,7 %).*
- *L'offre d'accueil collectif s'établit à 916 places avec une progression importante de l'offre en micro-crèche PAJE (150 places)*
- *L'offre d'accueil individuel est composée de 744 assistantes, en forte diminution*
- *Le taux de couverture en structure d'accueil se situe entre 50 % et 75 % selon les territoires*
- *La couverture en Relais Petite Enfance (12 RPE) n'est pas totale*

Des besoins en mode de garde qui se maintiennent

Si le nombre de naissances diminue régulièrement sur le département, la demande de garde d'enfants se maintient notamment en raison du taux d'activité des parents, d'une perte de places en accueil individuel du fait de la non compensation des nouvelles entrées dans le métier par rapport aux sorties (départ en retraite, changement de situation personnelle...).

L'enquête révèle une forte attente des familles concernant l'accès au mode de garde collectif « crèche » (75 % des réponses), devant l'accueil individuel par des assistantes maternelles (44 %).

Une offre d'accueil inégalement répartie sur le territoire départemental

Il existe une absence de services de garde, individuel ou collectif, sur certains territoires et une concentration sur des territoires plus agglomérés.

S'en suit, des difficultés d'accès pour les parents en raison notamment de problèmes de mobilités et dans le même temps des problèmes de disponibilités sur les secteurs couverts.

Une offre d'accueil de qualité à adapter au plus près des besoins

Les questions de l'accessibilité financière des modes de garde, de l'adaptabilité aux contraintes horaires des parents, aux besoins d'accueil pour des enfants à besoins spécifiques, ou pour des familles en insertion sont fortement apparues. Les familles et les acteurs locaux relèvent de plus des délais d'attente trop importants et la difficulté de trouver une place d'accueil en cas de demande ponctuelle.

Une connaissance de l'offre disponible à renforcer

Localisation, capacités d'accueil et conditions d'accès



1. Petite enfance

ENJEUX PRIORITAIRES

- L'accueil des enfants de 0 à 3 ans sur le département des Hautes-Pyrénées, constitue donc un enjeu majeur d'attractivité du territoire et d'insertion des familles.
- Le besoin de pérenniser l'offre « petite enfance » par le développement et l'adaptation des modes de garde en accueil collectif et par le maintien d'une offre d'accueil individuelle est souligné.
- L'adaptation des jours et des horaires d'ouverture des services semble prioritaire
- Le maillage territorial de l'offre associant disponibilité, qualité de l'accueil et mobilité vers les services d'accueil petite enfance apparaît comme une nécessité.
- Une meilleure information et communication sur l'offre disponible vers les familles est souhaitée.
- La poursuite du travail en réseau est attendue par les professionnels.



2. Enfance

Quelques repères...

- 127 équipements en ALSH périscolaires, extrascolaires et locaux adolescents accueillent les enfants de 4 à 18 ans en dehors des temps scolaires

Une offre de services inégalement répartie

L'ensemble du département des Hautes-Pyrénées est largement couvert en équipements périscolaires et extrascolaires. Toutefois, c'est naturellement autour des centres urbains les plus peuplés qu'ils sont les plus nombreux et les plus denses, notamment l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Une réflexion concernant les territoires ruraux connaissant un fort développement des demandes des familles ou des problématiques de mobilité devra être menée pour poursuivre un rééquilibrage territorial de l'offre, en mobilisant des ressources existantes par la mutualisation des locaux, de l'ingénierie.

Accessibilité, connaissance de l'offre de service, coordination des acteurs

Que ce soit en termes d'accessibilité financière pour les familles, de proximité, d'adaptation des horaires ou de communication sur les services aux familles existants, ainsi que sur la pérennité des services proposés, les éléments de diagnostics, notamment auprès des familles et des acteurs locaux, font émerger la nécessité de travailler sur ces préoccupations.

En effet, 27 % des parents d'enfants de 4 à 11 ans ayant répondu à l'enquête (274 familles) déclarent rencontrer des difficultés à faire garder leurs enfants en raison du coût élevé des modes de garde, mais également de l'inadaptation des horaires des services d'accueil aux modes de vie de parents. De plus, les acteurs locaux relèvent le besoin d'accueil extrascolaire adapté aux différents modes de vie des populations (saisonniers, répit parental...) et destiné en particulier aux enfants âgés de 4 à 6 ans.

La fragilité des opérateurs associatifs

Les structures d'animation de la vie sociale, principaux opérateurs des services extrascolaires en milieu rural, soulignent les difficultés financières structurelles qui mettent en danger la pérennité de l'offre en direction de l'enfance.

Dans un contexte de crise sanitaire, la vigilance des professionnels est souhaitée :

- Quant à la hausse de la déscolarisation des enfants et du climat de défiance à l'égard de l'institution scolaire
- Quant au besoin de soutien scolaire et d'accompagnement au numérique
- Face au développement des violences intrafamiliales



2. Enfance

Une offre d'accueil inégalement répartie sur le territoire départemental

Il existe une absence de services de garde, individuel ou collectif, sur certains territoires et une concentration sur des territoires plus agglomérés.

S'en suit, des difficultés d'accès pour les parents en raison notamment de problèmes de mobilités et dans le même temps des problèmes de disponibilités sur les secteurs couverts.

Une offre d'accueil de qualité à adapter au plus près des besoins

Les questions de l'accessibilité financière des modes de garde, de l'adaptabilité aux contraintes horaires des parents, aux besoins d'accueil pour des enfants à besoins spécifiques, ou pour des familles en insertion sont fortement apparues. Les familles et les acteurs locaux relèvent de plus des délais d'attente trop importants et la difficulté de trouver une place d'accueil en cas de demande ponctuelle.

Une connaissance de l'offre disponible à renforcer : localisation, capacités d'accueil et conditions d'accès

ENJEUX PRIORITAIRES

- *Un équilibre territorial des offres de services « enfance » est à rechercher au sein des bassins de vie.*
- *L'accessibilité des services d'accueil des enfants de 4 à 11 ans aux familles en termes d'adaptation aux modes de vie des parents (horaires, ...), de coût, de mobilité paraît insuffisante.*
- *L'accompagnement à la scolarité, notamment au travers du numérique dans la continuité des actions déjà mises en place est souhaité.*
- *Le soutien institutionnel et financier aux structures d'animation apparaît une condition à la pérennité de l'offre de service en faveur des enfants de 4 à 11 ans.*
- *La coordination entre les acteurs (institutions, collectivités, associations) permettra de faciliter « l'aller vers » les familles.*
- *La lisibilité et visibilité de l'offre de services des partenaires paraissent insuffisantes.*



3. Jeunesse(s)

Quelques repères...

- 16 locaux adolescents sur le département et 1 Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
- 10 Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9 Promeneurs du Net
- 1 diagnostic jeunesse établi par le Département

La faiblesse de l'offre, sur certains territoires, d'activités et d'animation, de lieux de vie sociale ou d'insertion pour les jeunes

- Le problème de **mobilité** pour les jeunes et donc la difficile accessibilité des services et leurs coûts.
- Les problèmes **d'accès à l'information sur les services existants**, en raison d'une visibilité complexe et d'un éparpillement de l'offre : les jeunes méconnaissent les dispositifs qui leur sont destinés. Il est souhaité un renforcement des liens entre les acteurs institutionnels, les élus et les professionnels afin de répondre aux attentes en matière de lisibilité, de visibilité et de regroupement de l'information concernant les dispositifs et l'offre de service en direction des jeunes.

Les constats établis après la crise sanitaire soulignent une **perte de confiance dans l'institution scolaire**, une plus grande **précarité des familles** et une **difficulté à se projeter** pour les jeunes.

L'attachement des jeunes à leur territoire, leur volonté d'implication, croisés aux besoins exprimés par les familles concernant l'accompagnement à l'orientation professionnelle des jeunes, confirment l'importance stratégique d'un accompagnement des jeunes de 16-25 ans dans l'insertion et l'emploi

ENJEUX PRIORITAIRES

- *Un maillage d'une offre globale adaptée aux besoins des jeunes pour favoriser l'attractivité du territoire*
- *L'association des jeunes à la mise en place des projets qui les concernent*
- *La prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des 12 -17 ans*
- *La coordination et l'articulation des structures en charge de la jeunesse au plus près des territoires*
- *La définition de politiques et de gouvernance communes des dispositifs en faveur des jeunes*



4. Famille(s) / Parentalité(s)

Quelques repères...

- Un pourcentage de familles monoparentales (environ 16 % des familles) très proche du pourcentage national
- 4 LAEP (dont 2 sur Tarbes Lourdes Pyrénées)
- 12 CLAS (dont 9 sur Tarbes Lourdes Pyrénées)
- 3 structures de médiation familiale
- 3 structures d'aide et d'accompagnement au domicile
- 1 espace rencontres

L'accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction parentale est inscrit dans les politiques familiales depuis la fin des années 1990. L'offre de services en direction des familles est globalement fournie, notamment en termes de dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et diversifiée sur le territoire. Toutefois ; il ressort :

Des inégalités territoriales en matière de services aux familles

La communauté d'agglomération TLP regroupe la majorité de la population départementale. Un équilibrage territorial apparaît nécessaire afin de permettre aux parents des territoires ruraux ou basés hors TLP de bénéficier de services équivalents.

La crise sanitaire a accentué les besoins concernant des dispositifs parents-enfants dans certains territoires, confirmant la nécessité d'un rééquilibrage de l'offre « familles » entre les zones rurales et urbaines

Une adaptation de l'offre aux évolutions socioéconomiques et aux préoccupations des publics

L'offre doit davantage s'adapter aux besoins des familles monoparentales, aux familles en difficulté d'insertion, aux personnes confrontées à la fracture numérique, aux besoins des familles en difficulté psychologiques (tensions et violences familiales), aux familles avec enfants porteurs de handicap. Enfin, des besoins sont exprimés en matière d'interculturalité (accès à la langue, accès aux droits ...).

L'enquête révèle une forte préoccupation des parents concernant la vie de leurs enfants à l'école, et en particulier leur relation aux enseignants et la compréhension des documents liés à la scolarité. L'utilisation des réseaux sociaux est un sujet majeur de préoccupation pour 60 % des parents avec une préoccupation pour un quart des familles au titre de l'addiction, la radicalisation et du repli sur soi. Enfin, les difficultés financières et les problématiques de rupture familiale et de santé sont des préoccupations majeures ressenties par les familles.

Un manque de lisibilité de l'offre

L'enquête souligne un manque de connaissance par les familles de l'existence et du contenu des offres de services d'accompagnement à la parentalité. La perte de proximité, le renouvellement fréquent des populations, la méconnaissance « des codes » pour toucher les familles rendent difficiles le contact et la communication des professionnels avec les familles.

ENJEUX PRIORITAIRES

- Une connaissance plus fine des besoins des familles « invisibles »
- Un maillage territorial en matière d'offre de services aux parents, favorisant la mobilité vers les services et l'adaptation de l'offre aux évolutions socioéconomiques et aux préoccupations des familles
- La question de l'interculturalité, en particulier l'accès à la langue et l'accès aux droits
- La coordination entre partenaires, l'harmonisation des offres en direction des familles et la lisibilité de l'information sur l'offre



5. Accès aux droits

De l'accueil de « premier niveau » sur les territoires, en passant par l'accès au numérique et son appropriation, mais aussi la mobilité, l'habitat, l'insertion sociale et professionnelle, tous ces besoins potentiels sont autant de leviers à actionner pour permettre un égal accès de tous aux droits. Bien sûr, les éléments de diagnostics qui se dégagent devront être utilement confrontés ou agrégés avec ceux existants ou à paraître dans les différents plans ou schémas qui portent spécifiquement sur la thématique traitée (par exemple schéma des mobilités, PDALPDHI ...).

L'expression des familles au travers de l'enquête et les constats des acteurs réunis en ateliers territoriaux révèlent de fortes attentes en termes d'accès aux services d'information et d'orientation vers leurs droits, qu'il s'agisse d'accès aux soins, aux logements, d'accompagnement aux démarches administratives ou d'insertion professionnelle.

Proximité et accessibilité : « aller vers » et au plus près des territoires

Afin de réduire les inégalités en matière d'équipement et d'utilisation du numérique, la question de la mobilité ressort comme un enjeu central d'accès aux services dans un contexte de dématérialisation et de fermeture des points d'accueil du public.

L'enquête confirme en effet le constat d'un faible équipement numérique parmi les familles et d'une fracture numérique au sein de la population, avec un souhait d'accompagnement à l'accès au numérique pour une famille sur trois. Plus de la moitié des familles exprime des difficultés à trouver des lieux pour effectuer leurs démarches en ligne.

Les familles expriment de fortes difficultés de mobilité pour se déplacer vers les services dues aux moyens financiers des familles (pas de voiture individuelle), à l'absence de transports en commun et au prix de ces transports.

Dans un contexte de dématérialisation des services publics et de précarité grandissante pour les familles, la perte de proximité est regrettée. Le manque d'interlocuteurs pour les familles de façon équilibrée sur le tout territoire est en particulier souligné.

Une coordination des acteurs

Cette coordination semble plébiscitée à l'échelle des territoires sur l'accès aux droits, afin de faciliter la lisibilité de l'information mais aussi l'efficacité de l'action de chacun des intervenants, avec une expression des acteurs d'un besoin d'être davantage outillés pour « aller vers » les publics et mieux répondre aux sollicitations.

ENJEUX PRIORITAIRES

- Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services, par un maillage du territoire en accueil de premier niveau globalisé et mutualisé, basé sur la coopération entre acteurs et mutualisation des outils
- Améliorer l'information des familles, la connaissance et la communication entre les partenaires pour apporter un meilleur service
- Structurer l'accompagnement aux démarches et la formation des professionnels de l'accueil pour réduire les inégalités en matière d'accessibilité et d'équipement numérique
- Enfin, la mobilité est un enjeu central de l'amélioration de l'accès aux services



6. Animation de la vie sociale

Quelques repères...

- Le département compte 3 centres sociaux sur l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et 3 Espaces de Vie Sociale (EVS) sur les territoires d'Adour Madiran, du Pays de Trie et du Magnoac et d'Aure Louron

Un maillage territorial à étoffer pour renforcer les liens sociaux et de solidarité sur les territoires

De l'accès aux droits, à l'action culturelle en passant par la prise en compte de l'intergénérationnel ou des nouveaux arrivants sur un territoire, le diagnostic démontre la nécessité d'investir dans les actions d'animation de la vie sociale comme facteur de cohésion et de développement. Près de la moitié des familles ayant répondu à l'enquête souhaite davantage d'échanges entre les habitants. Le quart d'entre elles déclare pour autant participer à des activités avec les autres habitants de la commune ou communauté de communes. Le sentiment d'isolement des personnes, accru par les difficultés de mobilités au sein des territoires, en particulier celles connaissant des situations de vulnérabilité, est relevé par les acteurs professionnels, avec un besoin spécifique d'intégration des personnes issues des communauté étrangères.

Des actions sont ainsi à concevoir afin de **consolider, pérenniser les structures et les associations locales** qui œuvrent dans ce champ spécifique, pour soutenir l'animation de la vie sociale, les acteurs professionnels connaissant des difficultés à maintenir les liens de solidarité et d'entraide notamment après la crise.

ENJEUX PRIORITAIRES

- *Le besoin de développer le lien social et la solidarité entre les habitants demande de développer des espaces de rencontres, de partage, d'entraide de façon équilibrée sur le territoire*
- *Développer le lien social entre les habitants permettra de favoriser l'insertion des familles connaissant des difficultés spécifiques : familles monoparentales, personnes isolées, jeunes, personnes précaires...*
- *Travailler sur la question de l'interculturalité peut être un moyen de favoriser le lien social*
- *La pérennité des structures d'animation, associations acteurs majeurs de la vie sociale en milieu rural est un gage du maintien de l'animation de la vie sociale sur tout le territoire*
- *Une coordination accrue entre les différents acteurs paraît nécessaire sur cette thématique de l'animation de la vie sociale*



3. Le bilan du SDSF

2016-2019

Petite enfance

Les actions mises en place dans le cadre du SDSF 2016-2019 visaient à :

1. Développer une offre territorialement équilibrée des services d'accueil de la petite enfance

1.1 En Assurant le maintien et le renforcement de l'offre en structures collectives existantes (crèches, Micro-crèche).

- Une Instance Départementale Petite Enfance regroupant le Département, la MSA et la CAF a été mise en place répondant à un besoin de coordination des acteurs en termes de stratégie de déploiement de l'offre d'accueil sur le territoire et de soutien des partenaires. Dans ce cadre, a pu être concrétisé un accompagnement conjoint des 3 institutions de tous les porteurs de projet dans la réflexion et les démarches ainsi que la co-construction d'un guide petite enfance à leur attention.
- La mise en place d'un Observatoire de la petite enfance permet de recenser chaque année les indicateurs relatifs à l'offre sur le département et de pouvoir ainsi alimenter les diagnostics territoriaux.
- L'offre d'accueil collectif (crèches et Micro-crèches) sur le département est passée de 848 places (33 structures) en 2016 à 925 places (42 structures) en 2020.
- L'aide à l'investissement constitue un véritable levier afin d'empêcher les fermetures de structures et de développer l'offre. De 2016 à 2020, la CAF a financé des projets de rénovation de locaux à Tarbes, Lourdes, Cauterets, Bagnères, Lannemezan, Tostat, St Lary et Maubourguet à hauteur de 475 114 €.

1.2 En identifiant mieux l'offre d'accueil individuel et en permettant aux assistantes maternelles de mieux communiquer sur leur offre, en soutenant leur professionnalisation et en les aidant à renforcer leur attractivité

Un bilan est réalisé chaque année par le Département et est transmis aux mairies et à d'autres acteurs.

Afin de donner des outils aux assistantes maternelles pour communiquer sur leur offre, une campagne d'informations sur le site www.monenfant.fr (à destination des parents pour connaître l'offre d'accueil collective (crèches) et individuelle (assistantes maternelles)) a permis la rencontre d'une soixante d'assistantes maternelles sur plusieurs sites du département (mise en ligne de leurs disponibilités sur le site).



Le Département et la CAF co-pilotent un réseau des animatrices de RPE permettant l'échange de pratiques, le partage d'outils et la mise en œuvre de projets collectifs.

Comme pour les structures d'accueil collectif, un accompagnement des porteurs de projets par le Département (PMI), la MSA et la CAF (aide à la conception du projet) a été mis en place : guide pratique élaboré par la PMI, réunions d'informations PMI/CAF/MSA, mise en œuvre de la charte des MAM ainsi que la mise en œuvre d'un soutien financier pour la création de MAM (financement de 5 MAM).

2. Apporter des réponses mieux adaptées aux besoins des familles

2.1 En favorisant l'accueil des enfants porteurs de handicap, en identifiant mieux les besoins

Suite au rapprochement avec les structures d'accueil petite enfance afin d'identifier leurs besoins et attentes, la structuration d'une coordination des acteurs autour du handicap a été mise en œuvre en 2019 dans le cadre d'une concertation partenariale pour la mise en place d'un pôle d'appui ressources handicap sur le département (Département, MDPH, CAF, Éducation Nationale, MSA, CPAM, ARS) en 2022. Son objectif est d'accompagner les familles afin de renforcer l'accessibilité de leurs enfants porteurs de handicap dans les crèches et les accueils de loisirs, d'accompagner les structures et de mettre en place un réseau d'acteurs.

2.2 En Favorisant l'accessibilité aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion

Environ 30 % d'enfants accueillis dans les crèches relèvent de familles sous le seuil de pauvreté





Parentalité

Le Comité départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP), installé en juillet 2014 à l'image du Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP) a réuni les principales institutions partenaires de la parentalité dans l'objectif de structurer la politique locale d'accompagnement des parents et des professionnels. Le CDSP a posé les bases du partenariat institutionnel et défini les rôles de chaque participant et les différentes instances partenariales.

La CAF devient le pilote départemental de la politique parentalité et animateur de l'ensemble des instances parentalité.

Le CDSP s'est fixé comme première action, la réalisation d'un état des lieux des actions et des acteurs parentalité au vu de l'élaboration d'un diagnostic partagé. L'objectif était de définir les priorités locales et déterminer l'offre parentalité sur le territoire de façon concertée.

7 priorités locales ou orientations stratégiques ont été définies et déclinées dans un plan d'actions.

Ces orientations comportent l'axe parentalité du SDSF signé en 2016.



Les 7 orientations stratégiques sont les suivantes :

1. Développement d'activités parents / enfants
2. Soutien des parents dans le domaine de la scolarité des enfants
3. Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous
4. Écoute et soutien psychologique dans les situations de fragilisation de la famille (l'adolescence, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption, l'homoparentalité...)
5. Prise en compte des besoins en matière de garde des enfants
6. Information des parents
7. Formation des professionnels et mise en réseau





Chaque orientation stratégique a été déployée par un plan d'actions pour la durée du SDSF 2016-2019 :

1. Développement d'activités parents / enfants :

- 1.1 Développer des actions enfants-parents pour les 6-10 ans
- 1.2 Développer des LAEP (lieu d'accueil enfant-parent) hors Tarbes et territoire nord du département
- 1.3 Développer des actions visant à renforcer et développer les liens parents-adolescents
- 1.4 Promouvoir l'ingénierie de portage des projets et du développement local pour l'ensemble des dispositifs parentalité
- 1.5 Développer des actions sur les territoires non couverts pour permettre une meilleure participation des familles isolées géographiquement ou socialement en favorisant l'itinérance.

2. Soutien de parents dans la scolarité de leurs enfants :

- 2.1 Soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et en particulier les parents d'origine étrangère et les parents qui ont été eux même en difficulté dans leur scolarité
- 2.2 Développer les liens parents-écoles
- 2.3 Consolider les actions destinées à favoriser les liens parents-écoles et les étendre hors Tarbes
- 2.4 Étendre les dispositifs CLAS sur les territoires non couverts et y développer l'axe parentalité.

3. Développer des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous :

- 3.1 Créer des temps/espaces d'échange « ouvert » où les parents peuvent se retrouver avec des professionnels en retrait
- 3.2 Développer des ateliers pratiques sur des questions précises
- 3.3 Proposer des actions itinérantes pour aller vers les parents les plus isolés et lever les difficultés de mobilité
- 3.4 Consolider les postes de médiateur (adultes relais et autres) pour aller au-devant des parents et créer une relation de confiance.



4. Ecoute et soutien psychologique dans les situations de fragilisation de la famille

4.1 Consolider les structures d'écoute et de soutien psychologique des parents et veiller à ce qu'elles puissent répondre aux besoins hors Tarbes

4.2 Développer d'autres modalités d'interventions accessibles dans tous les territoires

5. Prise en compte des besoins en matière de garde des enfants :

5.1 Favoriser la prise en compte de la garde des enfants dans les projets

6. Information des parents :

6.1 Faire connaître l'offre existante dans le domaine de la parentalité

6.2 Donner une place aux PIF (points info familles) dans l'ensemble des dispositifs et actions d'accompagnement des parents dans leurs missions d'information et de lieux ressources pour l'ensemble des familles

6.3 Diversifier les canaux de communication à destination des familles et les rendre accessibles avec une entrée territoriale

7. Formation des professionnels et mise en réseau :

7.1 Mettre en réseau les professionnels pour développer les collaborations

7.2 Structurer l'animation territoriale



*Le bilan détaillé du plan
d'actions est dans
l'annexe 1*



Animation de la vie sociale

Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) s'inscrit dans la continuité du Schéma Départemental des Services aux Familles, signé le 30 mai 2016. Il s'appuie sur le diagnostic partagé réalisé dans le courant du 1er trimestre 2016 et sur l'observatoire régional SENACS des Centres Sociaux et Espaces de Vie sociale (EVS).

Le Schéma d'Animation de la Vie Sociale se décline en 5 parties :

1. Un projet d'animation collective familles en réponse aux besoins des familles :

1.1 Un projet spécifique en faveur des familles par les centres sociaux : les centres sociaux ont pour mission complémentaire à l'animation globale de développer un projet spécifique d'animations collectives en faveur des familles, réalisé par un référent Familles (à minima 0,5 ETP).

1.2 Développer les liens enfants-parents au travers d'activités au sein des structures AVS

1.3 Soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

1.4 Faciliter les liens et les échanges entre parents

1.5 Accompagner les familles dans les moments de fragilisation

1.6 Contribuer au développement de projets de départs en vacances

2. L'amélioration du cadre de vie des habitants

2.1 Optimiser l'information des habitants et faciliter leurs démarches

2.2 Accompagner les habitants dans leur logement

3. Développer des actions spécifiques en faveur de publics cible

3.1 Faciliter l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs des enfants et des jeunes

3.2 Prévenir les risques potentiels émanant de la surutilisation des équipements multi-médias

3.3 Les Adolescents et les jeunes (14-25 ans)

3.4 Faciliter l'insertion sociale des nouveaux arrivants

3.5 Améliorer la lisibilité de l'offre de services et d'activités du territoire, en faveur des personnes âgées

4. Une politique départementale d'animation et des réseaux renforcés

4.1 Contribuer au schéma départemental de l'animation de la vie sociale et à l'observatoire SENACS

4.2 Renforcer les structures existantes et en développer sur d'autres territoires

4.3 Renforcer le réseau départemental et créer une dynamique de réseau



4. Les orientations

STRATÉGIQUES

4.1 Les orientations transversales

A l'issue des travaux partagés, des orientations communes à tous les sujets sont ressorties et ont été regroupés en six orientations transversales.

Ces orientations stratégiques transversales s'inscrivent dans tous les champs des politiques sociales et s'articulent avec les autres schémas départementaux qui déclinent les politiques ou stratégies nationales. Elles reflètent l'évolution du travail social et des politiques sociales.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : 6 ORIENTATIONS TRANSVERSALES

Le SDSF s'inscrit dans une démarche transversale de pilotage de la politique de l'action sociale à l'échelle départementale, en s'appuyant sur différents schémas des politiques sociales, déclinant les politiques nationales

Il se décline à l'échelle des bassins de vie dans le cadre de la contractualisation des Conventions territoriales Globales (CTG)

ORIENTATION 1

« Aller vers » les différents publics et mieux répondre à leurs attentes

ORIENTATION 2

Favoriser le développement d'une offre de services territorialement équilibrée, accessible, adaptée aux besoins et assortie de solutions de mobilité

ORIENTATION 3

Développer systématiquement une logique de parcours favorisant l'accès aux services, aux droits et à la santé

ORIENTATION 4

Soutenir les dynamiques de projets en développant et en pérennisant les structures et les services sur les territoires

ORIENTATION 5

Rendre plus visible et lisible l'offre auprès des familles et des jeunes, notamment en améliorant la communication

ORIENTATION 6

Construire et animer une coordination stratégique et technique entre les élus et les professionnels sur l'ensemble du territoire





Les orientations en détail :

ORIENTATION 1 :

"Aller vers" les différents publics et mieux répondre à leurs attentes

Les actions mises en place ne permettent pas toujours de toucher le public ou ne sont pas toujours accessibles, pour différentes raisons : méconnaissance, éloignement et manque de mobilité, pas toujours adaptées.

La notion d'« aller vers » renvoie à la nécessité de coconstruire des actions en proximité des publics à partir des besoins définis localement afin de les adapter et les rendre plus attractives.

Objectif : Définir les besoins des publics sur chaque territoire afin de proposer des réponses en proximité adaptées aux publics en prenant en compte les enjeux, forces et faiblesses des EPCI dans le cadre des CTG.

Pistes d'actions : réaliser des diagnostics de territoires et coconstruire des plans d'actions territoriaux dans le cadre des CTG.

Impact : à partir d'un plan d'orientations départementales, mettre en place des actions répondant aux besoins des publics et ainsi équilibrer une offre de service.

ORIENTATION 2

Favoriser le développement d'une offre de services territorialement équilibrée, accessible et adaptée aux besoins et assortis de solutions de mobilité

Le schéma départemental des services aux familles s'est attaché à proposer une offre de service aux familles équilibrée sur le département. Le travail partenarial et les diagnostics de territoires permettent de mieux repérer les besoins spécifiques des familles sur chaque territoire, selon la situation ou l'âge de leur(s) enfants, leur situation économique et d'emploi, leurs difficultés de mobilités, les besoins spécifiques.

Objectif : identifier à partir de l'offre de services sur chaque territoire, les besoins spécifiques des familles et proposer localement une offre dédiée.

Pistes d'actions : partager les diagnostics territoriaux, et coconstruire une offre de services spécifique à chaque territoire et partager ces éléments au niveau départemental pour répondre à des besoins spécifiques des publics (familles avec des besoins de gardes ayant des horaires décalés, enfants en situation de handicap, ...)

Impact : mieux répondre aux besoins spécifiques des familles et des territoires. Enrichir l'offre de services à l'échelle départementale.



Les orientations en détail :

ORIENTATION 3

Développer systématiquement une logique de parcours favorisant l'accès aux services, aux droits et à la santé

Le SDSF souhaite apporter des réponses aux familles tout au long de leur évolution, de leur parcours de vie. En effet, leurs besoins sont multiples, ils évoluent et mobilisent de nombreux acteurs. Les partenaires souhaitent simplifier l'accompagnement des familles en sortant des logiques cloisonnées de dispositifs et en leur proposant un suivi dans le cadre de leurs parcours de vie.

Objectif : prendre en compte les problématiques globales des familles afin de leur apporter une réponse d'accompagnement global.

Pistes d'actions : identifier les acteurs intervenant dans le parcours global des familles, partager des pratiques à l'échelle départementale et décliner ces outils de connaissance avec les acteurs territoriaux.

Impact : mieux connaître les rôles, missions de chacun afin d'accompagner de manière globale les publics.

ORIENTATION 4

Soutenir les dynamiques de projets en développant et en pérennisant les structures et les services sur les territoires

La pérennisation des actions et des structures est un véritable enjeu. Le contexte financier contraint ne permet pas toujours de répondre aux besoins structurels des associations et structures porteuses d'actions mettant en péril la pérennité des actions ou services sur les territoires.

Objectif : pérenniser les structures/services à l'échelle des territoires repérés comme prioritaires dans un plan d'actions

Pistes d'actions : prioriser les actions dans le cadre d'un projet de territoire pluriannuel et proposer des co-financements pour atteindre les objectifs d'actions

Impact : renforcer des actions d'intérêt public, assurer une continuité et une plus grande visibilité dans le cadre d'un plan d'actions



Les orientations en détail :

ORIENTATION 5

Rendre plus lisible et visible l'offre auprès des familles et des jeunes, notamment en améliorant la communication

L'offre de services auprès des familles est riche et diversifiée mais souvent méconnue des acteurs locaux et des familles.

Objectif : rendre plus lisible et visible l'offre de services auprès des acteurs de terrains et des publics cibles

Pistes d'actions : à partir du diagnostic de territoire et du projet de territoire, décliner un plan de communication adapté à chaque territoire et s'assurer de la communication et de l'accès aux droits

Impact : s'assurer de l'accès aux services et actions mis en place

ORIENTATION 6

Construire et animer une coordination stratégique et technique entre les professionnels et les élus sur l'ensemble du territoire

Le SDSF a la volonté de décliner son plan d'actions territorialement. Pour cela, il est nécessaire de construire une gouvernance, à l'échelle des bassins de vie, politique et technique dans le cadre d'une démarche de développement social. Il s'agit d'identifier les besoins, de les partager et de coconstruire un plan d'actions. Ce co-portage est nécessaire pour donner du sens et de la cohérence aux politiques sociales, être force de proposition et acteur du territoire.

Objectif : mettre en place une gouvernance territoriale des politiques sociales à l'échelle des EPCI ou des bassins de vie.

Pistes d'actions : mettre en place des « conférences territoriales » sur chaque EPCI ou bassin de vie afin de piloter des projets de territoires intégrant les CTG et les autres politiques sociales

Impact : proposer des politiques territoriales adaptées et concertées



4.2 Les orientations thématiques

Les orientations thématiques définissent, sur des axes précis, les objectifs principaux et opérationnels qui devront être déployés dans le cadre du schéma. Ce sont ces objectifs qui devront être opérationnalisés et sur lesquels porteront le suivi et l'évaluation.

Des premières pistes d'action ont été dessinées lors des ateliers : elles sont des possibilités à envisager voire à consolider par d'autres initiatives opportunes qui émergeront des dynamiques de coopération à l'œuvre sur les territoires durant toute la durée du schéma.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SUR 6 THÉMATIQUES

S'inscrivant toutes dans le cadre des schémas existants et des stratégies nationales : PDLHPD, schéma jeunesse, schéma de services à la population, stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté, stratégie prévention et protection de l'enfance, schéma autonomie, Pacte Territorial d'Insertion et Programme Départemental d'Insertion, Schéma de l'aide sociale à l'enfance...

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

**FAMILLES
PARENTALITÉ**

ACCÈS AUX DROITS

VIE SOCIALE

AXE 1 : PETITE ENFANCE

Les modes d'accueil de la petite enfance, individuels et/ou collectifs, contribuent de manière essentielle à l'épanouissement de l'enfant, à son développement dans les dimensions cognitives, émotionnelles et sociales lorsque les parents le confient et s'absentent.

Aussi, l'action publique de prise en charge de la petite enfance contribue non seulement à garantir la sécurité de cet accueil mais aussi plus fondamentalement à promouvoir le principe d'égalité des enfants, des femmes et des hommes ainsi que des territoires. Il s'agit alors par voie de conséquence d'une action publique de développement économique, social et territorial.

Ce sont dans ces dynamiques qu'il convient de situer les engagements des partenaires du présent schéma pour cet axe dédié à la petite enfance : qualité, accessibilité, attractivité

**ORIENTATION 1 - MAILLER
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DÉPARTEMENTAL DE SERVICES
D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE »**

**ORIENTATION 2 - FAVORISER
L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE
D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » EN
L'ADAPTANT AUX BESOINS DES
FAMILLES**

Objectifs opérationnels :

- Pérenniser et renforcer les structures existantes en veillant à l'accessibilité pour les familles
- Développer une offre de structures d'accueil dans les territoires à forte demande
- Promouvoir la qualité des modes d'accueil : accompagner les structures et les porteurs de projets dans l'élaboration de projets éducatifs
- Favoriser le déploiement d'un Réseau Petite Enfance
- Favoriser l'accessibilité des services d'accueil aux personnes en vulnérabilité sociale identifiée
- Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Favoriser l'adaptation des services aux modes d'organisation des parents
- Accroître l'information sur les services d'accueil « Petite enfance » en direction des familles
- Attractivité des métiers de la petite enfance : promouvoir les métiers d'accueil de la petite enfance

Pistes d'action possibles :

Accompagner, sur les territoires, le développement, l'amélioration, la création d'une offre de qualité adaptée aux besoins :

- créer des modalités d'accompagnement et de suivi des structures et des porteurs de projets aussi bien sur les aspects administratifs, bâtimentaires, éducatifs, pédagogiques et de fonctionnement
- permettre la mise en place de projets d'accueil pour les familles en situation d'insertion sociale/professionnelle
- s'appuyer sur le Pôle d'Appui Ressources Handicap départemental pour optimiser la réponse aux besoins des structures et des familles pour les enfants porteurs de handicap
- Accompagner les structures et les assistants maternels dans la prise en compte des horaires atypiques
- Déployer et/ou concevoir des chartes de qualité pour l'accueil du jeune enfant
- Soutenir le développement des Réseaux Enfants Parents et consolider l'animation départementale de ce réseau

Structurer une animation départementale :

- Inscrire l'Observatoire Départemental de la Petite Enfance, comme outil d'aide à la décision pour les acteurs institutionnels, les partenaires et les porteurs de projet
- concevoir et soutenir une animation territoriale afin de favoriser le développement coordonné et l'adaptation de l'offre d'accueil et de créer un réseau des acteurs sur le territoire

Favoriser l'attractivité du métier d'accueil individuel et en structures collectives :

- Collecter et consolider des données sur les besoins en personnel des structures d'accueil Petite enfance dans le cadre de l'Observatoire Départemental
- Concevoir des actions de valorisation des métiers de la petite enfance : promouvoir le métier par une campagne de communication adaptée, mobiliser des outils favorisant l'orientation des jeunes vers les métiers, travailler avec les acteurs de l'emploi pour dynamiser la filière, étudier la pertinence des formes de groupements d'employeurs pour pallier les besoins de remplacements, de renfort et de personnels

Le soutien des pratiques et la formation : concevoir, soutenir et permettre la réalisation de journées professionnelles, d'actions de formation/information des professionnels notamment sur des axes de prévention (santé, protection de l'enfance, besoins fondamentaux, handicap...)

AXE 2 : ENFANCE

L'approche de la qualité et de la répartition de l'offre de service de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte à partir des besoins repérés des familles garantit la réduction des inégalités sociales, territoriales et culturelles.

L'impulsion de dynamiques concertées et coordonnées concourant au maintien et au développement des politiques éducatives de territoire constitue en conséquence un enjeu fort permettant de déployer des synergies d'acteurs autour de l'enfant et de garantir son épanouissement dans une logique de continuité éducative.

ORIENTATION 1
SOUTENIR UNE OFFRE DE SERVICES D'ACCUEIL DE LOISIRS (PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES) TERRITORIALEMENT ÉQUILBRÉE ET DE QUALITÉ

ORIENTATION 2 DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET FINANCIÈRE DES SERVICES D'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS DE 4 À 11 ANS

ORIENTATION 3
FAVORISER LA QUALITÉ ET LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE DES TEMPS DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Affiner la connaissance des besoins et des ressources concernant l'accueil des 4-11 ans, en particulier des 4-6 ans
- Développer et rendre visible l'offre de services et de dispositifs d'accueil de loisirs pour les 4-11 ans
- Favoriser la mutualisation des ressources (locaux, ingénierie...) en concertation avec les collectivités
- Créer les conditions de la pérennité des structures associatives qui mettent en œuvre les services d'accueil
- Favoriser l'adaptation des services d'accueil des 4-11 ans aux modes de vie de parents (horaires atypiques, accueil ponctuel...)
- Favoriser la réduction des coûts des services d'accueil de loisirs
- Soutenir et développer le travail en réseau entre les professionnels de l'Enfance
- Développer l'offre d'accueil pour les enfants porteurs de handicap
- Renforcer les liens entre écoles, collèges et temps extrascolaires
- Reconnaître la qualité éducative de l'accueil de loisirs

Pistes d'action possibles :

- Etablir un état des lieux des besoins et des ressources par bassin de vie, partagé avec les partenaires
- Réfléchir à la création d'unités spécifiques d'accueil des 4-6 ans pour augmenter la capacité d'accueil déficitaire
- Créer une plateforme départementale d'information en direction des familles sur les services d'accueil des 4-11 ans
- Atténuer la logique d'appels d'offres en acculturant les collectivités sur des logiques de pérennité et de qualité de services pour les enfants et les familles, et non plus uniquement des logiques de coûts
- Créer une aide financière spécifique aux structures d'accueil qui mettent en place des horaires atypiques ou augmentent les amplitudes horaires
- Favoriser la convergence tarifaire des structures d'accueil des 4-11 ans à l'échelle des bassins de vie,
- Former les animateurs et les encadrants à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Etablir un état des lieux des besoins et des ressources par bassin de vie, partagé avec les partenaires
- Généraliser la mise en œuvre de PEDT sur les bassins de vie
- Coconstruire un référentiel de qualité débouchant sur une labellisation des structures d'accueil
- Professionnaliser les personnels animateurs et encadrants des structures d'accueil
- Valoriser les emplois en structure d'accueil en proposant autant que possible des temps pleins

AXE 3 : JEUNESSE

Qu'il s'agisse d'accompagner, de soutenir ou de valoriser les projets portés par les adolescents, de renforcer la présence éducative pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes ou de les soutenir dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la mise en place d'une coordination entre acteurs œuvrant autour de la jeunesse afin de favoriser un pilotage départemental et local des politiques s'avère nécessaire. Il est primordial de prendre en compte les besoins des 12-25 ans qui sont très diversifiés dans la conception et la mise en œuvre des différentes politiques publiques.

Les jeunes, et plus particulièrement les 16-25 ans, sont notamment particulièrement impactés par le contexte socio-économique départemental, plus de la moitié vivant dans des foyers à bas revenus. Les actions visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle devront donc être renforcées en s'appuyant sur les dynamiques existantes et en renforçant les partenariats. De plus, ils ont été fortement touchés par la crise sanitaire qui a accentué les vulnérabilités sociales et la précarité.

L'enjeu d'une politique jeunesse départementale sera donc de créer les conditions nécessaires afin de favoriser l'épanouissement et l'insertion des jeunes dans notre société et au sein de leur territoire, en favorisant le lien social et le dialogue dans une optique de prévention.



Objectifs opérationnels :

- « Aller vers les jeunes », rassurer les parents et tisser la confiance
- Prendre en compte la demande des jeunes en développant des lieux informels de rencontres et d'écoute des jeunes (PAEJ) territorialement équilibrés
- Associer les jeunes et construire des projets avec eux-Soutenir les projets des jeunes
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours de santé, au plus près des territoires
- Consolider une offre d'activités, d'animation et de lieux de vie sociale territorialement équilibrée et simplifiée
- Prévenir le décrochage scolaire des jeunes de 12 à 17 ans
- Soutenir et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans (et leurs parents) dans l'orientation professionnelle
- Intégrer des solutions de mobilité dans les services proposés aux jeunes
- Favoriser l'accès à la langue française
- Favoriser l'information en direction des jeunes, la lisibilité et la visibilité des services à leur attention
- Sécuriser les structures opératrices de services pour les pérenniser
- Soutenir l'emploi local associatif et rendre attractif les métiers de l'animation vers les jeunes

Pistes d'action possibles :

- Favoriser le déploiement d'éducateurs de terrain pour amener les jeunes vers les dispositifs et développer la médiation par l'intermédiaire d'adultes-relais
- Favoriser les liens avec le collège et le lycée en accentuant la coordination avec l'Éducation Nationale
- Développer des modes d'accueil itinérants pour aller à la rencontre des jeunes
- Améliorer et développer les lieux informels/formels de rencontre des jeunes
- Lancer des appels à projets dans le cadre d'une concertation entre acteurs institutionnels
- Mettre en place des actions de prévention multi- partenariales (ARS, MSA, CAF, CPAM, ...), adaptées aux besoins des jeunes et aux territoires sur lesquels ils vivent (bilan de santé, addictions,), s'appuyer sur le PAEJ en tant qu'outil de prévention
- Se coordonner au niveau départemental pour soutenir l'engagement des jeunes en développant des dispositifs plus simples sur le plan administratif et finançables sans le support d'une structure
- Se coordonner avec la politique jeunesse développée par le Département
- Développer des C.L.A.S en direction des collégiens et les liens avec l'Éducation Nationale pour favoriser la participation aux instances de décision.
- S'inspirer du dispositif « Politique de la ville » « Programme de Réussite Éducative » menés dans les QPV comme outil de prévention et de soutien dans les actions d'accompagnement à la scolarité des jeunes.
- Développer un outil synthétisant les nombreux dispositifs d'insertion professionnelle et identifiant les opérateurs en direction des jeunes
- Étendre les aides institutionnelles jusqu'à 25 ans
- Impulser un partenariat avec les acteurs économiques en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes
- Développer le transport à la demande
- Organiser du covoiturage en s'appuyant sur les parents
- Soutenir et financer l'itinérance de l'offre de services vers les jeunes
- Communiquer/informer sur l'offre en direction des jeunes
- Réaliser un travail de fond pour tendre vers une atténuation de la logique des appels d'offres
- Favoriser une contractualisation pluriannuelle en veillant à l'articulation entre CTG et financements départementaux
- Travailler avec Pôle Emploi et la Mission Locale pour dynamiser la filière
- Expérimenter des formes de groupements d'employeurs pour pallier les besoins de remplacements, de renfort et de personnel

AXE 4 : FAMILLES / PARENTALITÉS

La politique d'accompagnement à la parentalité répond aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale. Elle constitue l'une des priorités de la politique familiale menée par le Gouvernement.

Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle. Elle désigne les différentes actions qui concourent à accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et qui ont pour caractéristique de s'adresser universellement à tous les parents et à tout type de parentalités, en valorisant leurs compétences.

ORIENTATION 1	ORIENTATION 2	ORIENTATION 3	ORIENTATION 4
DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES FAMILLES TERRITORIALEM ENT ÉQUILBRÉE	CONSTRUIRE UNE OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION PARENTALE ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS SOCIOÉCONOMIQUES ET AUX PRÉOCCUPATIONS DES FAMILLES	RENFORCER LA LISIBILITÉ DE L'INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICES	POURSUIVRE ET CONSOLIDER LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS ET L'ANIMATION TERRITORIALE

Objectifs opérationnels :

- Réduire les inégalités territoriales en rééquilibrant l'offre de services entre zones rurales, zones urbaines et quartiers prioritaires de la ville
- Poursuivre le développement d'espaces parents / enfants dans les territoires qui n'en sont pas pourvus
- Soutenir les parents dans l'accompagnement de leur enfant dans sa scolarité sur tout le territoire départemental
- Favoriser la relation des parents avec l'école (médiation parents/enfant/école)
- Favoriser des actions permettant aux professionnels d'aller à la rencontre des familles
- Développer des actions favorisant l'interculturalité : accès à la langue, accès aux droits, cohabitation, voisinage, ...
- Renforcer le soutien et l'accompagnement des familles monoparentales dans la fonction parentale
- Mettre en place des actions répondant aux besoins des familles autour du numérique et les accompagner autour du bon usage du numérique
- Prendre en compte la diversité des structurations familiales en valorisant la place de chaque membre de la famille (coparentalité)
- Répertorier toutes les actions menées par les structures sur tout le territoire, assurer la mise à jour et la communication en direction des familles et des professionnels en diversifiant les canaux
- Conforter et créer des réseaux parentalité de proximité et favoriser la mise en place de projets communs sur chaque bassin de vie
- Développer la démarche de « l'aller vers les familles » et outiller les professionnels
- Développer la co-construction professionnels/familles

Pistes d'action possibles :

Favoriser la mise en place d'espaces parents (parents/enfants et parents/parents) dans le cadre des CTG, conforter l'existant et développer des espaces parents itinérants.

- **Accompagnement à la scolarité :**

Démystifier la relation à l'école avec les parents et les enfants d'une part et la relation aux parents avec les personnels de l'école d'autre part. Associer les personnels des établissements scolaires aux instances techniques mises en place sur les bassins de vie et mettre en place des actions de médiation entre l'école et les familles. Soutenir et étendre les dispositifs CLAS sur les bassins de vie et proposer des formations dans le cadre de ce dispositif pour les accueillants CLAS. Développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » et le dispositif « Accompagnement Éducatif aux Familles. Soutenir l'interprétariat au service des familles. Favoriser les actions parents/parents autour de l'accompagnement à la scolarité.

- **Activités parents/enfants :**

Associer les parents à la construction des actions en travaillant un partenariat avec les acteurs associatifs présents sur les bassins de vie (acteurs culturels, sportifs...). Développer les ateliers thématiques en direction des parents et des enfants et soutenir l'itinérance des actions. Développer les ateliers « d'échange de savoirs ». Mettre en place des actions de réflexion (ex : ateliers thématiques) sur la question de la place de chaque membre de la famille autour de l'enfant et développer des actions

- **Activités parents/parents :**

Favoriser des actions permettant des temps de répit aux familles monoparentales. Mettre en place un soutien individuel aux mono parents. Prévoir une solution de garde pour les familles monoparentales en adaptant les horaires aux besoins dans la construction de l'action

- **Accompagnement des professionnels :**

Mettre en place des actions de formations parents/professionnels. Mettre en place des formations en direction des professionnels pour être mieux outillé dans l'accompagnement des familles. Mettre en place des formations sur la parentalité pour tous les nouveaux acteurs de la parentalité et prévoir une actualisation régulière pour les professionnels qui sont déjà en place. Créer un poste pérenne de « référent départemental » pour construire et animer le réseau d'acteurs de la parentalité. Travailler avec les acteurs du numérique pour renforcer le soutien des parents dans ce domaine

- **Affiner le diagnostic :**

Affiner le recensement des besoins des familles en répertoriant le maillage associatif et institutionnel sur chaque bassin de vie. Répertorier toutes les actions et mettre à jour celles déjà connues qui sont menées sur chaque bassin de vie en dynamisant les missions des « référents parentalité ». S'appuyer sur l'Observatoire des familles (UNAF) pour effectuer une étude sur les besoins en termes de coparentalité et proposer un plan d'actions

AXE 5 : ACCÈS AUX DROITS

L'accès aux droits est un enjeu fondamental, il doit se décliner pour tous et sur tous les territoires. Il s'inscrit dans le schéma de services à la population.

Trop de familles restent isolées, notamment les plus précaires.

Les enjeux sont divers : il s'agit pour les acteurs de terrain de mieux se connaître, mieux se coordonner pour mieux identifier l'offre de service et répondre aux besoins.

Il s'agit aussi pour les professionnels de partager pour mieux identifier les besoins de chacun, des familles sur chaque territoire et proposer des actions adaptées.

Il s'agit pour les familles d'accéder à l'information, d'identifier les lieux ressources où elles vont avoir accès à l'information, et ainsi ne pas rester isolées et être accompagnées.

ORIENTATION 1 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES D'ACCÈS AUX SERVICES

ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE D'ACCÈS AUX SERVICES

Objectifs opérationnels :

- Élaborer un schéma d'accueil du public structurant à l'échelle des bassins de vie
- Établir un état des lieux par bassin de vie
- Développer le travail en réseau
- Identifier les points d'accueil sur chaque territoire
- Favoriser l'usage du numérique et identifier des points numériques
- Lever les freins à la mobilité
- Améliorer l'information sur les services et l'accès aux droits
- Faciliter les articulations entre les besoins des territoires et les orientations des politiques déclinées dans les schémas départementaux dans les différents domaines d'accompagnement global des familles

Pistes d'actions possibles :

A partir de diagnostics territoriaux à l'échelle des bassins de vie, qui peuvent s'adosser aux diagnostics des CTG, il s'agit de :

- Identifier les acteurs et les actions existantes, lieux d'accueil physiques et numériques ou lieux ressources
- Identifier les points forts et les points à travailler dans le cadre d'un projet de territoire
- Créer ou renforcer le réseau des acteurs qui accueillent le public
- S'appuyer sur les initiatives existantes locales en faveur de la mobilité et travailler avec les communautés de communes

La communication

- Créer des outils à l'échelle des bassins de vie permettant de disposer d'une information sur l'accueil du public, les lieux et espace
- Proposer des outils de communication vers les familles sur les services existants et leur maillage à l'échelle des bassins de vie
- Favoriser l'information entre pairs pour faciliter l'accès aux services

La transversalité

- Quand un axe de travail est identifié, partager les orientations départementales des schémas existants pour pouvoir décliner les actions de droit commun à l'échelle territoriale
- Construire une culture commune entre les acteurs par la constitution d'une conférence territoriale en mobilisant un maximum d'acteurs départementaux et territoriaux

AXE 6 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale nécessite la coordination des acteurs sur chaque territoire qui structurent une offre de service territoriale.

A l'échelle départementale, il s'agit de s'assurer que l'animation de la vie sociale puisse être développée sur chaque territoire, de façon équilibrée afin que l'on puisse répondre aux besoins des spécificités de chaque famille.

ORIENTATION 1 FAVORISER LE LIEN SOCIAL DE FAÇON ÉQUILIBRÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE

ORIENTATION 2 FACILITER L'INSERTION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES PAR LE LIEN SOCIAL : FAMILLES MONOPARENTALES, PERSONNES ISOLÉES, COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES ET JEUNES

Objectifs opérationnels :

- Créer, soutenir et pérenniser des structures d'animation, acteurs majeurs de la vie sociale
- Développer une politique d'animation de la vie sociale, sur tout le territoire
- Renforcer l'information des familles sur l'offre de services en matière de vie sociale
- Conforter le réseau de coordination entre les acteurs de la « vie sociale »
- Adapter l'offre de services en matière d'animation de la vie sociale aux besoins des publics spécifiques
- Favoriser l'autonomie des personnes

Pistes d'action possibles :

- Adapter le soutien aux structures d'animation aux besoins spécifiques des territoires dans le cadre d'un projet de territoire en mutualisant les actions et les moyens financiers à mettre en œuvre, ce qui permettra de pérenniser les structures et l'action sur le territoire
- Dans le cadre des projets de territoire définir les modalités d'aller vers les publics.
- Promouvoir les partenaires structurants : information, communication sur leur offre de services



5. La gouvernance

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Toutes les intercommunalités du Département ont été sollicitées pour des entretiens individuels sur le Schéma Départemental des Services aux Familles, ainsi, bien entendu, que la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

En synthèse, plusieurs préoccupations ressortent :

- La multiplicité des acteurs et les difficultés de les faire travailler ensemble
- Animation locale globale et cofinancée.
- L'inter-territorialité à développer pour s'accorder aux rythmes quotidiens de l'utilisateur.
- Prise en compte des moyens financiers et humains mobilisables selon les territoires.
- Participation de l'utilisateur à la gouvernance des politiques publiques.

Sur la base de ces échanges, trois grandes propositions ont été retenues :

- Un pilotage départemental et territorial
- Un SDSF qui se décline opérationnellement sur les territoires à travers les CTG
- Le recrutement d'un animateur-coordonnateur du SDSF

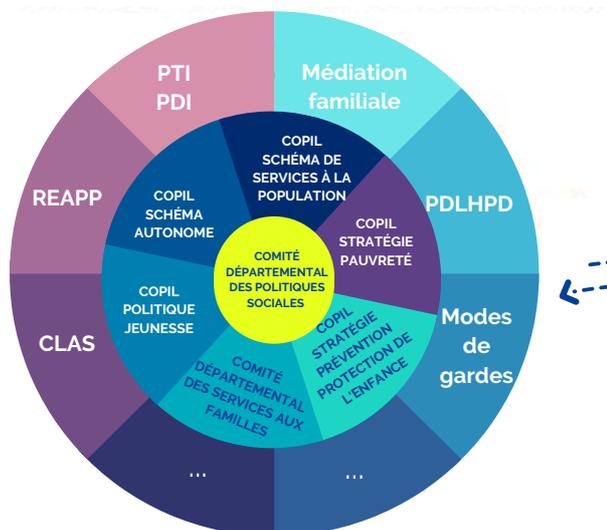
5.1 Un pilotage départemental et territorial

Le schéma de services aux familles est global et transversal, ses différentes thématiques croisent les schémas d'accès aux droits et des politiques sociales, les stratégies nationales contractualisées à l'échelle départementale. Ces articulations évitent les redondances et permettent d'avoir une prise en compte de la famille dans sa globalité.

Pour répondre aux spécificités locales et besoins, ces politiques sociales sont déclinées territorialement sur les territoires, notamment via les conventions territoriales globales (CTG) qui permettent la mise en place de plans d'actions coconstruits avec les acteurs des territoires.

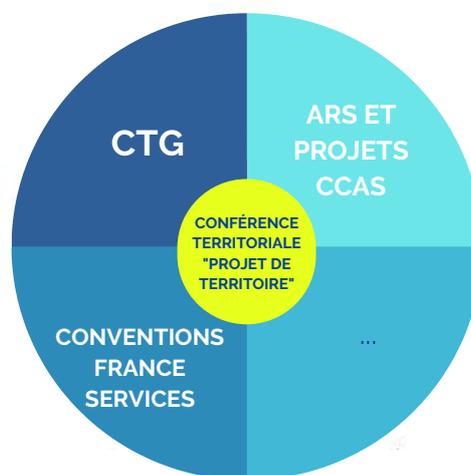
DES INSTANCES DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE ET TERRITORIALES DES SCHÉMAS ET DE L'ACTION SOCIALE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES POLITIQUES SOCIALES



Niveau départemental

CONFÉRENCES TERRITORIALES

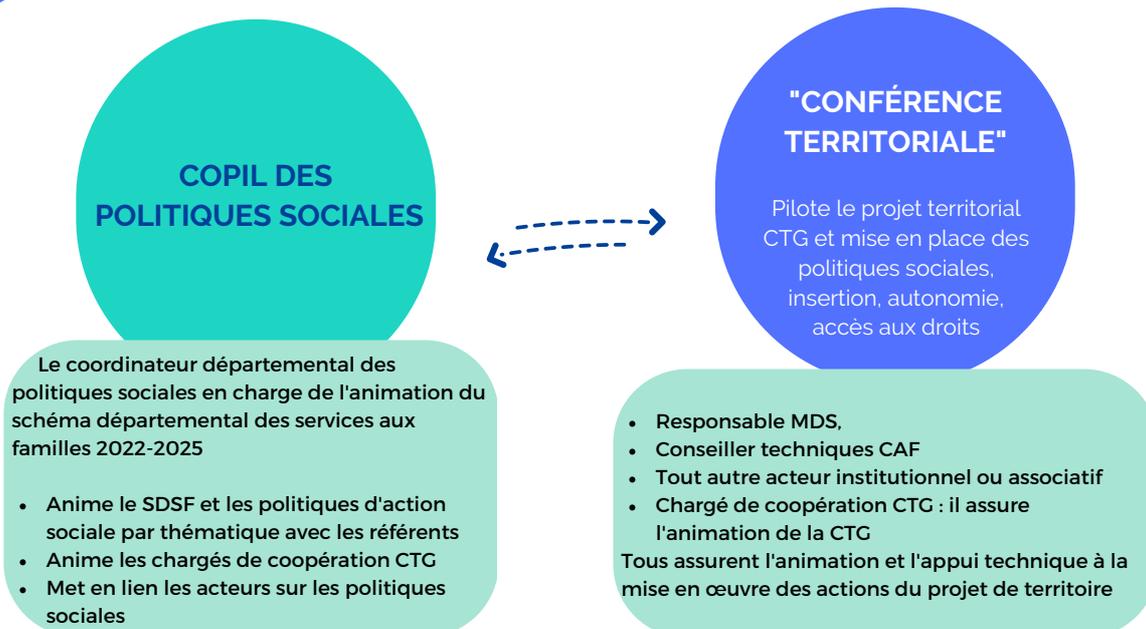


Niveau infra-départemental





La mise en œuvre du schéma des services aux familles se déploie selon la démarche de développement social « solid'action 65 ». Elle s'appuie sur un partenariat riche et un croisement et une articulation de toutes les politiques sociales pour plus d'efficacité.



- **Un pilotage départemental :**

Co-présidé par l'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, ce pilotage rassemble les différents représentants des collectivités territoriales, d'associations et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers.

Le **Comité Départemental des Politiques Sociales** a pour objectif de transversaliser le pilotage des politiques sociales, de construire une culture commune et prioriser les orientations départementales.

Ce CDPS n'exclut pas la tenue des comités de pilotages thématiques obligatoires :

- **Comité Départemental des financeurs de la Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre :** Présidée par le Directeur de la CAF, il réunit les services de l'Etat, des représentants du Ministère de la Justice (Président du TGI, JAF..), le Département et la MSA.
- **Comité de Pilotage CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) :** organisé et animé par la CAF en tant que pilote de la parentalité sur le département, il réunit les représentants des institutions partenaires du dispositif CLAS (Département, Education nationale et GIP-Politique de la Ville)

et des comités de pilotage volontaires mis en place par les institutions partenaires afin de coordonner les financements et harmoniser les réponses :

- **Comité de Pilotage REAAP** (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) : organisé et animé par la CAF en tant que pilote de la parentalité sur le département il réunit les représentants des institutions partenaires du REAAP (Département, Education nationale, MSA et GIP-Politique de la Ville).

Ces Comités de pilotage sont assistés par des comités techniques, regroupant les mêmes acteurs mais à une échelle technique, dont l'objectif est de préparer les appels à projets, pré-étudier les demandes et rencontrer les partenaires en amont ou en aval des comités de pilotage. Chaque institution choisit le profil le plus adapté pour participer à ces instances techniques.



Le Décret du 14 décembre 2021 n° 2021-1644 relatif à la gouvernance des services aux familles instaure un Comité Départemental des Services aux Familles. Il étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. En parallèle, d'autres instances sur les autres thématiques du schéma aborderont les autres questions thématiques.

- **Une gouvernance territoriale** : à l'échelle pertinente des territoires, la conférence territoriale organise et pilote le déploiement des actions du schéma sur chacun des territoires. Présidée par les acteurs institutionnels locaux, cette instance permettra de coordonner efficacement l'action locale, les acteurs et les projets. La conception et la réalisation des actions s'appuieront notamment sur la contractualisation issue des Conventions Territoriales Globales (CTG) en cours de signature. Réunie sur le territoire multi-communal, cette instance a pour objet de faire le point opérationnel de la mise en œuvre des différentes politiques publiques. Elle est également le lieu de la mise en concordance territoriale des différents dispositifs. Une place importante y sera faite aux acteurs locaux et aux représentants des usagers. Co-présidée par le Président de l'intercommunalité ou le représentant du territoire multi-communal concerné et le représentant local de l'Etat (sous-préfet), elle associe également les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre des actions ainsi que des représentants des usagers, et les représentants départementaux des différentes institutions. La conférence territoriale s'appuie sur les diagnostics de territoires réalisés à l'échelle territoriale dont ceux des conventions territoriales globales et permet l'élaboration d'un **projet de territoire** sur tous les champs de l'accès aux droits et des politiques sociales. Ces éléments territoriaux seront remontés à l'échelle départementale afin de faire évoluer les orientations départementales.
- **Une animation technique** : aux fins d'assurer et d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre des objectifs prévus au présent schéma mais aussi d'assurer la coordination départementale nécessaire à son déploiement, il est prévu une animation technique spécifique à ce schéma. A l'échelle départementale, il est prévu le recrutement d'un **animateur/coordonnateur du schéma départemental des services aux familles** qui aura pour mission d'animer les instances départementales du Comité Départemental des Politiques Sociales et de coordonner les actions locales menées dans le cadre des CTG. A l'échelle territoriale : une équipe technique dédiée aura pour mission d'accompagner la conférence territoriale à l'élaboration du projet de territoire selon une approche globale en apportant une expertise ou en allant chercher d'autres compétences nécessaires à l'élaboration du diagnostic et du projet. Elle est composée à minima du conseiller technique de la CAF, du ou des chargé(s) de coopération des CTG et du responsable de la Maison Départementale de Solidarité pour le Conseil Départemental.



5.2 Un SDSF qui se décline à travers les CTG sur les territoires

Une contractualisation pluriannuelle multi-partenariale

Traduisant en termes opérationnels les différentes orientations départementales et leurs adaptations territoriales aux réalités vécues, elle pourrait répondre à plusieurs caractéristiques :

- Périmètre commun à toutes les déclinaisons départementales, à l'échelle des périmètres des CTG
- Durée globale commune à tous les financeurs
- Signature par les collectivités en fonction des compétences
- Cosignature par les différents organismes financeurs
- Diffusion à tous les acteurs locaux concernés.

Elle pourrait être composée de plusieurs parties complémentaires :

- Les priorités territoriales choisies par le territoire dans les domaines concernés
- Les objectifs communs et transversaux aux différentes institutions
- L'énoncé d'objectifs complémentaires spécifiques à chaque institution et/ou au territoire
- Un plan d'actions territorial concrétisant ces différentes priorités
- Les financements affectés par chacun des financeurs et ses « fléchages » spécifiques éventuels

Sur le plan financier, chaque dispositif pourrait prévoir :

- L'abondement du conventionnement territorial par des enveloppes territoriales globales par financeur
- Une enveloppe supra territoriale qui pourrait être constituée entre les différents dispositifs afin d'abonder potentiellement une action innovante sur un territoire, une action interterritoriale, ou une expérimentation spécifique dans un ou plusieurs territoires au service des autres



5.3 Le recrutement d'un animateur-coordonateur du SDSF

Une animation technique adaptée à ces deux niveaux de gouvernance

Pour faire fonctionner cette gouvernance originale mutualisée, il sera nécessaire d'en prévoir l'animation aux deux niveaux :

Un animateur du SDSF au niveau départemental :

- Animation du SDSF et de ses instances de gouvernance
- Animation du réseau des chargés de coopération CTG
- Mise en lien des acteurs sur les politiques sociales
- Suivi et évaluation des actions du schéma

Les modalités de son financement, de son positionnement, de sa feuille de route, seront à convenir entre les institutions partenaires.

Une animation partagée sur chaque territoire, associant au moins, et en complémentarité :

- Responsable MDS
- Chargé(s) de coopération CTG
- Conseiller(s) technique(s) CAF



5.4 Le suivi et l'évaluation

L'État, la CAF des Hautes-Pyrénées, le Département, et leurs partenaires signataires, s'engagent de manière déterminée et durable pour la réussite des objectifs du Schéma. Ils mettent à cet effet sur pied un suivi régulier et une évaluation « en marchant » du schéma, tant au niveau départemental que territorial, afin de lui donner une trajectoire évolutive et dynamique.

Pour ce faire, l'animateur/coordonnateur du schéma sera notamment chargé d'assurer le suivi du schéma et la conception des dispositifs d'évaluation. A ce titre, il réalisera son action sous la responsabilité des co-pilotes du schéma et en étroite collaboration avec tous les acteurs associés.

Un rapport annuel de suivi retracera ainsi les actions réalisées au titre du schéma et proposera les perspectives à envisager. Ce rapport sera réalisé par l'animateur/coordonnateur du SDSF en collaboration avec les partenaires institutionnels et les acteurs territoriaux. Des indicateurs et des mesures d'impact devront être définis pour tous les objectifs du schéma dans la perspective de disposer d'éléments objectifs d'évaluation.

Le Comité Départemental des Politiques Sociales et le Comité Départemental des Services aux Familles ainsi que les instances territoriales définies précédemment seront notamment chargés d'étudier, au moins une fois par an, le bilan annuel des actions réalisées au titre du schéma. Cette étude des bilans d'activité et les échanges qui en découleront permettront d'ouvrir le débat sur le suivi des objectifs, et les éventuels correctifs à apporter aux moyens mis en œuvre pour améliorer leur réalisation.

A cette occasion, les partenaires institutionnels, tant départementaux (CAF, Conseil Départemental, MSA, CPAM, différents services d'Etat, ...), que territoriaux (collectivités locales, Intercommunalités), préciseront la manière dont ils peuvent mobiliser leurs propres dispositifs et leurs politiques publiques au service d'une optimisation des objectifs du schéma.

Le croisement avec l'avancée des autres schémas départementaux (Solid'Action 65, Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, etc.) ainsi qu'avec les projets de territoires des intercommunalités, facilitera la convergence des stratégies partenariales au service du Schéma Départemental des Services aux Familles et au service des territoires et des habitants.

L'ensemble des partenaires du SDSF, dans la continuité du travail d'écoute des besoins qui a présidé à la co-construction du SDSF, et dans l'objectif constant d'améliorer la vie des familles ont fait le choix d'évaluer les actions du SDSF par la méthode de la mesure d'impact. Ainsi au-delà des indicateurs quantitatifs, c'est l'impact des actions menées ou la vie des familles qui constituera le levier principal d'amélioration et d'évolution des orientations du SDSF.



A vos côtés à chaque moment de la vie



Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées
6 Ter Place au Bois 65000 TARBES



SIGNATURES

Jean Salomon

Préfet des Hautes-Pyrénées

Michel Pélieu

Président du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées

Christian Gélis

Président du Conseil
d'administration de la CAF HaPy

Viviane Artigalas

Présidente de l'Association
départementale des Maires et
Présidents des Communautés de
Communes des Hautes-Pyrénées

Bertrand Perriot-Bocquel

Directeur de la CAF HaPy

Pierre-Jean Dalleau

Directeur de la CPAM des
Hautes-Pyrénées

Laurence D'Aldéguier

Présidente du Conseil
d'administration de la MSA
Midi-Pyrénées Sud

Sébastien Bismuth-Kimpe

Directeur général de la MSA
Midi-Pyrénées Sud

Annexes

ANNEXE 1 - PAGE 1
BILAN DU SDSF 2016-2019

ANNEXE 2 - PAGE 53
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ANNEXE 3 - PAGE 73
CHIFFRES CLÉS POUR CHAQUE TERRITOIRE



1

Annexe 1 : Bilan du SDSF

Les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) ont pour ambition d'identifier les besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales repérées par un diagnostic partagé. Cette démarche concerne tous les départements de France pour concourir à une amélioration équitable de la politique publique de la petite enfance et la parentalité sur tous les territoires. Même si elles ne sont pas de même ampleur, les politiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité s'inscrivent dans une même logique de service aux familles, mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les mêmes élus.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ DANS LE DÉPARTEMENT

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale (matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale). Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

En adoptant cette définition, à l'occasion de son installation le 10 novembre 2011 (en application du décret 2010-1308 du 2 novembre), le **Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP)** s'est attaché à démontrer le caractère multidimensionnel de la parentalité, à opérer une distinction entre le lien de parenté et l'autorité parentale, à rechercher une meilleure neutralité au regard de la diversité des structures familiales, à prendre en compte le processus évolutif de la parentalité ("on ne naît pas parent, on le devient") et à préciser la finalité recherchée, à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant.

A l'image du Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP), le **Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)** a été installé dans le Département des Hautes-Pyrénées le 7 Juillet 2014. Il est présidé par l'Etat et vice présidé par la CAF et le Conseil Départemental. Il définit les rôles des institutions et attribue le pilotage départemental de la parentalité à la CAFHaPy.

Le CDSP a comme objectif de structurer l'offre parentalité sur le département et d'instaurer une coordination départementale regroupant les différents dispositifs et actions pour assurer une meilleure cohérence et coordination entre les partenaires institutionnels du territoire (gouvernance partenariale).

Le Comité Départementale de Soutine à la Parentalité a intégré l'axe parentalité du Schéma Départemental des Services aux Familles signé en mai 2016.

L'OFFRE EXISTANTE SUR LE DÉPARTEMENT- LES DISPOSITIFS PARENTALITÉ

La politique de soutien à la parentalité répond aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale. Elle constitue l'une des priorités de la politique familiale menée par le Gouvernement.

Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle. Elle désigne les différentes actions qui concourent à accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et qui ont pour caractéristique de s'adresser universellement à tous les parents en valorisant leurs compétences parentales.

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) a été **mis en place en 2017**, l'animation est réalisée par la CAFHaPy.

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les Reaap ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif. Les Reaap mettent en réseau tous les acteurs qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

En 2016, les institutions partenaires: État, Département, CAF, MSA, Éducation Nationale et GIP PV se sont concertées et ont proposé **un appel à projets conjoint d'actions parentalité-REAAP** donnant suite à une des orientations départementales inscrites dans le SDS. Le cahier des charges de l'appel à projets reprend les orientations stratégiques validées par le Comité Départementale de Soutien à la Parentalité en 2015, suite au diagnostic partagé des besoins et des attentes, tant des familles que des professionnels. Chaque année, une ou deux échéances d'appels à projets sont proposées selon les fonds disponibles.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SONT LES SUIVANTES:

1. Développement d'activités parents/ enfants,
2. Soutien des parents dans le domaine de la scolarité des enfants,
3. Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous,
4. Écoute et soutien psychologique dans les situations de fragilisation de la famille (l'adolescence, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption, l'homoparentalité...),
5. Prise en compte des besoins en matière de garde des enfants,
6. Information des parents,
7. Formation des professionnels et mise en réseau

Localement, il a été créé dans le cadre du Comité départemental de soutien à la parentalité **une instance Stratégique-Comité de Pilotage REAAP**, composé des différentes institutions partenaires citées ci-haut, est chargée de valider les demandes de financement des actions parentalité.

Également, **un instance technique-opérationnelle REAAP** a été créée dans l'objectif de faciliter les rencontres de l'instance stratégique du Comité de pilotage et donner suite aux réponses apportées par dite instance, notamment, l'organisation des rencontres avec les opérateurs REAAP en aval ou en amont de leurs demandes. Cette instance est soutenue par le rôle du **référént départemental parentalité**, en charge de l'accompagnement des acteurs parentalité sur le terrain et dans la mise en œuvre de leurs actions.

Les thématiques d'actions Parentalité-Reaap sont diverses. Il s'agit des groupes de paroles ou d'échanges de parents, groupes d'activités de parents ou parents-enfants, groupes de réflexion/ recherche/formation...etc, sur des thèmes comme : les relations parents-enfants, les relations parents-école, des problématiques actuelles (réseaux sociaux, addictions, risque suicidaire...).

En moyenne, depuis 2016:

- Une vingtaine d'opérateurs REAAP sont soutenus chaque année par des fonds parentalité-REAAP,
- Ils proposent entre 30-40 actions par an, dont environs 35% sont mises en place pour la première fois,
- 60% des actions sont proposées à Tarbes.
- Les opérateurs sont principalement des associations locales (environs 50%), des services d'une collectivité territoriale commune ou EPCI (15%), des centres sociaux (20%) et autres type MJC, fédérations...etc.. (15%)
- 55% des opérateurs parentalité sont salariés, 45% sont bénévoles,
- Les parents ont participé 12 700 fois aux actions proposées (fréquentation),
- 1900 parents différents ont bénéficié des actions Parentalité-REAAP.
- 49% des actions sont des actions/ateliers à destination des parents et leurs enfants, 27% des groupes de parents (de parole, d'expression ou de réflexion), 12% des conférences-débat et 11% des actions d'écoute individuelle.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

L'accompagnement à la scolarité désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et dans leur rôle des parents d'élèves. Les actions d'accompagnement à la scolarité ont lieu en dehors des temps de l'école et sont centrées sur l'aide aux élèves et à leurs parents pour créer les conditions de la réussite. Elles se distinguent du soutien scolaire qui porte directement sur les contenus et activités scolaires.

Le pilotage du dispositif CLAS est réalisé par la CAFHaPy depuis 2012. Un appel à projets est organisé annuellement avec les mêmes partenaires institutionnels que les appels à projets parentalité/REAAP. L'instance stratégique de Pilotage CLAS est chargée de valider les demandes de financements. Cette instance est obligatoire pour la validation des projets et est ainsi inscrite dans le référentiel national CLAS et une pièce justificative pour le paiement de la prestation de service.

A l'image que pour les actions REAAP, une **instance technique-opérationnelle CLAS** a été créée dont la mission est d'organiser les rencontres avec les opérateurs CLAS et de coanimer le **réseau départemental CLAS**.

LA COUVERTURE DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL PAR LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ :

- 31% des CLAS sont sur Tarbes,
- 31% sont dans la couronne de Tarbes
- 38% sur le reste du département mais localisés inégalement sur les EPCI (1 CLAS à Vic en Bigorre, 1 CLAS à Maubourguet, 1 CLAS à Lourdes, 1 CLAS à Castelnaud-Magnoac et 1 CLAS à Lannemezan).

Entre 2016 et 2020 : des nouveaux territoires ont mis en place des actions CLAS (Ibos, Odos et Aureilhan), 3 CLAS ont arrêté leurs actions sur les territoires de Bagnères, Pouyastruc et Lannemezan.

Un nouveau CLAS-primaires est prévu pour l'année scolaire 2021-2022 à Tarbes sur un quartier non couvert (quartier de Laubadère)

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le lieu d'accueil enfants-parents s'adresse aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte familial (parent, grand-parent, etc.). L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne; ensemble, ils participent à des temps d'échanges et de jeux avec d'autres enfants et parents et / ou avec des accueillants.

L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle et de soutenir les relations parents-enfants. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement, de partager, de « souffler » et de passer un moment avec leur enfant hors du cadre quotidien. Le volontariat, le respect, l'anonymat et la confidentialité sont des règles fondamentales du Laep. Des accueillants formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles, gratuit dans la plupart des lieux ou avec une participation symbolique. Ils garantissent le bon déroulement des rencontres.

Dans le département, 4 lieux accueil enfants-parents sont implantés, 2 sur Tarbes, 1 sur le Nord du département et 1 sur le Haut-Adour.

- 2 LAEP sont gérés par une collectivité ou EPCI,
- 1 LAEP par le Conseil Départemental
- 1 LAEP est géré par une association.

Pour l'année 2020, les Laep ont réalisé au total 3700 heures d'ouverture au public.

LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial, diplômé d'Etat), favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial.

Dans les Hautes-Pyrénées, une convention-cadre relie les institutions partenaires du dispositif, soit la Caf, la MSA, le Ministère de la justice et le Conseil Départemental. Cette convention départementale encadre l'engagement des partenaires dans le dispositif et la déclinaison des stratégies nationales; elle encadre la mise en place d'un Comité départemental des Financeurs annuel dont l'objectif est de coordonner l'offre et la demande des services de médiation familiale. Cette instance partenariale valide les financements et accorde des dérogations si nécessaire, sa mise en place est obligatoire pour la validation des demandes de financement.

Trois médiateurs familiaux (soit 1,85 ETP) exercent cette activité au sein de trois associations : ADSEA65; CIDFF65 et UDAF.

Une augmentation de 0,5 etp est validée pour le service de Médiation familiale de l'UDAF à compter de 2021.

En 2020:

- 192 de séances de médiation ont été réalisées
- 150 des personnes ont bénéficié d'un service de médiation familiale,
- 54,42% des bénéficiaires habitent au la communauté des communes Tarbes-Lourdes-Pyrénées

LES ESPACES DE RENCONTRES

L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers. L'espace de rencontres proposent un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qu'il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents ou fratrie, notamment). Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, un seul Espace de Rencontres est porté par l'association Tom Pouce; il propose un accueil à Tarbes et prévoit un deuxième espace en 2021 à Lourdes pour désengorger l'accueil tarbais.

En 2020:

- 107 mesures ont été ordonnancées,
- 147 enfants ont été reçu à l'espace de rencontres,
- 68 familles ont bénéficié de l'espace de rencontres, 39 étaient en liste d'attente en décembre 2020.

L'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

La finalité de l'intervention d'aide à domicile, individuelle ou collective, est de renforcer l'autonomie des familles, momentanément affectées par un évènement spécifique et/ou confrontées à des difficultés touchant à la santé, la sécurité, l'éducation et l'entretien des enfants.

Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention, à domicile, de personnels qualifiés : Techniciens d'intervention sociale et familiale (Tisf) ou Auxiliaires de la vie sociale (Avs). Ces professionnels accompagnent les familles par l'aide à l'organisation de la vie quotidienne (tâches ménagères, repas...) et par la gestion du budget consacré aux enfants (nourriture, habillement...).

Ils les accompagnent également dans l'appropriation du cadre de vie (découverte et fréquentation des équipements du quartier...), et enfin soutiennent la « fonction parentale » (proposition d'activités d'éveil, rappel des limites...).

En préservant l'équilibre des relations familiales, ces interventions participent à la prévention des difficultés familiales ou sociales : à ce titre, elles constituent un levier essentiel en matière de soutien à la parentalité et d'intégration des familles.

Deux associations sont financées par la CAF dans le cadre du dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile : l'ADMR et Pyrène Plus.

L'ANIMATION DE LA PARENTALITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

L'inspection générale de l'action sociale (IGAS) a souligné dans son rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité (février 2013), que l'existence d'une fonction d'animation formalisée et correctement dimensionnée était déterminante pour le dynamisme des actions développées par les porteurs de projet.

La Convention d'objectifs et de gestion de la CNAF (COG) 2013-2017, prévoit de renforcer la Fonction d'Animation au sein de la gouvernance partenariale et précise qu'à l'échelon départemental, les Caf contribuent à la coordination partenariale des politiques de soutien à la parentalité dans le cadre des coordinations départementales de soutien à la parentalité ; la fonction d'animation étant, selon les configurations locales, assurée par la Caf ou confiée à un autre acteur ».

La volonté de la CNAF est de soutenir la structuration et le déploiement dans l'ensemble des départements de ladite fonction d'animation par :

- le renforcement du pilotage et de la fonction d'animation de l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité,
- le développement des actions du Reaap et le soutien aux porteurs des projets,
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication auprès des familles afin de les informer des actions Reaap qui se déroulent à proximité de leur domicile (Indicateur CNAF : les actions Reaap devront concerner 3 familles sur 10 ayant un enfant de moins de 18 ans).

La fonction d'animation a fait l'objet d'un référencement national validé par les administrateurs de la CNAF et se décline en deux missions :

1

Mission de coordination départementale :

pour appuyer le(s) comité(s) de pilotage et la structuration des différents dispositifs composant l'offre de soutien à la parentalité

2

Mission d'animation départementale :

d'un ou plusieurs réseau(x) d'acteurs au plus proche des territoires, constitué(s) des acteurs associatifs, des professionnels de l'intervention sociale et des parents eux-mêmes.

Mission de coordination départementale :

pour appuyer le(s) comité(s) de pilotage et la structuration des différents dispositifs composant l'offre de soutien à la parentalité

Axe 1 :

Pilotage technique et opérationnel pour la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la parentalité dans le département.

Actions :

- Élaboration d'un état des lieux partagé ou contribution à l'élaboration d'un diagnostic des besoins,
- Organisation des instances départementales,
- Veille réglementaire,
- Préparation de dossiers de réflexion,
- Réalisation du bilan annuel.
- Organisation d'évènements à l'échelon départemental, avec l'appui de l'animateur du réseau

Axe 2 :

Pilotage technique et opérationnel pour la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la parentalité dans le département.

Actions :

- Gestion des appels à projet (coordination et lancement des campagnes),
- Elaboration du cahier des charges et des modalités de financement,
- Evaluation des actions, voire évaluation du partenariat engagé,
- Communication/information sur les dispositifs de soutien à la parentalité.

Mission d'animation départementale :

d'un ou plusieurs réseau(x) d'acteurs au plus proche des territoires, constitué(s) des acteurs associatifs, des professionnels de l'intervention sociale et des parents eux-mêmes.

Axe 1 :

Coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.

Actions :

- Recueil des besoins des acteurs,
- Organisation d'évènements et des rencontres à l'échelon départemental,
- Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local,
- Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques,
- Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet,
- Élaboration de propositions de formation.

Axe 2 :

Coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.

Actions :

- Organisation de la circulation de l'information, y compris vis-à-vis des parents
- Mise en place et gestion du site Internet
- Elaboration d'un répertoire des actions
- Elaboration d'une base de ressources documentaires,
- Identification et diffusion des bonnes pratiques.

LE CONTEXTE :

En 2015, à la demande du CDSP, il a été réalisé, un état de lieux des acteurs et des actions parentalité au vu d'un diagnostic partagé. L'objectif premier était de faire émerger les besoins et les attentes des familles et des professionnels, permettant ainsi au Comité de Pilotage CDSP de valider des orientations stratégiques de la politique départementale en matière de parentalité en décembre 2015.

Le diagnostic partagé parentalité met en avant l'existence sur le département des différents réseaux d'acteurs mais par dispositifs : Médiation Familiale (2010), Accompagnateurs CLAS (2012), Accompagnateurs Aide à Domicile (2012) et Coordination Technique LAEP (2015). Il est déploré le manque d'un « réseau pilote » qui regroupe l'ensemble d'acteurs parentalité.

La structuration et la mise en réseau des acteurs parentalité seront donc des priorités pour la CAF et les institutions partenaires.

LA STRUCTURATION DE L'ANIMATION :

En janvier 2016, les membres de l'instance Stratégique REAAP lancent le premier appel à projet pour des actions d'accompagnement à la parentalité, commun aux institutions. La CAF, par son rôle d'animateur et coordonnateur des instances, est chargée de l'organisation de l'appel à projet :

- Réception des demandes et réalisation des documents de travail et de décision,
- Organisation et animation du Comité de Pilotage,
- Réalisation des réponses aux opérateurs et orientations avec les autres institutions,
- Organisation des rencontres individuelles à la demande du Comité de Pilotage,

Le bilan de cette première action « multi partenariale » est positif. Il restera cependant à clarifier auprès des opérateurs le fait qu'il n'existe pas un "fond commun" aux institutions pour financer les actions parentalité. Le Comité de Pilotage étudie conjointement les demandes de financement et donne un avis mais chaque institution présente les demandes et les avis auprès des Commissions internes au vu d'obtenir la validation des financements.

Les actions menées en 2015 et 2016 auprès des opérateurs ont permis de poser les bases nécessaires au lancement du réseau d'acteurs parentalité. Dans ce contexte en évolution, la CAF de Hautes-Pyrénées et ses partenaires institutionnels sont favorables à repenser l'organisation existante quant à la Fonction d'Animation. Cependant, il est souhaité que la CAF continue à porter cette mission en 2017.

En 2017, la démarche d'appel à projet commun a été renouvelée à l'identique qu'en 2016. Aussi, il a été donné priorité à la **mise en place effective d'un réseau d'acteurs parentalité type REAAP (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents)** et à la communication.

Le REAAP est un « dispositif partenarial » institué par circulaire interministérielle en date du 9 mars 1999 visant à soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants.

Le REAAP a deux priorités :

- s'adresser à toutes les familles afin de ne pas stigmatiser celles qui rencontrent des difficultés,
- s'appuyer sur les initiatives qui existent déjà, tout en développant de nouvelles actions concertées en respectant les spécificités de chacun.

Le REAAP rassemble tous les acteurs parentalité sur des principes communs recensés dans la « Charte Nationale REAAP ». Il organise la circulation de l'information entre les différents adhérents et permet la confrontation et l'évaluation des pratiques. Aussi, il permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Tous les porteurs de projets financés par les fonds parentalité REAAP doivent s'engager et contribuer, conformément à l'article 8 de la Charte, à l'animation mise en place à l'échelon départemental. Durant l'année 2017 et dans la continuité de 2016, la CAF et ses partenaires ont accompagné les porteurs de projets dans l'adhésion au Réseau Pilote par des rencontres individuelles de promotion du Réseau.

Cette adhésion a été également recherchée par le biais de **l'élaboration du premier Guide d'acteur et des actions parentalité**, travail coordonné par la CAF de mars à octobre 2017. Ce premier guide d'acteurs parentalité a permis de contacter et de recenser l'ensemble d'acteurs bénéficiant d'un financement par un fond parentalité. Cette démarche a mis en lumière les actions menées dans ce cadre et a permis ainsi la création d'un premier outil de communication à destination des professionnels et des familles. A ce stade, il été possible pour les membres de l'instance stratégique-opérationnelle de lancer le « réseau ». Les démarches entreprises jusqu'alors ont permis de « préparer » les acteurs et de les mobiliser vers une dynamique de réseau.

La première rencontre parentalité a été proposée le 19 octobre 2017. 90 acteurs parentalité issus des différentes institutions et associations ont participé à cette rencontre, coordonnée par la CAF et les partenaires intentionnels. L'objectif premier était d'officialiser la mise en place du Réseau Parentalité et d'y fédérer les acteurs.

2018, il avait été décidé de travailler sur les orientations suivantes :

1. CONSOLIDER LE REAAP ET MAINTENIR LA DYNAMIQUE LANCÉE :

Donner une plus-value au Réseau REAAP par la mise en place des actions communes (formations, conférences...) et la labellisation des actions,

Réalisé :

- Organisation de la 2ème journée parentalité REAAP sur le thème de l'interculturalité, « tous parents-tous différents » avec 142 participants.
- Organisation de la formation obligatoire « posture d'accueil en LAEP » pour les accueillants LAEP. Financée à 100% par la CAF.
- Poursuite du financement de l'action d'analyse de la pratique pour des acteurs REAAP, effectué par Syst'aime.

Non réalisé :

- Organisation d'une formation pour les opérateurs CLAS. L'organisation de la formation obligatoire pour les LAEP ayant incidence sur le paiement de la prestation de service a été priorisée.

2. VALORISER LES EXPÉRIENCES DÉVELOPPÉES SUR LE TERRITOIRE EN VUE D'UNE IDENTIFICATION DES « BONNES » PRATIQUES ET PROPOSER DES OUTILS POUR LES PARTAGER.

Cet axe de travail n'a pas été abordé de la façon dont il aurait été souhaité du fait de la maturité du réseau REAAP. Des expériences d'identification et de partage commencent à pointer mais des outils de partage ne sont pas à ce jour élaborés. Axe à travailler.

3. ORGANISER LA COMMUNICATION AUTOUR DU RÉSEAU PAR LA CRÉATION D'UN SITE INTERNET PARTENARIAL (CONSULTATION LANCÉE FIN 2017 AUPRÈS DES WEBMASTERS DU DÉPARTEMENT).

Réalisé :

- Constitution d'un groupe de travail dit « Groupe de rédaction » avec la CAF, la DDCSPP, la DSD, l'Education Nationale, le GIP politique de la ville ayant pour missions la réflexion sur la mise en œuvre (contenu, orientation du site), rédaction et alimentation du site.
- Constitution d'un « Groupe de travail élargi », associant des partenaires et des parents dès le début de la réflexion. Deux rencontres ont eu lieu le 11 juin 2018 à la CAF et le 5 juillet 2018 à la DDCSPP. Ces groupes ont travaillé sur le recensement des attentes (contenu) vis-à-vis du site, proposer un nom, choix du Template et accord pour participer à la mise en ligne test (ordinateur, tablette, smartphone).
- Constitution d'un groupe des parents salariés de la CAF pour un temps d'échange le 19 juin 2018 dans l'objectif d'échanger, de partager et de mettre en avant leurs attentes en tant que parent, vis-à-vis du site internet.

- Lancement d'un sondage pour le choix du nom du site. Les opérateurs REAAP ainsi que les parents qui l'ont souhaité, ont participé au sondage lancé par la CAF pour le choix du nom du site parmi les noms proposés lors des différentes rencontres. Le sondage a été effectué en entre fin juin et août.
- Le site internet « infoparents65 » devrait être lancé le 1er trimestre 2019.

4. FAIRE REMONTER DES BESOINS REPÉRÉS EN FORMATION, COMMUNICATION... ETC, PERMETTANT AINSI DE PROPOSER DES NOUVELLES ACTIONS.

La rencontre des acteurs REAAP du 15 novembre 2018 répondait à une forte demande des acteurs à être soutenus dans le domaine de l'interculturalité. De cette journée de sensibilisation ressort une forte attente d'une suite sous forme de formation.

5. STRUCTURER LE RÉSEAU SUR LE TERRITOIRE :

- Réfléchir à un découpage territorial par bassin d'habitat permettant aux adhérents au Réseau REAAP de mieux se connaître et de faciliter ainsi l'échange et la mutualisation des moyens,
- Organiser des rencontres du Réseau par territoires et à l'échelon départemental,

La poursuite de la fonction d'animation des acteurs REAAP effectuée par la CAF a été validée par l'instance stratégique parentalité fin 2017, pour la durée du Schéma Départemental des services aux familles, soit jusqu'en 2019.

La mise à disposition d'un référent parentalité pour l'animation du réseau de façon discontinue (de mai à août) n'a pas permis de se centrer sur un découpage de l'animation du réseau.

De ce fait, la priorité a été donnée à l'animation du réseau départemental. **La question de la pérennité du poste de référent parentalité est indispensable afin de proposer une vraie animation du réseau sur le terrain.**

La nouvelle COG 2018-2022 poursuit l'engagement de la branche famille dans la politique d'accompagnement à la parentalité, par une forte inscription des CAF dans les SDSF et le maintien des enveloppes financières permettant de prendre ne charge des actions parentalité mais aussi la fonction d'animation (coordination et animation) avec augmentation de +4.5% par an.

2019 : L'instance stratégique réunie en début d'année priorise dans le cadre de l'animation des acteurs :

1. LE RENFORCEMENT DE LA MISSION D'ANIMATION PAR LA CONSOLIDATION DES ACTIONS MOBILISANT ET CRÉANT UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU.

La fonction d'animation est effectuée par le cadre du pôle service parentalité de la CAF pour la mission 1 du référentiel d'animation et un référent parentalité (poste mutualisé avec le service des prestations familiales) pour la mission 2. Le référent parentalité est revenu sur son poste après une longue absence en 2018. Deux jours par semaine, le référent parentalité prend la mesure de son poste et monte en compétences sur sa mission d'animation. La réalisation du site parentalité et la mise à jour du guide parentalité a favorisé la connaissance des acteurs et le repérage de cette nouvelle fonction. Le cadre du service a été présent dans toutes les rencontres avec les acteurs pour épauler le référent parentalité dans ce passage de mission et aussi, pour le remplacer compte tenu du temps limité sur le service d'action sociale.

1.1 ORGANISATION DES RENCONTRES DES RÉSEAUX :

- Organisation des journées parentalité/réseau REAAP (réseau pilote) : 2 jours ont été organisés sur la thématique « Famille et numérique ». Forte mobilisation de l'instance technique REAAP et du référent parentalité qui a permis une représentation institutionnelle stratégique (ouverture des journées réalisée par le Directeur de l'Education nationale et le président de la CAF, relayée par l'élue à la 1ère commission sociale du Département et le directeur de la CAF, pour la 2ème journée. La CAF s'est fortement mobilisée auprès de la CNAF ; la conseillère parentalité-numérique à la CNAF a participé aux journées départementales et a facilité la visualisation en avant-première de la série « Famille tout écran/saison 2 ». Des articles de communication ont été publiés dans le site de la CNAF (interne aux salariés) donnant de la plus-value à cette action.
- Organisation d'une journée du réseau CLAS : la mise en place d'un nouveau référentiel national de financement des actions CLAS pour les CAF a été fortement soutenue par l'instance technique CLAS. Une journée en direction des opérateurs CLAS a été organisée et a compté avec la participation de 7 directeurs d'école et conseillers pédagogique. Les différentes institutions se sont fortement mobilisées dans l'animation des groupes de travail.
- La Caf poursuit l'animation d'autres réseaux (LAEP, AAD) et participe à une rencontre du « réseau informel » des services de médiation familiale. Dans toutes ces rencontres, la CAF veille à promouvoir les actions des autres partenaires et les journées départementales pour trouver une adhésion et mobilisation des divers acteurs. Ceci permet l'inscription naturelle de ces acteurs parentalité « thématiques » dans une dynamique de réseau élargi (départemental)
- La structuration du réseau sur le département reste à travailler.

2. LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION À DESTINATION DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS (PROFIL ÉLARGI)

- Lancement du site internet départemental parentalité en avril 2019. Après une année de préparation et de concertation avec tous les acteurs souhaitant y apparaître, le site internet a été ouvert. Oralement, les institutions font la promotion du site mais elle est toutefois à renforcer par des documents papiers (flyer). La parution des informations sur les appels à projets permet aux professionnels de rester attentifs aux publications. Cependant, une stratégie de communication du site est à penser et réaliser en 2020. Les moyens donnés pour la mise à jour et l'actualisation sont limités (effectué par la référent parentalité).
- Renforcement de la communication autour de la thématique « famille et numérique » à l'occasion de l'organisation des journées départementales. Une dizaine d'opérateurs REAAP ont participé à la promotion de leurs actions et ont installé des stands d'information durant les journées. A leur demande, une vidéo a été réalisée permettant de promouvoir et de faire connaître les acteurs et leurs actions.

Afin de développer, renforcer et pérenniser les actions d'animation, la **poursuite du poste de référent parentalité** est indispensable. De plus, **l'augmentation du temps dédié à cette animation est nécessaire pour la consolider et la faire vivre. Une réflexion stratégique sur le déploiement de cette mission sur le département doit être réalisée (structuration et priorités)**. Aussi, une stratégie de communication autour du site internet est à construire en 2020.

Pour l'année 2020, il avait été prévu en **priorité de développer les journées départementales parentalité et l'implication des acteurs REAAP**. L'objectif était d'organiser la « quinzaine de la parentalité » dont les thématiques validées par le comité stratégique étaient « liberté, égalité, fraternité et parentalité ». Une co-construction avec les acteurs REAAP était prévue afin de proposer des actions sur tout le département, regroupées dans une même quinzaine.

L'instance technique REAAP a proposé en février une première rencontre de présentation du projet aux opérateurs parentalités, mobilisant à l'occasion, une vingtaine de professionnels.

La crise sanitaire liée à la COVID19 en mars 2020 et les périodes de confinement qui se sont succédé durant l'année, n'ont pas permis la mise en œuvre des journées parentalité ni d'action en présentiel mais l'animation de certains réseaux s'est poursuivie à distance. La situation pandémique a comporté la fermeture des écoles pendant quelques mois et l'arrêt de l'activité pour certains parents, le télétravail pour d'autres. Cette situation a mis en lumière les difficultés de certains parents pour suivre et accompagner leurs enfants dans la continuité éducative à domicile et aussi, la fracture numérique importante pour les familles les plus défavorisés.

Le site parentalité départemental www.infoparents65.fr a permis de soutenir les partenaires Reaap de la co-éducation ainsi que les parents grâce à la mise en ligne d'une offre renforcée sur la continuité éducative à domicile. Le partenariat étroit avec le Réseau Canopé 65 (Education Nationale) a permis la mise en ligne dans le site parentalité d'une plate-forme interactive en direction des familles et des professionnels. Journalièrement, des informations des partenaires du réseau, des outils d'accompagnement éducatif... ont été publiés afin de soutenir au mieux les familles dans ce domaine.

Concernant le poste de référent départemental d'animation REAAP, la réflexion stratégique sur le déploiement de cette mission sur le département, qui devait être réalisée en 2020, n'a pas pu être menée compte tenu de la situation de crise. La situation liée à la crise sanitaire a confirmé la difficulté pour ce poste à temps réduit (2 jours par semaine) du fait qu'il soit mutualisé avec un autre service de la CAF ; les besoins d'effectifs pour ce dernier service ont fait que le référent parentalité se consacre à 100% sur sa mission de liquidation, laissant le cadre du service parentalité seul pour la fonction d'animation parentalité avec les 2 missions (coordination et animation départementale).

Pour évaluer l'impact des actions proposées aux acteurs REAAP, il a été proposé entre autres un questionnaire d'évaluation. Les principales réponses sont présentées ci-dessous :

Retours des acteurs REAAP

L'appel à projets commun actions REAAP a tout clarifié et simplifié

88% des répondants attendent du réseau REAAP des journées dédiées aux professionnels

Une échéance d'appel à projet par an semble convenir pour une majorité

Les professionnels attendent des journées des rencontres et souhaitent réaliser des projets communs

Les professionnels attendent plus de journées départementales dans l'année avec participation plus importante des parents

71% des répondants indiquent que leurs attentes ont été prises en compte dans les actions SDSF/parentalité



Retours des acteurs REAAP

Des actions de soutien des parents face aux enjeux de l'adolescence et la préservation du lien familial sont à développer (65% de réponses)

41% de répondants visitent le site parentalité très rarement

L'animation du REAAP est à développer dans les bassins d'habitat pour faciliter l'accès

Le guide d'acteurs parentalité est pertinent mais il y a peu d'exemplaires et il serait à reclasser par thématiques

Le site parentalité répond aux attentes (46%) mais 30% des répondants n'ont pas le réflexe de l'utiliser

Le site parentalité est consulté notamment pour:

1. connaître les actualités
2. les dates d'appels à projets
3. Les adresses des partenaires



FICHES BILAN DES ORIENTATIONS PARENTALITÉ :

Axe Stratégique 1	Développer des activités Parents/Enfants
Axe Opérationnel 1	Développer des LAEP sur les territoires hors Tarbes et Val d'Adour.
Action	Favoriser la création d'un LAEP sur d'autres territoires.
Bilan de l'action	<p>2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Création LAEP sur Lourdes <p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet Création d'un LAEP sur Lourdes est d'actualité mais il ne s'est pas concrétisé en 2017 <p>2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Création d'un LAEP à Bagnères de Bigorre à la suite de la CTG sur ce territoire. • Demande de financement LAEP expérimental de l'AFR du Magnoac lors de l'AAP REAAP 2018. • Première rencontre de l'instance stratégique départementale LAEP pour réalisation d'un point d'étape sur le dispositif. <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation LAEP à Bagnères de Bigorre en mars 2019. • Démarrage de l'expérimentation LAEP de l'AFR dernier trimestre 2019 • Poursuite du LAEP Val d'Adour en question, suite aux difficultés rencontrées par gestionnaire associatif "Les Petits Loups"). <p>2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du nombre d'heures d'ouverture du LAEP de Bagnères de Bigorre. • Poursuite de l'expérimentation LAEP porté menée par l'AFR sur le territoire du magnoac
Pilotes de l'action	Instance stratégique LAEP
Acteurs opérationnels	Communes et/ou institutions
Perspectives	<p>Réflexion départementale autour de la mise en place d'un panier parentalité sur chaque EPCI composé d'un LAEP, un CLAS et une action REAAP.</p> <p>La mise en place d'un panier de services parentalité est un des indicateurs COG 2018-2022, répondant à une des orientations de la stratégie lutte contre la pauvreté.</p>

Axe Stratégique 1	Développer des activités Parents/Enfants
Axe Opérationnel 2	Développer des actions enfants-parents pour les 6-10 ans
Action	Critère intégré depuis le 2ème AAP à projet REAAP 2016
Bilan de l'action	<p>2016 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de communication parents-enfants (Airel). • Ateliers parents/enfants et groupe d'échange à Aureilhan (MJC) • Ateliers de médiation culturelle et parentalité (Médianes) • Ateliers Brico'num (Les Petits Débrouillards) <p>2017 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 6 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de communication parents-enfants (Airel). • Ateliers familles (MJC Aureilhan) • Ateliers de médiation culturelle et parentalité (Médianes) • Chorale multiculturelle (Mairie de Tarbes) • Projet atelier cirque parents-enfants (Collège Paul Eluard) • Actions parents-enfants du Point Parents de Tarbes (Mairie Tarbes) <p>2018 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 8 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de communication parents-enfants (Airel). • Ateliers de médiation culturelle et parentalité (Médianes) • Chorale multiculturelle de janvier à juin (Mairie de Tarbes) • Atelier cirque parents-enfants de janvier à juin (Collège Paul Eluard) • Actions parents-enfants du Point Parents de Tarbes (Mairie Tarbes) • Action Sorties en familles Centre Social Caf • Ateliers lecture parents-enfants (Ligue pour l'enseignement) <p>2019 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 13 actions : <i>Augmentation par rapport à 2018 de + 5 actions et sur des nouveaux territoires)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de communication parents-enfants et ateliers itinérants (Airel) • Ateliers parents-enfants (CCAS Tarbes). • Ateliers de médiation culturelle et parentalité (Médianes) • Actions parents-enfants du Point Parents de Tarbes (Mairie Tarbes) • 2 Action sorties en familles Centre Social Caf • 4 Ateliers lecture parents-enfants : 2 proposés par Ligue pour l'enseignement, 1 par Tom Pouce et 1 par le centre social CAF • Espace parents nord département (Courte Echelle) • Groupe d'activités parents-petits enfants Argelès Gazost (Grain des parents). <p>2020 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité <i>Les ateliers ont été fortement impactés par la situation sanitaire crise COVID19 et ses conséquences (arrêt des actions collectives pendant les mois de confinement).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de communication parents-enfants et ateliers (Airel). • Ateliers de médiation culturelle et parentalité (Médianes). • Actions parents-enfants du Point Parents de Tarbes (Mairie Tarbes). • Espace parents nord département (Courte Echelle) • Ateliers scientifiques (Petits débrouillards).
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Poursuite et développement sur d'autres territoires des activités parents-enfants qui semblent répondre favorablement aux attentes des familles.

Axe Stratégique 1	Développer des activités Parents/Enfants
Axe Opérationnel 3	Développer des actions visant à renforcer et développer le lien Parents/Adolescents
Action	Renforcer le dialogue parents-adolescents autour des médias, de l'usage des réseaux sociaux et de l'outil internet. Critère intégré depuis le 2ème AAP à projet REAAP 2016.
Bilan de l'action	<p>2017 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence débat "Les Jeunes et les écrans" et groupes de parole parents/adolescents (l'Airel). • Conférence-soirée sur les "addictions" (CE de Lannemezan et Réseau Adolescent en Milieu Rural). • Ateliers Parents-adolescents (MJC VIC) <p>2018 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole parents/adolescents (l'Airel) • 2 Cinés-débat CONTACT • Action de soutien aux parents des adolescents/groupes de parole (Tom Pouce) <p>2019 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole parents-adolescents (l'Airel) • 1 Ciné-débat (CONTACT) • Action de soutien aux parents des adolescents/groupes de parole (Tom Pouce) <p>2020 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évènement autour de le harcèlement scolaire (centre social Lourdes). • Actions auprès des lycéens (CONTACT) • Action de soutien aux parents des adolescents-groupes de parole : Tom Pouce.
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Réfléchir aux modalités d'actions permettant de soutenir les parents des adolescents dans les différentes étapes de l'adolescence

Axe Stratégique 1	Développer des activités Parents/Enfants
Axe Opérationnel 4	Promouvoir l'ingénierie de portage des projets et du développement local pour l'ensemble des dispositifs parentalité
Action	Réfléchir à une étude sur l'ingénierie de portage des projets et du développement local pour l'ensemble des dispositifs parentalité
Bilan de l'action	<p>2017 Cette action n'a pas été travaillée</p> <p>2018 Échanges CAF/Département pour réfléchir sur les modalités et les possibilités de mise en œuvre d'une ingénierie (piste de réflexion : étudiant universitaire).</p> <p>2019 Cette action n'a pas été travaillée</p> <p>2020 Cette action n'a pas été travaillée</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Possibilité d'avoir un stagiaire Université
Perspectives	Revoir l'axe opérationnelle et les modalités de mise en œuvre. Réfléchir à d'autres axes opérationnels permettant la mise en œuvre effective de l'axe stratégique

Axe Stratégique 1	Développer des activités Parents/Enfants
Axe Opérationnel 5	Développer des actions sur les territoires non couverts pour permettre une meilleure participation des familles isolées géographiquement ou socialement. Favoriser l'itinérance.
Action	Critère intégré depuis le 2ème AAP à projet REAAP 2016.
Bilan de l'action	<p>2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire Vallée d'Aure et du Louron : ateliers communication parents/enfants (Association L'Airel) • Territoire de Bagnères et Campan :ateliers "Parler, Lire et sortir" (Association Parler et Lire). • Territoire d'Aureilhan : ateliers parents/enfants (MJC Aureilhan) • Territoire de Lannemezan : ateliers parents/enfants (CE de Lannemezan) <p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire Vallée d'Aure et du Louron : poursuite des ateliers communication parents/enfants (l'Airel). • Territoire de Barousse : café des parents et ateliers "parents/enfants" (Association Amicale Laïque Barousse) • Territoire d'Aureilhan : poursuite des ateliers parents/enfants (MJC) • Territoire du Val d'Adour : ateliers parents-adolescents (MJC de Vic) <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire Vallée d'Aure et du Louron : poursuite des ateliers communication parents/enfants (l'Airel) • Territoire de Lourdes : ateliers parents/enfants Les petits débrouillards • Territoire de Trie et de Bagnères : ciné-débat (Contact) • Ciné-débat sur Lourdes (EPE) <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement des actions sur de nouveaux territoires : Vallée des Gaves, Jarret et Lannemezan. • Renforcement sur des territoires peu investis : Lourdes et Nord du département (Vic et Maubourguet). • Mise en place des itinérances sur des territoires proposant déjà des actions (Airel) • Territoire Vallée d'Aure et du Louron : Poursuite des ateliers communication parents/enfants itinérants (l'Airel). • Territoire de Lourdes et Vallées : ateliers parents/enfants (Les petits débrouillards), action de sensibilisation parentalité (Mairie de Lourdes), ciné-débat (EPE), réunions à thèmes (Micro Jarret) et actions parents-enfants (Argelès-Gazost) • Territoire de Bagnères : ciné-débat (Contact). • Territoire de Lannemezan (centre pénitentiaire) : action lecture parents <p>2020 : Maintien des actions sur les territoires peu investis : Jarret et Lourdes <i>Toutefois, les actions ont été en grande partie stoppées durant les mois de confinement en mars et en novembre.</i></p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Action à poursuivre dans le prochain schéma

Axe Stratégique 2	Soutenir des parents dans le domaine de la scolarité des enfants
Axe Opérationnel 1	Soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants en particulier les parents d'origine étrangère et les parents qui ont été eux même en difficulté dans leur scolarité
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016 / Critère intégré dans l'AAP CLAS
Bilan de l'action	<p>2016 Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF) : Portes Ouvertes • Action de soutien aux parents des adolescents : Tom Pouce <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2017 : Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF) : Portes Ouvertes • Action d'accompagnement des familles d'origine étrangère par l'interprétariat : Portes Ouvertes • Action de soutien aux parents des adolescents : Tom Pouce Action de soutien des parents dans le suivi de la scolarité des enfants (Point Parents Mairie de Tarbes). <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2018 : Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF) : Portes Ouvertes • Action d'accompagnement des familles d'origine étrangère par l'interprétariat : Portes Ouvertes • Action de soutien des parents dans le suivi de la scolarité des enfants (Point Parents Mairie de Tarbes) <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2019: Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des 5 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF) : Portes Ouvertes • Action d'accompagnement des familles d'origine étrangère par l'interprétariat : Portes Ouvertes • Action de soutien des parents dans le suivi de la scolarité des enfants (Point Parents Mairie de Tarbes) • Action école Paul Bert (Infodroits) <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2020: Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF): Portes Ouvertes • Action d'accompagnement des familles d'origine étrangère par l'interprétariat : Portes Ouvertes • Action de soutien des parents dans le suivi de la scolarité des enfants (Point Parents Mairie de Tarbes). • Action PRE/ axe parentalité <p>Financement de 12 opérateurs CLAS</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Action à poursuivre dans le prochain schéma

Axe Stratégique 2	Soutenir des parents dans le domaine de la scolarité des enfants
Axe Opérationnel 2	Développer les liens Parents/Ecole
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016 / Critère intégré dans l'AAP CLAS
Bilan de l'action	<p>2016 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité de 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement des familles réussite éducative (PRE) • Groupes de parole (EPE) <p>Financement de 12 opérateurs CLAS</p> <p>2017 Financement par des fonds REAAP -volet 1 parentalité des 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement des familles réussite éducative (PRE) • Action Chorale multiculturelle écoles de Tarbes (EN et Mairie de Tarbes) • Action cirque (collège Paul Eluard et Passing). <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2018 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité des 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement des familles réussite éducative (PRE) • Action Chorale multiculturelle écoles de Tarbes (EN et Mairie de Tarbes) • Action cirque (collège Paul Eluard et Passing). • Actions d'accompagnement des parents vers l'école Points Parents de Tarbes (Mairie Tarbes) • Groupes d'échange parents du voyage-enseignants (SAGV) <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2019 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité des 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement des familles réussite éducative (PRE) • Action Chorale multiculturelle écoles de Tarbes (EN et Mairie de Tarbes) • Action cirque (collège Paul Eluard et Passing) • Actions d'accompagnement des parents vers l'école Points Parents de Tarbes (Mairie Tarbes) • Groupes d'échange parents du voyage-enseignants (SAGV) <p>Financement de 13 opérateurs CLAS</p> <p>2020 Financement par des fonds REAAP - volet 1 parentalité des 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action Educative Familles (AEF): Portes Ouvertes • Action d'accompagnement des familles d'origine étrangère par l'interprétariat: Portes Ouvertes . • Action de soutien des parents dans le suivi de la scolarité des enfants (Point Parents Mairie de Tarbes). • Action PRE/ axe parentalité <p>Financement de 12 opérateurs CLAS</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Ecoles et Acteurs parentalité
Perspectives	Action à poursuivre dans le prochain schéma

Axe Stratégique 2	Soutenir des parents dans le domaine de la scolarité des enfants
Axe Opérationnel 3	Etendre les dispositifs CLAS sur les territoires non couverts et y développer l'axe parentalité
Action	Affiner les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité sur les territoires non couverts. Réflexion avec l'Education Nationale.
Bilan de l'action	<p>2016 Nouveau territoire : Odos</p> <p>2017 Nouveau territoire Ibos</p> <p>2018 Nouveau territoire Aureilhan</p> <p>2019 Absence de nouveaux territoires durant l'année scolaire 2018-2019. Organisation d'une rencontre du réseau CLAS en mai 2019 pour présentation du référentiel national CLAS</p> <p>2020 Absence des nouveaux territoires durant l'année scolaire 2019-2020. Arrêt du Clas de Lannemezan suite aux des difficultés internes (gestion, pilotage et mobilisation des écoles)</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	CLAS
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'accompagnement des CLAS dans l'application du nouveau référentiel nationale. • Mise en place d'une vraie réflexion avec l'éducation nationale autour des besoins de mise en place des CLAS dans les territoires non couverts, notamment dans le cadre des actions inscrites dans la CTG du territoire.

Axe Stratégique 2	Soutenir des parents dans le domaine de la scolarité des enfants
Axe Opérationnel 4	Consolider les actions destinées à favoriser les liens parents-école et les étendre hors Tarbes
Action	Réflexion avec l'Éducation nationale
Bilan de l'action	<p>2016 Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions Aide Educative Familles (AEF) <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action formation-médiation proposée par SAGV 2ème AAP REAAP 2017 mais reportée à 2018 <p>2018 Financement de 1 action REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action formation-médiation des enseignants (SAGV et EN) <p>2019 REAAP : Financement d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infodroits sur l'école Paul Bert) et réflexion avec EN pour élargissement sur d'autres écoles. • Formation des enseignants (Contact). • Financement de l'axe parentalité du PRE (programme réussite éducative) • Participation renforcée de l'EN aux journées départementales Parentalité • CLAS : participation de 7 directeurs écoles à la rencontre du réseau CLAS <p>2020 Financement fonds REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infodroits : pour actions d'information / Atelier parents-enfants à l'école Paul Bert et réflexion avec EN pour l'élargissement sur d'autres écoles. • Contact : formation auprès des enseignants. • Financement de l'axe de parentalité du PRE (Programme Réussite Éducative). • Participation renforcée de l'EN aux journées départementales Parentalité. • CLAS : implication des acteurs CLAS pour consolider, voir créer des liens avec les enseignants.
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	EN et acteurs parentalité
Perspectives	Poursuivre les actions qui renforcent le rôle des parents dans la scolarité de leurs enfants, leur permettant de prendre une vraie place de parent d'élèves et dans la co-éducation des enfants avec les enseignants

Axe Stratégique 3	Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous
Axe Opérationnel 1	Créer des temps/espaces d'échange « ouverts » où les parents peuvent se retrouver, avec des professionnels en retrait.
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016 et 2017
Bilan de l'action	<p>·2016 Financement de 5 actions REAAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole et d'échange (EPE, APF) • Action de développement d'échanges et solidarités entre parents (Point Parents) • Ateliers d'échange entre parents (Autisme 65) • Journée "la Famille c'est chouette" (C. Social Caf) <p>·2017 Financement des 7 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole et d'échange (EPE, CIDFF et tom Pouce) • Café des parents (amicale laïque Barousse) • Action de développement d'échanges et solidarités entre parents (Point Parents) • Journée thématique pour les aidants "lâche moi les baskets"(APF) • Ciné-débat (EPE) <p>·2018 Financement des 7 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole et d'échange (EPE, CIDFF, Portes Ouvertes et Tom Pouce) • Action de développement d'échanges et solidarités entre parents (Point Parents) • Cinés-débat (EPE et CONTACT) <p>·2019 Financement des 8 actions REAAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole et d'échanges (EPE, CIDFF, Portes Ouvertes) • Action de développement d'échanges et solidarités entre parents (Point Parents) • Cinés-débat (EPE et CONTACT), Espace parents (courte échelle) , ateliers sciens'lab (Petits débrouillards) <p>·2020 Financements 8 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole et d'échange (EPE, CIDFF, EFA) • Action de développement d'échanges et solidarités entre parents (Point Parents). • Cinés-débat (EPE et CONTACT), Espace Parents (Courte échelle), ateliers sciens'lab (Petits Débrouillards)
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Poursuivre le soutien des actions qui permettent aux parents de se retrouver entre eux avec la participation d'un professionnel, parfois en retrait, pour donner autonomie au groupe.

Axe Stratégique 3	Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous
Axe Opérationnel 2	Développer des ateliers pratiques sur des questions précises
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016
Bilan de l'action	<p>2016 Financement des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres thématiques (APF) • Ateliers Communication avec son enfant (L'Airel) <p>2017 Financement des 3 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journées thématiques (APF) • Ateliers communication avec son enfant (L'Airel) • Conférences Débat sur les addictions (Airel et CE Lannemezan) sur le harcèlement en milieu scolaire et l'homophobie (Contact). <p>2018 Financement des 3 actions REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers communication avec son enfant (L'Airel) • Groupes d'échanges-débat sur différentes thématiques (addictions, le harcèlement en milieu scolaire, l'homophobie, l'adoption.) (EPE, CIDFF65, Contact, Points Parents) • Groupes d'échange (Portes ouvertes) <p>Financement des 3 services de Médiation familiale pour les ateliers collectifs "parents après la séparation" en partenariat avec la Caf</p> <p>2019 REAAP : financement des actions. Augmentation et élargissement sur des nouveaux partenaires et territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'échanges-débat sur différentes thématiques (addictions, le harcèlement en milieu scolaire, l'homophobie, l'adoption..) :EPE, CIDFF65, Contact, Points Parents, l'Airel, Portes ouvertes et MJC VIC. • Réunions thématiques : Microcrèche "ETHS Maynats" <p>Financement des événements sur thématique parentalité et numérique (IBOS et quartier Nord "crève l'écran).</p> <p>CLAS : Proposition des réunions/groupes d'échanges sur des thématiques précises liées à la scolarité avec d'autres partenaires parentalité.</p> <p>Médiation familiale : financement des 3 services pour les ateliers collectifs "parents après la séparation" en partenariat avec la CAF</p> <p>2020 Financement fonds REAAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'échanges-débat sur différentes thématiques (addictions, le harcèlement en milieu scolaire, l'homophobie, l'adoption..) :EPE, CIDFF65, Contact, Points Parents, l'Airel, Portes ouvertes, L'EFA, La Courte Echelle Val d'Adour, Médiannes, MJC d'Odos, microcrèche "ETHS Maynats", compagnie Poil au nez et les Petits Débrouillards. <p>CLAS: Proposition des réunions/groupes d'échanges sur des thématiques précises liées à la scolarité avec d'autres partenaires parentalité.</p> <p>Médiation familiale : financement des 3 services pour les ateliers collectifs "parents après la séparation" en partenariat avec la CAF</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Poursuivre ce type d'action qui vise la formation des parents mais aussi le partage des questionnements avec d'autres parents et des professionnels.

Axe Stratégique 3	Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous
Axe Opérationnel 3	Proposer des actions itinérantes pour aller vers les parents les plus isolés et lever les difficultés de mobilité
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016 et 2017
Bilan de l'action	<p>2016 Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'échanges avec familles de St Herblain (Point Parents et Centre social Caf) • Groupes de parole et échange hors territoire tarbais (Lannemezan, Vic) <p>2017 Financement de 4 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite financement de l'action d'échanges avec familles de St Herblain (Point Parents et Centre social Caf) • Ateliers de parole parents à Vic (MJC Vic) • Ciné débat sur le harcèlement scolaire à Lannemezan (Contact) • Ciné débat sur l'homophobie à Séméac (Contact) <p>2018 Financement des 3 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinés débat sur l'homophobie et le harcèlement à Trie et Bagnères de Bigorre (Contact) • Intervention de l'EPE sur Barbazan Debat et Trie • Financement de 3 LAEP avec différentes antennes sur Tarbes et itinérance sur le nord du département <p>Financement des services de médiation familiale qui se sont déplacés à la demande des familles</p> <p>2019 REAAP : financement des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cinés débat Bagnères de Bigorre (Contact) • Intervention de l'EPE sur Barbazan Debat et Trie • LAEP Financement de Itinérances sur Tarbes QPV et le nord du département <p>Financement des services de médiation familiale qui se sont déplacement à la demande de familles</p> <p>2020 Financement fonds REAAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention de l'EPE sur Barbazan-Débat et Trie dans le cadre de l'animation des groupes d'échange. • Financement fonds LAEP: Financement de itinérances sur Tarbes QPV (atelier Ceppetto) et sur le nord du département (les petits loups en balade) • Financement des services de médiation familiale qui se sont déplacés à la demande des familles.
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Voir modalités de continuité des objectifs de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 3	Développement des échanges et solidarités entre parents en veillant à la participation de tous
Axe Opérationnel 4	Consolider les postes de Médiateur (Adultes relais ou autres) pour aller au-devant des parents et créer une relation de confiance
Action	Suivre l'évolution de ces postes et les soutenir dans leurs compétences
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Action avec Syst'aime <p>2017 Financement de 2 actions dont une place est réservée aux adultes relais</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'analyse de la pratique relais (Syst'aime) Formation « animer un groupe de parole et échange » (EPE) <p>2018 Financement des 3 actions dont une place est réservée aux adultes relais</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'analyse de la pratique relais (Syst'aime) <p>2019 Financement des actions CLAS et REAAP dont une place est réservée aux adultes relais</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite du financement de l'analyse de la pratique (Syst'aime) avec une participation des adultes relais <p>2020 Financement des actions CLAS et REAAP dont une place est réservée aux adultes relais. Poursuite du financement de l'analyse de la pratique (Syst'aime), avec une participation des adultes relais.</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Evaluer l'impact de cette mission sur les actions parentalité et la plus-value pour les associations qui les embauchent.

Axe Stratégique 4	Ecoute et soutien psychologique dans les situations de fragilisation de la famille (l'adolescence, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption, l'homoparentalité...)
Axe Opérationnel 1	Consolider les structures d'écoute et de soutien psychologique des parents et veiller à ce qu'elles puissent répondre aux besoins hors Tarbes et que les actions soient en cohérence avec le droit commun
Action	Financement des actions d'écoute et de soutien psychologique
Bilan de l'action	<p>2016 Bilan des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPE, Syst'aime et Contact <p>2017 Financement REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute réalisées par l'EPE, Syst'aime, CIDFF et Contact <p>Financement 3 services de médiation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute dans le processus de médiation familiale <p>2018 Financement REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute réalisées par l'EPE, Syst'aime, CIDFF et Contact <p>Financement 3 services de médiation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute dans le processus de médiation familiale <p>2019 Financement REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute réalisées par l'EPE, Syst'aime, CIDFF et Contact <p>Financement 3 services de médiation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions d'accompagnement et d'écoute dans le processus de médiation familiale <p>2020 Financement fonds REAAP pour les actions d'accompagnement et d'écoute réalisées par l'EPE, Syst'aime, CIDFF et Contact.</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Poursuivre le soutien des services d'écoute et de soutien psychologique qui permettent pour les familles les plus défavorisées et fragilisées par un évènement temporaire, de retrouver un certain équilibre familial.

Axe Stratégique 4	Ecoute et soutien psychologique dans les situations de fragilisation de la famille (l'adolescence, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption, l'homoparentalité...)
Axe Opérationnel 2	Développer d'autres modalités d'intervention accessibles dans tous les territoires (ex : visio-conférences par Skype, téléphone...)
Action	Mobiliser les acteurs parentalité pour mettre en place des actions dans tous les territoires
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invitation des acteurs parentalité aux réunions CTG (convention territoriale globale) sur le territoire de Lourdes pouvant faciliter la mise en place de nouvelles actions sur ce territoire <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invitation des acteurs parentalité aux réunions CTG (convention territoriale globale) sur les territoires de Bagnères, Loures Barousse et Aure et Louron, pouvant faciliter la mise en place de nouvelles actions sur ce territoire. Financement d'une action Ciné-débat sur Lourdes (territoire CTG) <p>2018 et 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invitation des acteurs parentalité aux réunions CTG (convention territoriale globale) sur les territoires de Bagnères, Loures Barousse, Aure et Louron, Argelès-Gazost et Lannemezan pouvant faciliter la mise en place de nouvelles actions sur ces territoires • Proposition des séances de médiation familiale par visio-conférence <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'impossibilité de se rencontrer physiquement du fait des périodes de confinement puis en suite, des restrictions sanitaires, les visios se sont fortement développées en 2020. Pratiquement l'ensemble des acteurs parentalité a été contacté par visio (acteurs REAAP, réseau CLAS, LAEP, médiation familiale, l'espace de rencontres, les SAAD). Des accueils téléphoniques et des visios ont été mis en place très rapidement, notamment pour les services de médiation familiale, l'espace de rencontres, certains CLAS et et acteurs REAAP.
Pilotes de l'action	Groupe technique CLAS/REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Étudier les modalités de développement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 5	Prise en compte des besoins en matière de garde des enfants
Axe Opérationnel 1	Favoriser la prise en compte de la garde des enfants dans les projets
Action	Critère intégré dans l'AAP REAAP 2016
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des actions financées REAAP 2016 <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette condition est exigée avant la mise en place des actions financées par fonds REAAP • Les opérateurs dont les familles ont eu besoin d'un mode de garde, ont proposé un temps de garderie avec des bénévoles et/ou des professionnels de la petite enfance (EPE, CIDFF) <p>2018 et 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette condition est exigée avant la mise en place des actions financées par fonds REAAP • Les opérateurs dont les familles ont eu besoin d'un mode de garde ont proposé un temps de garderie avec de bénévoles et/ou des professionnels de la petite enfance (EPE, CIDFF) <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins en mode de garde sont intégrés dans le cahier des charges REAAP et les opérateurs anticipent ce besoin avant la mise en œuvre des actions. Toutefois, cette question reste toujours d'actualité, la garde des enfants reste un frein pour l'accès aux actions (certaines familles ne souhaitent pas laisser les enfants avec des bénévoles des associations par exemple)
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	La proposition d'un mode de garde adossée à une action s'avère être un des leviers pour faciliter la participation des parents.

Axe Stratégique 6	Information des Parents
Axe Opérationnel 1	Faire connaître l'offre existante dans le domaine de la parentalité
Action 1	Repérer et alimenter les lieux qui proposent de l'information globale auprès des familles
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Listing des lieux qui font de l'information auprès des familles <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une consultation auprès de l'ensemble des partenaires financés par un fond « parentalité » au vu de la réalisation d'un guide d'acteurs et des actions • Repérage des acteurs et validation pour parution sur le site monenfant.fr <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des rencontres multi partenariales afin de construire ensemble le projet du site parentalité • Mise à jour du guide d'acteurs parentalité pour édition 2019 (reprise des contacts avec les acteurs déjà présents et prospection vers d'autres partenaires intéressés) <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement du site parentalité départemental www.infoparents65.fr <p>2020 Financement fonds REAAP : Création d'un espace parentalité à la MJC d'Odos</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Soutenir les espaces d'information des parents, et les services en ligne qui permettent de répondre aux parents ne souhaitant pas se rendre dans des structures à connotation sociale.

Axe Stratégique 6	Information des Parents
Axe Opérationnel 1	Faire connaître l'offre existante dans le domaine de la parentalité
Action 2	Financer des actions d'information des parents sur l'offre parentalité
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information dans le domaine de la parentalité (Point Parents) <p>2017 Financement des 2 actions par fonds REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information dans le domaine de la parentalité (Point Parents) • Actions d'information dans le cadre du soutien à la parentalité du PRE <p>2018 et 2019: Financement des 2 actions par fonds REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information dans le domaine de la parentalité (Point Parents) • Actions d'information dans le cadre du soutien à la parentalité du PRE <p>Financement 3 services de médiation familiale</p> <p>2020 Financement des 8 actions par fonds REAAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information dans le domaine de la parentalité (Point Parents) • Actions d'information dans le cadre du soutien à la parentalité du PRE • Action d'information réalisée par CONTACT dans le domaine d'accompagnement des familles avec enfant homosexuel. • Action d'information réalisée par EFA dans le domaine de l'adoption • Actions d'information et d'écoute réalisées par l'EPE • Actions d'information auprès des parents et leurs enfants sur les droits et devoirs réalisées par Infodroit. • Action d'information/événement sur le harcèlement réalisé par le centre social de Lourdes, <p>Financement 3 services de médiation familiale (offre parentalité dans ce domaine)</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Acteurs parentalité
Perspectives	Étudier les modalités de continuité de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 6	Information des Parents
Axe Opérationnel 1	Faire connaître l'offre existante dans le domaine de la parentalité
Action 3	Elaboration des plaquettes et des documents de communication des dispositifs et des actions parentalité
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents de communication <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du premier Guides d'acteurs et actions parentalité • Réalisation des documents de communication pour leur mise en ligne sur caf.fr (en 2018) • Elaboration et financement des plaquettes des services d'aide et d'accompagnement à domicile (AAD) et de LAEP • Elaboration des affiches GIAP « ateliers parents après la séparation » <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prospection et mise à jour du Guide d'acteurs et actions parentalité • Elaboration et financement des plaquettes des services d'aide et d'accompagnement à domicile (AAD), MF et LAEP • Appel d'offres et création du site internet parentalité <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation et impression du Guide d'acteurs et actions parentalité • Modification plaquette LAEP (nouveau LAEP) • Impression des plaquettes communication des partenaires participant aux journées REAAP (UDAF, Promeneurs du Net) <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune plaquette a été refaite pendant cette année, il a été privilégié les envois dématérialisés du fait de la fermeture des sites, lieux d'accueil... etc
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Groupe technique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de développement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 6	Information des Parents
Axe Opérationnel 2	Diversifier les canaux de communication à destination des familles et les rendre accessibles avec une entrée territoriale
Action	Intégration de l'offre parentalité dans les sites web institutionnels
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caf : monenfant.fr et caf.fr <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration partielle de l'offre sur monenfant.fr (en cours) • Intégration en cours sur caf.fr • Lancement d'une consultation externe pour création du site parentalité <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration partielle de l'offre sur monenfant.fr (en cours suite à la refonte du site en 2018) • Intégration en cours sur caf.fr • Travail sur la création du site internet parentalité avec les institutions partenaires, un groupe de travail et le prestataire Pyreweb <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre parentalité est intégrée de façon progressive sur mon enfant.fr (nombreuses difficultés du site en 2019) et caf.fr (pilote de la rubrique partenaires à l'action sociale à compter de 2019) • Mise à jour régulière de l'agenda d'actions sur le site internet parentalité <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site départemental parentalité www.infoparents65.fr a été fortement développé et utilisé lors des différents confinements de l'année. • Il a permis de communiquer auprès des familles et des professionnels les différentes offres qui se sont créées comme réponse à la crise sanitaire. • Une forte collaboration a été mise en place avec l'atelier Canopé qui a intégré dans le site une plate-forme d'aide autour de la continuité éducative des enfants et le soutien des parents. • L'offre parentalité n'est pas encore intégrée dans le site caf.fr, il est prévu qu'elle y soit pour 2021. Toutefois, ce site a été fortement mobilisé également par la CNAF pendant les confinements pour apporter des réponses et des outils aux parents (le coin des parents, centre de loisirs interactif....) ce qui nous a permis de faire des renvois entre les 2 sites.
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Groupe technique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de développement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 6	Information des Parents
Axe Opérationnel 3	Donner une place aux PIF dans l'ensemble des dispositifs et actions d'accompagnement des parents par leur mission d'information et de lieu ressources pour l'ensemble des familles
Action	Faire l'état des lieux des actions PIF
Bilan de l'action	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'état des lieux <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'UDAF pour mise en place d'un partenariat renforcé <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres avec l'UDAF pour mise en place d'un partenariat renforcé ont été suspendues du fait de l'absence prolongée de la directrice. Cette action sera à prioriser en 2019 <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres avec l'UDAF pour mise en place d'un partenariat renforcé ont été suspendues du fait de l'absence prolongée de la directrice. Cette action n'a pas été reprise en 2019 (arrivée du directeur en fin d'année). Cependant l'UDAF s'est mobilisée dans le cadre des journées parentalité et a pu prendre une place de relais d'information auprès des familles dans le domaine du numérique <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec la nouvelle directrice de l'UDAF en fin d'année 2020 pour un temps d'échange sur les possibles projets ensemble. Premier rapprochement qui devrait permettre une meilleure collaboration dans les autres domaines, hors médiation familiale (où nous avons une collaboration de longue date.)
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Groupe technique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de développement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 7	Formation des professionnels et mise en réseau
Axe Opérationnel 1	Pérenniser et développer des actions de formation et les rendre accessibles aux professionnels opérant hors Tarbes Continuer à faire évoluer les pratiques professionnelles par le biais de formations, en vue de développer l'implication des parents en tant qu'acteurs
Action	Mise en place des formations et colloques en direction des professionnels
Bilan de l'action	<p>2016 Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée de formation et sensibilisation en direction des parents et des professionnels (Contact) <p>2017 Financement de 4 actions par fonds parentalité REAAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du financement de l'analyse de la pratique pour un groupe d'acteurs parentalité (Syst'aime) • Financement d'une formation sur l'animation des groupes de parole (EPE) • Poursuite du financement des temps de sensibilisation sur le harcèlement et l'homophobie sous forme des cinés débats (Contact) • Financement de l'intervention de Mme SELLENET, Professeure d'université Nantes, lors de la 1ère journée des acteurs parentalité <p>2018 Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la formation « accueillants des LAEP » • formation sur l'interculturalité par les interventions de Charles DI (Paris) et Odile O'Deyé (Marseille) • Journée de formation et sensibilisation en direction des parents et des professionnels (Contact) <p>2019 Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2ème temps de formation « accueillants des LAEP » • formation sur famille et numérique par les interventions d'Olivier Duris (Paris) et Florent Lafabrie (Canopé65) • Poursuite du financement de l'analyse de la pratique pour un groupe d'acteurs parentalité (Syst'aime) • Journée de formation et sensibilisation en direction des parents et des professionnels (Contact) <p>2020 Financement fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du financement de l'analyse de la pratique pour un groupe d'acteurs parentalité (Syst'aime) • Journée de formation et sensibilisation en direction des parents et des professionnels (Contact)
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Associations EPE, Contact et Syst'aime
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 7	Formation des professionnels et mise en réseau
Axe Opérationnel 2	Mettre en réseau les professionnels pour développer les collaborations
Action 1	Adhésion Charte REAAP
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 Intégrée dans la Convention de financement CAF 2016 • 2017 / 2018 / 2019 / 2020 Depuis 2016, la Charte REAAP est intégrée dans la Convention d'objectifs et de financement CAF et devient une pièce justificative pour le versement de l'aide.
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	CAF
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 7	Formation des professionnels et mise en réseau
Axe Opérationnel 2	Mettre en réseau les professionnels pour développer les collaborations
Action 2	Rencontre sur site des acteurs Parentalité pour les faire adhérer à la dynamique de réseau
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 Bilans des rencontres • 2017 Pratiquement l'ensemble des opérateurs parentalité a été rencontré dans l'objectif de les mettre en réseau. La CAF a été chargée d'organiser les rencontres individuelles selon les modalités définies par l'instance stratégique REAAP, soit : <ul style="list-style-type: none"> - opérateur faisant une première demande de financement REAAP/CLAS - opérateur dont la demande de financement est à clarifier/ étayer - opérateur qui n'a pas été rencontré les 2 dernières années afin de faire une étape/bilan des actions financées. <p>L'instance technique a également rencontré des nouveaux opérateurs souhaitant déposer une demande de financement.</p> <p>Les rencontres ont été proposées à 85% à la CAF, d'autres sites ont été proposées ponctuellement (GIP ou DDCSPP). Les rencontres sur le site de l'opérateur ont été très limitées, uniquement pour les opérateurs dont une démarche plus stratégique était à mettre en place (UDAF, SACV, Médiannes).L'ensemble des acteurs parentalité a été contacté par téléphone et mail au vu de l'élaboration du guide départemental parentalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 Les rencontres individuelles ont été moins importantes. La CAF a été chargée d'organiser ces rencontres individuelles selon les modalités définies par l'instance stratégique REAAP ou CLAS (8 opérateurs rencontrés sur 13) <p>Les rencontres sur le site de l'opérateur ont été très limitées, uniquement pour les opérateurs dont une démarche plus stratégique était à mettre en place (création ou poursuite des actions des LAEP, Bilan annuel Espace rencontres et rencontre avec les responsables des services de médiation familiale)</p> <p>L'ensemble des acteurs parentalité a été contacté par téléphone et mail au vu de la création du site internet parentalité. Certains ont participé au groupe de rédaction élargi.</p> <p>Le service parentalité de la CAF a organisé et financé la formation obligatoire pour les accueillants LAEP (2 séances de formation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 La CAF a été chargée d'organiser les rencontres selon les modalités définies par l'instance stratégique REAAP ou CLAS (8 opérateurs rencontrés sur 13) avec le soutien du groupe technique. <p>Les rencontres sur le site de l'opérateur ont été très limitées, uniquement pour les opérateurs dont une démarche plus stratégique était à mettre en place (création ou poursuite des actions des LAEP, Bilan annuel Espace rencontres et rencontre avec les responsables des services de médiation familiale.</p> <p>Le service parentalité de la CAF a organisé et financé la formation obligatoire pour les nouveaux accueillants LAEP et pour ceux qui n'avaient pas pu assister aux séances de 2018 (2 séances de formation).</p>
Pilotes de l'action	Groupe technique REAAP
Acteurs opérationnels	Groupe technique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 7	Formation des professionnels et mise en réseau
Axe Opérationnel 2	Mettre en réseau les professionnels pour développer les collaborations
Action 3	Mise en place du Réseau d'acteurs d'accompagnement à la parentalité. Organisation des rencontres acteurs REAAP
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 Création du Réseau • 2017 Lancement de la démarche du Réseau par l'organisation de la Première Journée Parentalité (19 octobre 2017). • 2018 Organisation de la deuxième Journée Parentalité (15 novembre) sur l'interculturalité. • 2019 Organisation de la 3ème Journée Parentalité (27 et 28 novembre) sur la thématique "Famille et numérique". Participation plus importante qu'en 2018 dû à l'ouverture des journées aux parents (conférence en soirée) et aux étudiants (CESF) et stagiaires. Forte mobilisation d'un groupe d'opérateurs parentalité proposant des actions numériques (mise en place des stands et réalisation d'une vidéo). • 2020 Compte tenu de la crise sanitaire COVID, les journées REAAP ont été annulées. Par la même raison, aucune formation n'a pas pu être organisée du fait des mesures sanitaires exposées (confinement, restrictions actions collectives..etc). Des rencontres se sont tenues par visio avec les acteurs réseaux CLAS, LAEP, médiation familiale, Aide à domicile pour faire remonter les besoins des familles et aussi leurs besoins durant la crise sanitaire. Un fonds d'accompagnement aux associations en difficulté a été créé par le GIP, la CAF a abondé 10 000€ sur fonds REAAP
Pilotes de l'action	Groupe stratégique REAAP
Acteurs opérationnels	Groupe stratégique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

Axe Stratégique 7	Formation des professionnels et mise en réseau
Axe Opérationnel 3	Structurer l'animation territoriale
Action 4	Proposer des modalités d'animation des acteurs sur le territoire
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 La Caf est chargée de l'animation des acteurs REAAP • 2017 La Caf est chargée de l'animation des acteurs REAAP • 2018 Poursuite de l'animation des acteurs REAAP par la Caf avec une validation durant la totalité de l'échéance du SDSF (2016-2019) • 2019 Poursuite de l'animation des acteurs REAAP par la Caf en 2019. Le référent parentalité a intégré de nouveau de poste (même personne) pour toute l'année 2019 à raison de 2 jours par semaine. Une réflexion sur le déploiement de l'animation sur l'ensemble du département est à effectuer (moyens et prioritaires). • 2020 Compte tenu de la crise COVID19 et de ce fait, de l'annulation des journées départementales d'animation d'acteurs, l'organisation à l'échelle de chaque territoire a été annulée. Le référent parentalité a arrêté son activité pendant les mois de confinement (de mars à juin) et repositionnée sur son poste au sein du service PF de la caf.
Pilotes de l'action	Groupe stratégique Parentalité
Acteurs opérationnels	Groupe technique REAAP
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

LA PETITE ENFANCE

L'enjeu de développement d'une offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité a conduit dans le cadre du SDSF 2016-2019 à orienter ses actions autour de 2 axes stratégiques :

- Développer une offre territorialement équilibrée des services d'accueil de la petite enfance
- Apporter des réponses mieux adaptées aux besoins des familles

AXE STRATÉGIQUE 1 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TERRITORIALEMENT ÉQUILIBRÉE DES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Une politique publique en faveur de l'enfant et de la famille se doit d'accorder une importance toute particulière aux modes d'accueil de la petite enfance qu'il soit collectif ou individuel.

Pouvoir confier son enfant et s'insérer selon ses souhaits et ses besoins dans le monde du travail est un enjeu déterminant pour les familles. Cela représente à la fois un élément essentiel pour le développement d'un territoire, mais aussi un élément de bien-être et de sérénité pour les familles.

Ainsi le jeune enfant va évoluer entre plusieurs milieux, d'abord sa famille et bientôt son lieu d'accueil collectif ou individuel. Des milieux de vie adaptés aux besoins des jeunes enfants selon les âges sont indispensables pour permettre leur développement psychomoteur, cognitif et affectif dans les meilleures conditions possibles.

Cette séparation transitoire de l'enfant d'avec sa famille ne doit en aucun cas menacer son bien-être ni altérer ses potentialités de développement : l'intérêt supérieur de l'enfant doit être préservé.

L'enjeu est alors de dynamiser l'offre d'accueil en faveur des enfants de moins de 3 ans en confortant l'offre existante et en poursuivant le rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil en privilégiant une attention particulière à la mixité sociale, à l'équité territoriale dans la couverture des besoins mais aussi à l'accueil des publics plus fragiles, aux enfants en situation de handicap, plus éloignés des établissements.

C'est pourquoi la question des modes d'accueil doit s'appréhender à la fois en fonction des besoins des familles quant à leur déploiement, mais aussi en fonction de la qualité de l'environnement et de l'accueil qu'ils proposent.

OBJECTIF 1 : ASSURER LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN STRUCTURES EXISTANTES

L'action sociale collective de la branche famille apporte un soutien financier à l'offre de services et d'équipements développée par les partenaires locaux en complément de l'aide au fonctionnement apportée aux structures. Il constitue un levier essentiel afin d'éviter les fermetures de structures et d'encourager la création de nouveaux établissements.

Ainsi, de 2016 à 2020, la Caf a financé des projets de rénovation de locaux à Tarbes, Lourdes, Cauterets, Bagnères, Lannemezan, Tostat, St Lary et Maubourguet représentant une enveloppe globale de 475 114 €.

ACTION 1 - POURSUIVRE LE SOUTIEN FINANCIER DES COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS OU ENTREPRISES RÉNOVANT LES LOCAUX DE LEURS STRUCTURES

Bilan de l'action	Subventions accordées par la CAF : <ul style="list-style-type: none">• 2016 : 17 517 € (fonds propres) : Ville de Tarbes• 2017 : 172 572 € (fonds nationaux) : Ville de Tarbes-Ste Elisabeth Lourdes-Cauterets-Les Bambis Bagnères-CCAS Lannemezan-MC Tostat• 2018 : 48 243 € (fonds nationaux) : Ste Elisabeth Lourdes-Clair vallon Bagnères-CCAS Lannemezan-MA St Lary• 2019 : 200 449 € (fonds nationaux) : Ville de Tarbes-Bagnères-Tostat-Maubourguet-Saint Lary et 8 316 € (fonds propres) : Ville de Tarbes
Pilotes de l'action	Caf
Acteurs opérationnels	Collectivités et associations
Perspectives	Mise en œuvre d'une réflexion sur une refonte de la politique de soutien à l'investissement de la CAF

ACTION 2 - SOUTENIR TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES PROJETS ÉMERGENTS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DANS UN OBJECTIF DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

La coordination des politiques publiques au profit des familles prioritairement sur les secteurs les moins pourvus implique une action concertée et structurée des acteurs de la petite enfance afin de garantir une approche globale et structurée des enjeux des territoires et des besoins des familles et de structures. La coopération entre les acteurs institutionnels est essentielle afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques menées. Ainsi, bien qu'oeuvrant dans leurs champs d'actions respectifs, le Département (PMI), la MSA et la CAF travaillent conjointement afin de partager les réflexions sur la stratégie de déploiement de l'offre sur les territoires et de soutenir conjointement les projets dans le domaine de la petite enfance.

<p>Bilan de l'action</p>	<p>Mise en place d'une Instance Départementale Petite Enfance Département /CAF/MSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • échanges sur l'évolution des besoins et les tendances locales • mise en œuvre d'outils communs • informations mutuelles sur les directives nationales et les orientations départementales <p>-Mise en place d'un observatoire de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à jour annuelle • recueil de données sur la population, les naissances, les enfants de moins de 3 ans, les familles et leurs contraintes, l'offre d'accueil et son usage, les indicateurs de tension <p>Accompagnement conjoint CD/CAF/MSA des porteurs de projets dans la réflexion et les démarches (création d'un dossier de pré-projet, diagnostic de territoire, analyse conjointe des projets et rencontre des porteurs de projet et collectivités)</p> <p>Evolution de la capacité collective d'accueil petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 : 848 places (33 structures) dont 778 places PSU (26 EAJE) • 2017 : 880 places (35 structures) dont 790 places PSU (27 EAJE) • 2018 : 843 places (34 structures) dont 763 places PSU (26 EAJE) • 2019 : 858 places (36 structures) dont 763 places (26 EAJE) <p>Création de structures financées par la CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 : Création micro-crèche d'Andrest (10 places) : 120 000 € / création micro-crèche Tournay (10 places) : 84 478€ • 2017 : Création multi-accueil passerelle « le petit poucet » (16 places) -CCAS Tarbes : 40 000 €
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>CD/CAF/MSA</p>
<p>Acteurs opérationnels</p>	<p>Collectivités et associations</p>
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'Education Nationale au sein de l'instance départementale petite enfance • Étudier les modalités de développement de l'action dans le prochain schéma

ACTION 3 - INFORMER LES COLLECTIVITÉS SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

Il existe plus d'une dizaine de types de mode d'accueil, chacun répondant à un besoin spécifique des familles :

L'accueil individuel :

- L'assistante maternelle, professionnelle de la petite enfance agréée et formée par le service de PMI du Département, accueille les jeunes enfants à son domicile, son agrément fixant le nombre d'enfants qu'elle est autorisée à accueillir (4 enfants taux maximum). Elle est salariée du parent-employeur, un contrat de travail étant rédigé entre les deux parties sur la base de la convention collective des assistantes maternelles de particuliers employeurs,

- L'assistante maternelle exerçant en Maison d'Assistantes Maternelles (Mam) : Une Mam est un local dans lequel se regroupent des assistantes maternelles pour y accueillir de jeunes enfants. La Mam peut regrouper 2 à 4 assistantes maternelles en un même lieu et accueillir jusqu'à 16 enfants maximum simultanément. L'agrément délivré à chacune des assistantes maternelles est spécifique à l'exercice en Mam : il mentionne le nombre d'enfants autorisés à être accueillis par chacune des assistantes maternelles au sein de la Mam et , comme pour l'assistante maternelle exerçant au domicile, l'assistante maternelle exerçant en Mam est salariée du parent-employeur.
- La garde à domicile par un employé Familial (garde à domicile) : l'employé Familial garde les enfants au domicile des parents. Il est salarié des parents-employeurs. En tant qu'employeurs, les parents doivent appliquer la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur.

L'ACCUEIL COLLECTIF :

- L'assistante maternelle exerçant dans un service d'accueil familial (crèche familiale) : Communément appelée « crèche familiale », c'est une formule intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil individuel par une assistante maternelle. L'accueil des enfants se fait au domicile des assistantes maternelles, avec des regroupements collectifs dans un local adapté. Toutefois, les assistantes maternelles agréées sont employées par une structure publique ou associative. Ces assistantes maternelles sont encadrées par une équipe de professionnels qualifiés.
- La crèche : elle propose un accueil de type régulier, c'est à dire un accueil dont le rythme de fréquentation est prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines. Elle accueille des enfants essentiellement à temps complet. La taille de l'établissement est variable. Les normes d'encadrement des enfants varient en fonction de la taille de l'établissement.
- La halte-garderie : ce type de structure accueille des enfants uniquement de façon occasionnelle. L'accueil est généralement de courte durée. Souple, il permet de répondre à des besoins ponctuels des familles en matière d'accueil.
- Le multi-accueil : aujourd'hui, la majorité des équipements collectifs sont des « multi-accueils » qui accueillent des enfants aussi bien de manière régulière qu'occasionnelle. Ainsi, les établissements ou services multi-accueil associent différentes formules d'accueil : accueil à temps complet ou partiel, accueil ponctuel ou en urgence - en combinaison crèche / halte-garderie. L'objectif des multi-accueils est d'apporter la plus grande souplesse possible aux solutions d'accueil qui sont proposées aux parents en s'adaptant par exemple aux changements de contraintes des parents (changement de rythme d'accueil, par exemple).
- La micro-crèche : il s'agit d'un établissement d'accueil collectif limité à 10 places. Le fonctionnement d'une micro crèche est, en grande partie, soumis aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif mais elles bénéficient cependant de conditions particulières s'agissant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants. Ces spécificités leur confèrent une relative souplesse de fonctionnement, notamment en termes d'horaires d'ouverture.

- La crèche « parentale » : les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents sont des structures dites « à gestion parentale ». Si les parents participent à l'accueil des enfants en même temps que les professionnels, il s'agit alors de « crèches parentales » (dont la réglementation est spécifique).
- Le jardin d'enfants : il accueille des enfants de deux à six ans. Il présente une formule d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle. Ils peuvent accueillir les enfants à un rythme régulier ou occasionnel. Ces établissements sont caractérisés par la présence de professionnels de la petite enfance (comme les Educatrices de Jeunes Enfants). Leur amplitude d'ouverture est parfois proche de celles des crèches, ce qui permet d'éviter la recherche d'un mode d'accueil complémentaire de l'école pour les parents qui travaillent.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) : aussi appelé Centre de Loisirs, l'Alsh est une structure d'animation proposant des activités ludiques et éducatives à des enfants autonomes.

A ce titre, ce n'est pas un mode d'accueil habituel pour les enfants de moins de 3 ans. Il peut accueillir des enfants à partir du moment où ils sont scolarisés, mais n'en a pas l'obligation, étant entendu que ce n'est pas sa vocation première. L'Alsh accueille les enfants sur les temps périscolaires et durant les vacances scolaires uniquement. Il doit être déclaré auprès de la Ddcsp (ex-Jeunesse et Sports) et, s'il accueille des enfants de moins de 6 ans, doit recevoir un visa de la Pmi.

Un projet n'a de valeur que s'il a du sens pour tous les acteurs du territoire sur lequel il s'implante. En ce sens, le choix de son implantation et le type d'accueil seront déterminants afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de ne pas déstabiliser l'offre existante en accueil collectif et individuel. De plus, la complexité de l'environnement de la petite enfance, les évolutions réglementaires, l'évolution des besoins des parents doivent être intégrées dans la réflexion. Il est donc primordial que celle-ci s'inscrive dans un cadre partenarial afin de garantir un partage collectif de la pertinence et de la viabilité du projet, la mobilisation de compétences techniques et le renforcement du professionnalisme dans le portage du projet.

<p>Bilan de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un accompagnement conjoint CD/CAF/MSA des porteurs de projets dans la réflexion et les démarches : • création d'un dossier de pré-projet permettant de guider la réflexion du porteur de projet • partage du diagnostic de territoire • analyse conjointe des projets et rencontre des porteurs de projet et collectivités) <p>Création en 2018 d'un guide petite enfance à l'attention des porteurs de projet</p> <p>Nombre d'accompagnements mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 : xx • 2017 : xx • 2018 : xx • 2019 : xx
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>CD/CAF/MSA</p>
<p>Acteurs opérationnels</p>	<p>Collectivités et associations</p>
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

OBJECTIF 2 : MIEUX IDENTIFIER LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSISTANTES MATERNELLES

La connaissance fine de l'offre en matière d'accueil individuel et surtout de son évolution potentielle, en lien avec les départs à la retraite en particulier, permet de garantir une approche pertinente des besoins du territoire en lien avec ceux des familles.

Action	Réaliser une étude sur le nombre et la répartition géographique des assistantes maternelles
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Bilan annuel CCPD réalisé par le CD• Transmission de ce bilan aux mairies et à d'autres acteurs
Pilotes de l'action	CD
Acteurs opérationnels	Collectivités
Perspectives	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer ses indicateurs de suivi à l'Observatoire de la petite Enfance

OBJECTIF 3 - DONNER DES OUTILS AUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR COMMUNIQUER SUR LEUR OFFRE

Il est important que la recherche d'un mode de garde soit facilitée pour les familles et plus visible pour les assistantes afin de fluidifier le rapprochement entre l'offre et la demande. En ce sens, le site monenfant.fr déployé par la CNAF qui recense l'offre de garde sur le département en matière d'accueil individuel ou d'accueil collectif constitue un outil facilitateur.

<p>Action</p>	<p>Mettre en place une expérimentation de mise en œuvre des disponibilités des assistantes maternelles sur le site www.mon-enfant.fr en s'appuyant sur les RAM</p>
<p>Bilan de l'action</p>	<p>Mise en place d'une campagne d'informations auprès des assistantes maternelles sur le site www.mon-enfant.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> rencontre des assistantes maternelles sur chaque communauté de communes en articulation avec les RAM présentation des nouvelles fonctionnalités du site liées au profil des assistantes maternelles et à la mise en ligne des disponibilités <p>Bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre des assistantes maternelles sur 6 sites (Tarbes, Bagnères, Trie-Sur-Baïse, Vic-en-Bigorre, La Barthe de Neste, Agos Vidalos) en articulation avec les RAM Présentation des nouvelles fonctionnalités du site (profil des assistantes maternelles et mise en ligne de leurs disponibilités) <p>> Au total, 6 réunions ont eu lieu en janvier/février 2019 avec une participation de 57 assistantes maternelles du département et de 7 animatrices de RAM.</p> <p>Mise en place d'une expérimentation avec le Ram de Lannemezan dans le cadre de l'employabilité des assistantes maternelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> campagne phoning (janvier-février 2021) de l'animatrice pour faire le point sur les disponibilités des assistantes maternelles : Une seule assistante maternelle en sous employabilité avec 4 places sur La Barthe mise à jour de disponibilité réalisée par l'animatrice en mai 2021 et sept 2021 (mise d'agrément en veille pour 2 assistantes maternelles, arrêt de l'exercice du métier pour 5 assistantes maternelles) <p>Bilan : 1 seule assistante maternelle concernée par la sous employabilité / Problématique : offre d'accueil avec des demandes qui ne trouveraient pas de solution d'accueil.</p>
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>CAF/RAM (CTG)</p>
<p>Acteurs opérationnels</p>	<p>Animatrice RAM/Assistants maternelles</p>
<p>Perspectives</p>	<p>Proposition d'actions pour favoriser l'employabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe individuel : accompagnement personnalisé de l'assistante maternelle ayant signalé une difficulté à trouver des contrats d'accueil (identification des causes de la non-activité via un entretien, accompagnement sur le site monenfant.fr) Axe collectif : valorisation du métier d'assistantes maternelles auprès des familles, des prétendants au métier et auprès des assistantes maternelles :Création d'un flyer et d'une vidéo sur le métier ass mat en partenariat avec les ass mat du Ram

OBJECTIF 4 - SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Afin de pallier l'isolement des assistantes maternelles, la CNAF a créé les Relais d'Assistants Maternelles (RAM) qui deviennent des Relais Petite Enfance (RPE). C'est un lieu d'information et d'orientation en direction des assistantes maternelles pour les accompagner dans leur professionnalisation et les faire connaître des parents. Il offre un cadre de rencontres et d'échanges sur les pratiques des assistantes maternelles. Ces temps d'échanges et de rencontres peuvent être organisés sous forme d'activités collectives, y compris avec les enfants accueillis par les assistantes maternelles. Le RPE aide les familles d'un territoire à trouver des solutions d'accueil.

L'accueil est assuré par l'animateur du RPE, un professionnel expérimenté dans le domaine de la petite enfance. Un réseau départemental des animatrices de RPE a été mis en place en 2015 par le Département et la CAF afin de favoriser l'échange de pratiques et la mise en œuvre de projets communs.

Action	Poursuivre l'accompagnement du réseau départemental des animatrices de RAM
Bilan de l'action	<p>Co-pilotage par le CD et la CAF du réseau des animatrices de RAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre 3-4 fois par an des animatrices de RAM (échanges de pratiques, mise en commun d'outils, présentation des évolutions réglementaires, partage de projets, ...) - 2016 : 4 rencontres, - 2017 : 3 rencontres - 2018 : 5 rencontres, - 2019 : 1 rencontre • Élaboration d'une plaquette de communication sur les RAM • Partage de malles pédagogiques • Mise en œuvre d'un projet-action (2013-2018) sur la qualité de l'accueil en RAM : formation théorique à l'observation et à la co-observation, accompagnement par un psychologue de l'animatrice du RAM et des assistantes maternelles pour conforter la pratique • Mise en place d'ateliers participatifs autour des 3 nouvelles missions renforcées des RAM (traitement des demandes d'accueil formulées par les familles sur le site monenfant.fr, promotion de l'activité des assistantes maternelles en sous-emploi et demandeuses, aide au départ en formation continue des assistantes maternelles) • Mobilisation autour de la mise en place d'une formation et d'un accompagnement juridiques
Pilotes de l'action	CD/CAF
Acteurs opérationnels	Animatrices de RAM
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et permettre l'appropriation par les gestionnaires des nouvelles dispositions réglementaires des Réseaux Enfants Parents (ex RAM) • Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

OBJECTIF 5 - AIDER À RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE

Le regroupement d'assistantes maternelles au sein d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) contribue à cet objectif en permettant le partage d'un projet de fonctionnement.

Action	Soutenir techniquement et financièrement la création des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)
Bilan de l'action	<p>Accompagnement porteurs de projets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un guide pratique par le Département pour la création de MAM à l'usage des porteurs de projet et MAM• Mise en place de réunions d'informations Département/CAF/MSA en faveur des porteurs de projet MAM• Mise en œuvre de la charte des MAM (co-signature Département/CAF/MSA) <p>Financement CAF création de MAM :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2016 : MAM Laloubère-commune Laloubère (subvention :6000€-prêt : 6000€)• 2017 : MAM Villeneuve-Près-Béarn-CC Adour Madiran (subvention :16000€-prêt :16000€)• 2019 :MAM Rabastens-CC Adour Madiran (subvention : 16000€-prêt : 16000€)
Pilotes de l'action	Département/CAF/MSA
Acteurs opérationnels	Porteurs de projets MAM
Perspectives	Étudier les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma

AXE STRATÉGIQUE 2 : APPORTER DES RÉPONSES MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DES FAMILLES

OBJECTIF 1 - FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP EN IDENTIFIANT MIEUX LES BESOINS

Le Département, la MSA et la CAF portent une attention particulière à l'accompagnement des familles d'enfants porteurs de handicap. Elles partagent notamment les difficultés des familles à trouver des modes de garde, des structures d'animation ainsi que des établissements scolaires inclusifs prenant en compte toutes les spécificités des besoins des enfants porteurs de handicap.

Une démarche coordonnée a été mise en place en 2015 afin de renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structure d'accueil petite enfance :

- mise en place d'un groupe de travail associant les institutions, des structures spécialisées (CAMS, SESSAD) et des structures accueillant des enfants porteurs de handicap (CCAS Ville de Tarbes, association alouette à Campan, multi-accueil Caf Arc en Soleil) :
- sensibilisation des crèches et formation des agents
- mise en place d'une aide financière expérimentale

Action	Evaluer le dispositif mis en place par le Département et la CAF en 2015 (formation, aide expérimentale)
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'entretiens évaluatifs en 2016 auprès des EAJE (impact formation, besoins, attentes, ...) <p>Bilan : 13 crèches (sur 26) accueillent des enfants handicapés/suivis, dont 4 crèches Psu (sur 13) assurant 72% des heures d'accueil d'enfants handicapés.</p> <p>Enquête auprès des 4 crèches réalisant l'essentiel de l'accueil en 2016.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le « sur-mesure » : la nécessité d'un accueil « sur mesure » pour chaque enfant handicapé et l'obligation/difficulté d'adaptation du personnel à chaque cas.• Le renfort ponctuel : la mobilisation accrue du personnel autour de l'enfant handicapé, soit massive (1 encadrant pour 1 enfant : pose la question de la compatibilité du handicap), soit sur des temps très précis (besoin de renforts très ponctuels).• L'accompagnement des familles : la difficulté d'accompagnement des familles par du personnel de direction qui n'y est pas forcément préparé sur le plan professionnel et humain.• La formation individuelle : la plus-value très nette, mais plutôt individuelle, des actions de formation/sensibilisation des équipes d'accueil (avec des marges de progrès en nombre de personnel « formés »).• L'isolement des personnes formées : Le personnel déjà formé ne fait pas « tache d'huile ».• Le besoin de soutien extérieur : l'importance psychologique et la plus-value pratique de l'accompagnement des structures par les « spécialistes » extérieurs (médecin de la crèche, pédiatre, Camps, Sessad).

Pilotes de l'action	Département/CAF
Acteurs opérationnels	EAJE
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place en 2021 d'un Pôle Ressources Handicap (PARH) • Soutien à la formation individuelle : soutenir des plans de formation (financement des formations, du personnel de remplacement/heures supplémentaires). • Soutien extérieur : faciliter l'accès à un soutien spécialisé extérieur multi-compétent (psychologie, ergonomie, médiation, conseil, etc.) se déplaçant sur site.

OBJECTIF 2 - FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU EN PARCOURS D'INSERTION

Le mode de garde constitue souvent un frein à la prise d'un emploi à court terme. De plus, la fréquentation des structures doit être renforcée pour les publics fragiles afin de garantir l'accessibilité à tous, une sensibilisation des structures facilite l'atteinte de cet objectif.

Action	Veiller au respect de l'accueil d'au moins 10% de familles en situation de pauvreté dans les EAJE
Bilan de l'action	<p>L'Accueil d'enfants sous le seuil de pauvreté dans les EAJE a dépassé le seuil des 10% à respecter sur les trois dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017 : 30,2 % • 2018 : 29,5 • 2019 : 27,8 %
Pilotes de l'action	CAF
Acteurs opérationnels	EAJE
Perspectives	Mettre en œuvre les modalités de renforcement de l'action dans le prochain schéma



Diagnostic des besoins
Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes-Pyrénées
Comité de pilotage n°2
Vendredi 11 juin 2021

Territoires Citoyens Conseils

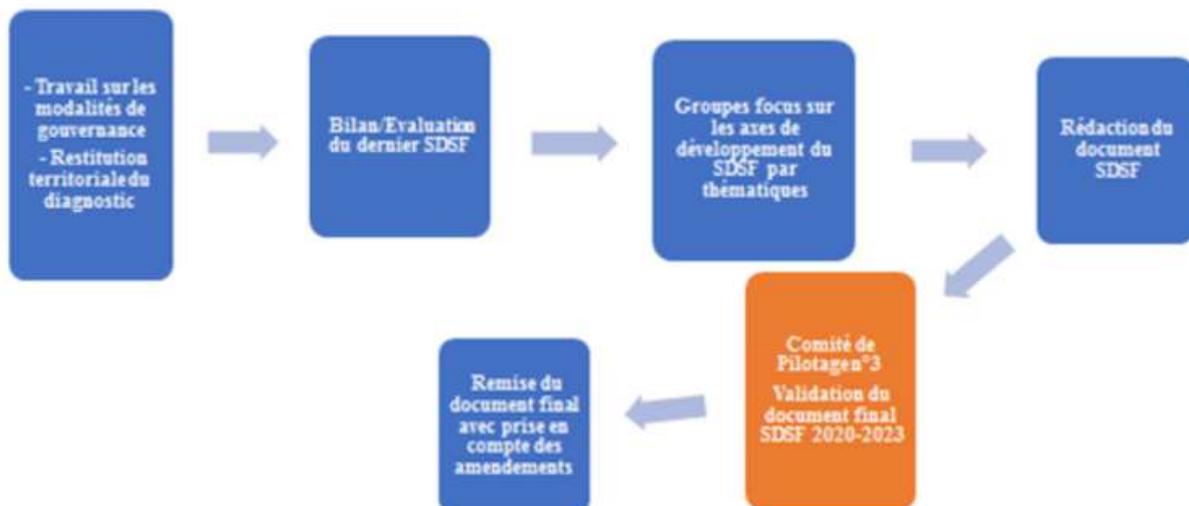
Sommaire

- 1. Rappels méthodologiques**
- 2. Données de cadrage**
- 3. Petite enfance**
- 4. Enfance**
- 5. Jeunesse(s)**
- 6. Familles/parentalité**
- 7. Vie sociale**
- 8. Accès aux droits**
- 9. Insertion socio-professionnelle**
- 10. Logement**
- 11. Enjeux transversaux**

1. Rappels méthodologiques : Phase 1



1. Rappels méthodologiques : Phase 2



1. Rappels méthodologiques : Phase 1

Une enquête départementale auprès des allocataires

- Diffusion : 10 000 envois par la CAF des Hautes Pyrénées, le 20 Octobre 2020, puis par la MSA, une relance
- Public : Familles allocataires CAF et MSA sur l'ensemble du département
- Echantillon établi par la CAF et la MSA
- Durée de l'enquête : 20 octobre – 16 novembre 2020
- Bon taux de réponses : 23% (2 300 réponses)
- Questionnaire en ligne : 68 questions (enfants par tranche d'âge, familles, thématiques ...)

Recueil, traitement et analyse des données auprès de la CAF, du Conseil Départemental, de l'Insee

- à l'échelle des EPCI et du département
- sur chacune des thématiques

Des ateliers participatifs

- 10 ateliers participatifs de 2 heures en moyenne chacun, en visioconférence entre le 22 mars et le 12 avril 2021
- 270 participants au total (entre 20 et 60 personnes par atelier)
- Acteurs professionnels, élus, associations

Entretiens

- avec Mr Bertrand Pernot-Bocquel, directeur de la CAF et Mme Joëlle Abadie, Vice Présidente du Conseil Départemental (16/09/2020)
- avec les acteurs partenaires (15 personnes rencontrées individuellement les 15, 16 et 17 septembre 2020)
- avec les Présidents et/ou Vice Présidents des intercommunalités (14 et 15 octobre 2021, 7 intercommunalités rencontrées)



2. Démographie

Evolution de la population départementale et par EPCI

La population départementale globale stagne depuis 8 ans (2012-2020), la démographie du département des Hautes-Pyrénées est fortement impactée par la démographie de l'Agglomération de Tarbes (54% de la population départementale)

La population de TLP Nord représente 40% de la population départementale et TLP Sud, 10% et TLP Centre, 6%.

Le territoire Adour Madiran compte 10% de la population du département

Les secteurs de montagne (Vallée des Gaves, Haute-Bigorre, Aure-Louron) et TLP Sud ont perdu des habitants.

Sur TLP Nord, la Ville de Tarbes perd des habitants au profit des communes de la périphérie.

Les secteurs du Val d'Arros, TLP Centre, Plateau de Lannemezan et Neste-Barousse connaissent un dynamisme démographique supérieur à la moyenne départementale.

Il est particulièrement marqué pour TLP Centre (+1,4%) et Val d'Arros (+2,4%)



Source : Observatoire de la petite enfance CAF 65



3. Petite enfance : Données départementales

Evolution des naissances à court terme et taux de natalité par EPCI

Les naissances diminuent sur le département ces dernières années (-3% sur 3 ans). La plupart des territoires est touchée. TLP influence fortement la courbe départementale des naissances.

Quelques secteurs affichent un dynamisme des naissances : Aure-Louron, Haute Bigorre, Neste-Barousse mais comptent trop peu de naissances pour peser sur la dynamique générale.

Les secteurs Centre de TLP, le Val d'Arros et Adour Madiran montrent un dynamisme de naissances supérieur à celui du département.

Les naissances sur TLP Sud et TLP Nord baissent plus que la moyenne même si le secteur TLP Nord compte une proportion de naissances dépassant la proportion de population.

CCPVG et surtout Trie Magnoac et Lannemezan, sont en forte baisse.



Source : Observatoire de la petite enfance CAF 65

3. Petite enfance : Données départementales

Evolution des allocataires CAF/MSA de moins de 3 ans

A l'instar du nombre de naissances, le nombre d'enfants allocataires Caf et Msa de moins de 3 ans diminue régulièrement et fortement sur les Hautes-Pyrénées. Cette diminution, de l'ordre de 4% par an, est sans précédent sur le Département.

Elle se traduit depuis 2016, de manière très perceptible, par la fermeture de nombreuses classes de petite section et la réduction de capacité de certaines structures d'accueil de jeunes enfants.

Seules les Communautés de communes du Pays de Trie et du Magnoac, Aure Louron, Pyrénées Vallées des Gaves, comptent une évolution moyenne entre 0 et 3% des enfants de moins de 3 ans, ces dernières années.

Les territoires TLP Centre, TLP Sud, Haute Bigorre et Neste-Barousse connaissent des diminutions entre 3 à 7%. du nombre des leurs enfants de 0 à 3 ans.



Source : Observatoire de la petite enfance CAF 65

3. Petite enfance : Offre de services

Capacité d'accueil des structures Petite enfance

Augmentation du nombre de places d'accueil collectif, mais baisse importante du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

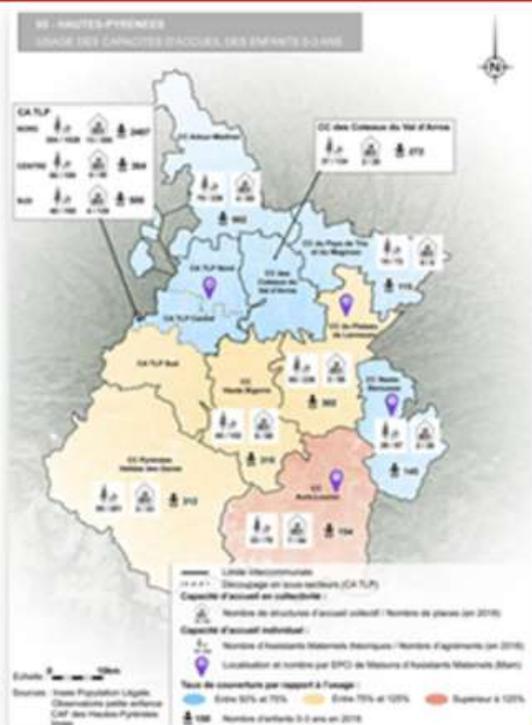
Comme au plan national, le nombre d'assistantes maternelles ainsi que le nombre d'agrèments diminuent entre 2014 et 2018 sur l'ensemble du département.

L'offre globale en solutions de garde diminue à l'instar de la démographie. Cela se traduit par la réduction du nombre d'assistantes maternelles et de la diminution de la préscolarisation.

Le taux de couverture des structures d'accueil par rapport à l'usage se situe entre 50 et 75% dans le Nord du département (Adour Madiran, TLP Nord et Centre, Pays de Trie et du Magnoac et Neste-Barousse).

Il est supérieur à 125% sur le territoire Aure-Louron.

Le taux de couverture global en dispositif « Relais Assistants maternels » (12 RAM sur le département dont 5 sur TLP) n'est pas très élevé. Adour Madiran, Neste-Barousse, et Aure-Louron n'en comptent aucun.



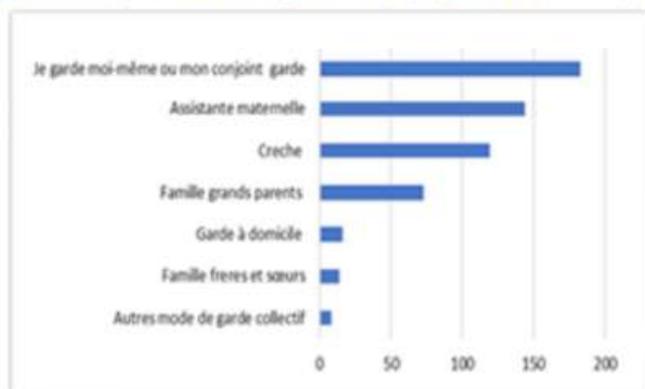
Source : Observatoire de la petite enfance CAF 65

3. Petite enfance : Restitution de l'enquête

Enfants de 0 à 3 ans

- Parmi les 2086 parents ayant un enfant de moins de 18 ans qui ont répondu à l'enquête départementale,
 - 21% ont des enfants de moins de 3 ans (438 familles)
 - Parmi ces parents avec enfants de moins de trois ans, 20% (88 familles) ont déjà fait appel au service du R.A.M (Relais d'assistant maternel)

Quel mode de garde utilisez-vous pour votre (vos) enfant(s) non scolarisé(s) ? 437 réponses



• Le mode de garde le plus cité (180 familles) est le mode de garde par les parents eux-mêmes. Vient ensuite la garde par assistante maternelle avant la crèche

• 18% des répondants (79 familles) font appel aux grands parents.

• Pour 85% des familles (372 familles) la solution de garde utilisée semble correspondre à leur choix initial



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF / CD 65 - nov 2020



3. Petite enfance : Restitution de l'enquête

- Pour les **66 familles (15%)** qui souhaiteraient un **autre mode de garde**, l'enquête relève une **forte attente en accueil collectif « crèche » (75%)**, avant l'accueil **individuel par des assistantes maternelles (44%)** ou la **garde à domicile (10%)**.
- La moitié des familles concernées (**33 familles**) souligne la **contrainte du coût élevé** du mode garde espéré initialement et **le tiers des familles (22 familles)**, l'**absence du service souhaité sur le territoire**
- *Pourquoi le mode garde collectif a-t-il été impossible? 67 réponses*



Les raisons de l'impossibilité de faire garder leur enfant en accueil collectif sont pour les 67 familles par ordre d'importance :

- 1/ **les délais d'attente trop importants**
- 2/ **l'incompatibilité entre l'organisation des parents et les horaires proposés**
- 3/ **l'incompatibilité entre l'organisation des parents et les contraintes de mobilité pour se rendre sur le lieu de garde**



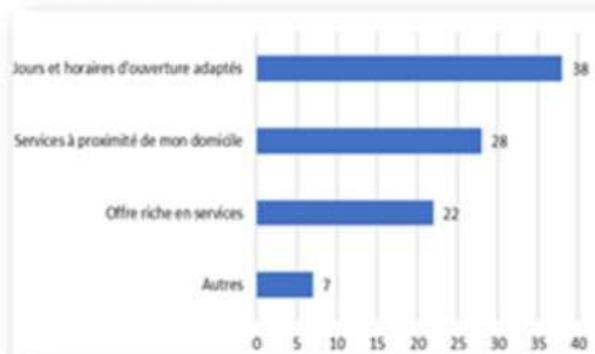
Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020



3. Petite enfance : Restitution de l'enquête

Suggestions pour améliorer les services aux enfants

Quelles suggestions avez-vous pour améliorer les services de garde d'enfants sur votre territoire ? 67 réponses



C'est l'**adaptation des jours et des horaires d'ouverture des services de garde d'enfants** qui apparaît en tête des propositions pour **améliorer les services (38 réponses)** devant celle de **disposer des services de garde davantage en proximité des lieux d'habitation des familles**.



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020



3. Petite enfance : Synthèse des enjeux

Problématiques concernant l'accueil des 0-3 ans

Attractivité des territoires et insertion pour les familles

- Accessibilité aux modes de garde et pour répondre aux besoins : souplesse, réactivité, répartition,
- Réduction des inégalités territoriales en matière d'offre et d'accès à l'offre

Pérennisation de l'offre « petite enfance »

- Développement et adaptation des modes de garde en accueil collectif : service et disponibilité, capacité d'accueil, coût, à l'échelle départementale et dans les territoires
- Offre de garde individuelle : attractivité et promotion du métier d'assistante maternelle et renouvellement

Equilibre entre offre, maillage et mobilité vers les services d'accueil petite enfance

Information et communication sur l'offre disponible vers les familles

- Lisibilité des capacités d'accueil au sein des Communauté de communes

Travail en réseau par les professionnels



4. Enfance : Offre de services

Equipements périscolaires et extrascolaires

Extrascolaires :

A LSH

C LSH

Périscolaires :

A.L.A.E

C.L.A.E

Secteur	Nombre d'équipements		
	Extrascolaire	Périscolaire	Local Ados
CA TARBES-LOURDES-PYRENEES	22	22	8
CC ADOUR MADIRAN	7	10	2
CC PLATEAU DE LANNEMEZAN	3	6	1
CC DE LA HAUTE-BIGORRE	1	2	1
CC PYRENEES VALLEES DES GAVES	6	8	1
CC COTEAUX VAL D'ARROS	2	2	0
CC NESTE BAROUSSE	2	5	1
CC DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC	2	2	1
CC AURE LOURON	4	5	1
Département des Hautes Pyrénées	49	62	16

Source : Caf des Hautes Pyrénées mars 2021



4. Enfance : Restitution de l'enquête

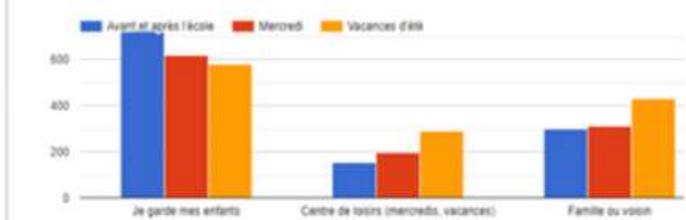
Enfants de 4 à 11 ans

- 81.4% des familles qui ont répondu à l'enquête ont des enfants de plus de 3 ans (1698 familles)
 - Parmi elles, 60% ont un enfant entre 4 et 11 ans (1018 familles)

Modes de garde des 4-11 ans

1018 réponses

5.1.1 Quel mode de garde privilégiez-vous pour votre (vos) enfant(s) en dehors du temps scolaire ?



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020

- La garde des enfants de 4 à 11 ans **directement par les parents arrive en tête des modes de garde** quelques soient les périodes de l'année. Viennent ensuite la garde par la famille et les voisins.

- Le centre de loisirs représente entre 15 et 19 % du total des modes de garde selon les périodes



4. Enfance : Restitution de l'enquête

Modes de garde des 4-11 ans

- Plus du quart des parents d'enfants de 4 à 11 ans (27% soit 274 familles) déclarent rencontrer des difficultés à faire garder leur enfants
 - Le coût élevé des modes de garde des enfants de 4 à 11 ans paraît pour 67% des parents, la difficulté principale pour faire garder leur enfant.
 - L'inadaptation des horaires des services de garde aux modes de vie de parents (42% des réponses) est la deuxième difficulté évoquée
- Parmi les parents déclarant ne pas avoir besoin de modes de garde (730 familles)
 - 62% des familles (452) ont des enfants qui pratiquent une activité en club (sport, musique, théâtre,)
 - 38% des familles (277) ont des enfants qui fréquentent un centre de loisirs

Vacances

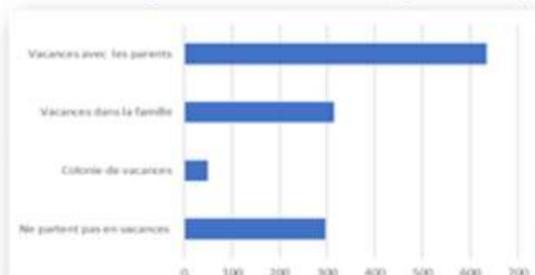
- Près d'une famille sur 3, (304 familles) ont des enfants de 4-11 ans qui ne partent pas en vacances
- 62% des parents (629) partent principalement en vacances avec leurs enfants
- 31% (314) des enfants partent en vacances en familles

Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020

De quel ordre sont vos difficultés à faire garder vos enfants ? 274 réponses



Comment sont organisées les vacances de vos enfants ? 1015 réponses



4. Enfance : Synthèse des enjeux

Problématiques autour des thèmes suivants :

- **Accessibilité des services d'accueil des enfants de 4 à 11 ans aux familles**
 - Horaires d'accueil des enfants adaptés aux modes de vie des parents (saisonnalité, accueil ponctuel, besoin de répit...)
 - Coût élevé des services d'accueil pour les familles
 - Mobilité vers les structures d'accueil
- **Place de l'accueil de loisirs comme solution de garde des enfants**
- **Question de l'accompagnement à la scolarité** (notamment au travers du numérique)
- **Enjeu d'équilibre territorial des offres de services « enfance » au sein des bassins de vie : PEDT**
- **Maillage territorial, densité et pérennité des structures associatives**, acteur majeur des offres d'accueil enfance en milieu rural
- **Mutualisation des ressources existantes (locaux, ingénieries, ..) pour favoriser l'accueil de loisirs**
- **Coordination entre les acteurs (institutions, collectivités, associations) pour aller vers les familles**
- **Lisibilité et visibilité de l'offre de services des partenaires** (dont « offre de vacances »)



5. Jeunesse(s) : Données de cadrage

Eléments du diagnostic Jeunesse(s) du Conseil départemental

- Lien très fort des jeunes à leur territoire
- Existence de beaucoup de dispositifs mais manque de connaissance des acteurs par les jeunes
- Différence en termes d'offre de services entre zones rurales et urbaines (pas de structure après le collège pour garder le lien avec les jeunes) Beaucoup de polarisation sur la ville-centre
- Problèmes de mobilité
- Difficulté de capter les jeunes (diversité de parcours)
- Implication des jeunes : soutien des jeunes qui ont des projets par la CAF et MSA mais les professionnels n'ont pas la connaissance de ces dispositifs, ni les jeunes, ni les familles



5. Jeunesse(s) : Offre de services

Structures d'accueil Jeunesse

Secteur	Local Ados
CATARBES-LOURDES-PYRENEES	3
CC ADOUR MADIRAN	2
CC PLATEAU DE LANNEMELAN	1
CC DE LA HAUTE-BIGORRE	1
CC PYRENEES VALLEES DES GAVES	1
CC COTEAUX VAL D'ARROS	0
CC NESTE BAROUSSE	1
CC DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC	1
CC AURELOURON	1

- 1 Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) géré par la Maison des Adolescents
- 10 Projets Educatifs de Territoire (Aureilhan, Bordères, Cauterets, Communauté de Communes Adour Madiran, Communauté de Communes Trie Magnoac, La Barthe-de-Neste, Odos, Pierrefitte, SIMAJE, Tarbes)

Source : Caf des Hautes Pyrénées mars 2021

5. : Jeunesse(s) : Restitution de l'enquête

Enfants de 12 à 17 ans

- 72% de parents ayant répondu à l'enquête (1221) ont des enfants âgés de 12 à 17 ans

Les occupations principales des enfants de 12 à 17 ans, sont, selon leurs parents :

1/ passer du temps en famille (69% des réponses - 838-)

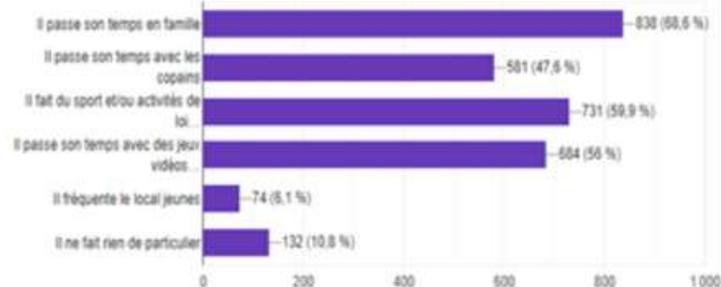
2/ pratiquer des activités sportives ou de loisirs

3/ pratiquer des jeux vidéo (56% des réponses - 684-)

Il faut remarquer le faible taux de réponse concernant la fréquentation du local jeunes (6,1% soit 74 réponses) qui demanderait à analyser plus finement les besoins des jeunes et l'offre existante en matière de lieux de vie sociale.

5.2.1.1 Que fait(font) votre(vos) adolescent(s) de leurs temps libre ?

1221 réponses



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65- nov 2020

5. Jeunesse(s) : restitution de l'enquête

Enfants de 12 à 17 ans

Suggestions pour améliorer les services aux adolescents

Comme pour les 4-11 ans, les parents des 12-17 ans, souhaitent **pour plus de la moitié (647 soit 53%) bénéficier des services et d'activités moins couteux pour leurs jeunes.**

Une plus grande information sur les offres et une meilleure adaptation des offres aux besoins sont souhaitées par près de 45% des familles (530)

Quelles suggestions avez-vous pour améliorer les services pour vos jeunes sur votre territoire ? 1 221 réponses



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020



5. Jeunesse(s) : restitution de l'enquête

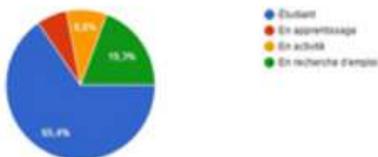
Jeunes de 18 à 25 ans

Situation

5.3 Vous êtes parents de jeunes adultes de 18 ans à 25 ans

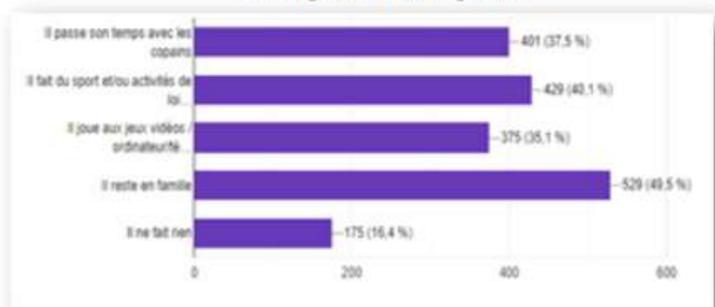
5.3.1 Quelle est la situation de vos jeunes adultes?

1 043 réponses



- 20% des parents (213) déclarent leurs jeunes de 18-25 ans en recherche d'emploi, 66% (705), en études

Occupation des temps libres



- Selon leurs parents la moitié des jeunes passent leur temps libre en familles
- Pour 40%, (429) ils pratiquent une activité de loisirs juste avant « le temps les copains » (37%) et le jeu vidéo (35%)
- Plus de 16 % (175) semblent ne rien faire de leur temps libre

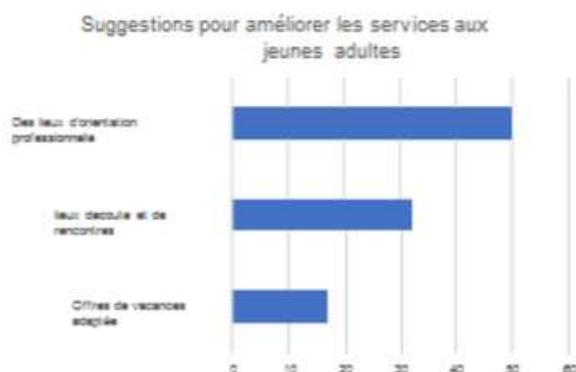
Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020



5. Jeunesse(s) : restitution de l'enquête

Jeunes de 18 à 25 ans

Suggestions pour améliorer les services aux jeunes



- La moitié des réponses citent le souhait de disposer des lieux d'orientation professionnelle (500 réponses)
- 30%, des lieux rencontres et d'écoute (320 réponses)
- 17%, une offre de vacances adaptée

Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF / CD 65 - nov 2020



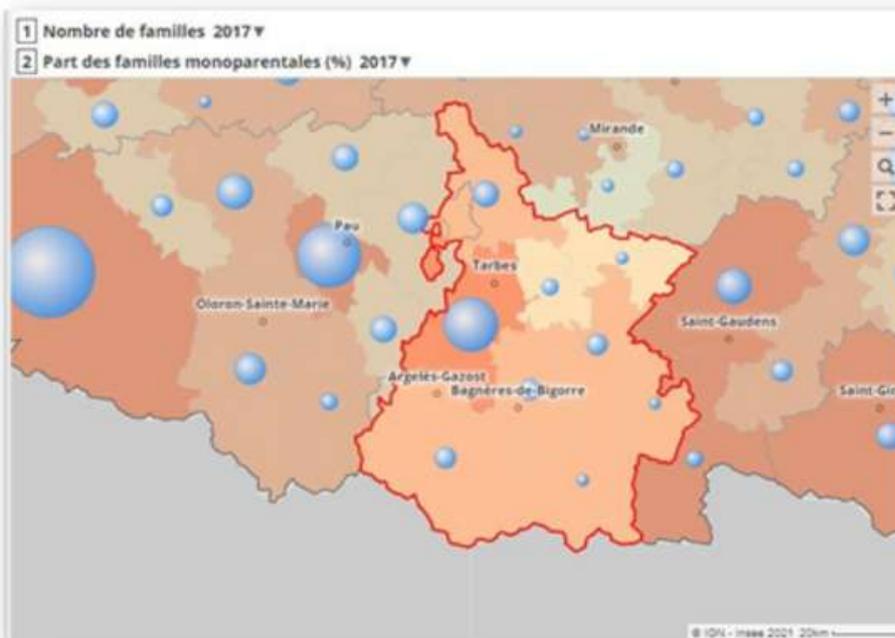
5. Jeunesse(s) : Synthèse des enjeux

- **Attractivité des territoires pour les jeunes**
 - Faiblesse de l'offre d'activités, d'animation, de lieux de vie sociale
 - Problème aigu de mobilité pour les jeunes
 - Question de l'accessibilité des services (PAEJ, ...)
 - Association des jeunes aux projets qui les concernent
- **Expression d'une augmentation des jeunes en demande d'insertion et en décrochage scolaire et social**
 - Accompagnement des jeunes dans l'insertion ; accès à l'emploi
 - Soutien à leurs parents (recherche de stages, découverte des métiers, formations adaptées, ...)
 - Actions de prévention
 - Inclusion des enfants porteurs de handicap à l'école et en extrascolaire
- **Question de la cohérence éducative des temps de l'enfant**
 - Lien école/collège à travailler sur l'ensemble du territoire
 - Importance du lien et suivi des jeunes entre le collège et le temps extrascolaires
- **Maillage pour aller au-devant des familles**
 - Souhait d'un développement d'espaces parents et de CLAS pour les familles étrangères
- **Coordination et articulation des structures en charge de la jeunesse au plus près des territoires**
- **Lisibilité, visibilité et centralisation de l'information sur les dispositifs et l'offre de services aux jeunes**
- **Définition de politiques et de gouvernance communes des dispositifs en faveur des jeunes**



6. Familles /parentalité : Données de cadrage

Familles monoparentales



6. Familles /parentalité : Offre de services

Territoire	LAEP	C.L.A.S	Médiation familiale	Aide et accompagnement à Domicile	Espace de rencontres	Centres Sociaux
CA TARBES-LOURDES-PYRENEES	3	9	3	3	1	4
CC ADOUR MADIRAN	1	1				
CC PLATEAU DE LANNEMEZAN		1				
CC DE LA HAUTE-BIGORRE	1					
CC PYRENEES VALLEES DES GAVES						
CC COTEAUX VAL D'ARROS						
CC NESTE BAROUSSE						
CC DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC		1				
CC AURE LOURON						
Département des Hautes-Pyrénées	5	12	3	3	1	4

Source : CAF 65
Pôle parentalité



6. Familles /parentalité : restitution de l'enquête

Expression des préoccupations des parents

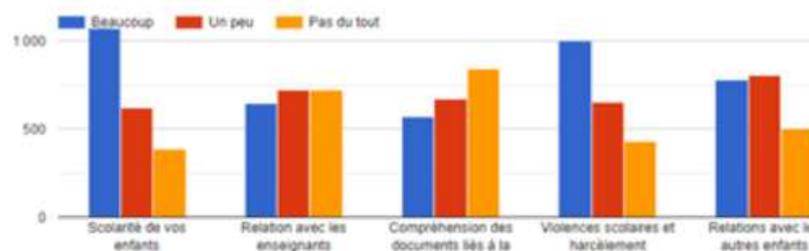
75% des 2300 parents (225) sont préoccupés par la scolarité de leurs enfants et par les violences scolaires et le harcèlement de leurs enfants. Parmi eux, plus de la moitié (112) le sont beaucoup.

Plus du quart (575), se disent beaucoup préoccupés par la relation aux enseignants et par la compréhension des documents liés à la scolarité

75%(275) se disent plutôt préoccupés (beaucoup ou peu) par les relations aux autres enfants.

3.1 Pouvez-vous préciser votre degré de préoccupation (inquiétude) concernant :

3.1.1 La vie à l'école :



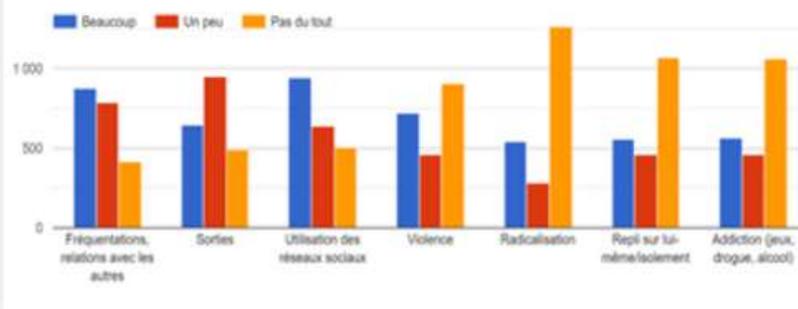
Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020



6. Familles /parentalité : restitution de l'enquête

Liens sociaux (2300 réponses)

3.1.2 Les liens sociaux de vos enfants :



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020

L'utilisation des réseaux sociaux est un sujet majeur de préoccupations des parents (60% soit 1380 parents)

Près de 80% des répondants (1840) sont préoccupés par les fréquentations de leurs enfants avec les autres, parmi eux plus de la moitié le sont beaucoup.

La préoccupation au sujet des violences apparaît plus importante que celle concernant les sorties.

75 % (1725) sont préoccupés par les sorties (beaucoup ou peu) de leurs enfants.

Si l'addiction, la radicalisation et le repli sur soi n'apparaissent pas comme des sujets de préoccupations principaux, à l'échelle départementale, ces thèmes préoccupent beaucoup près d'un quart des familles (575).



6. Familles /parentalité : restitution de l'enquête

Services utilisés par les parents

Avez-vous participé aux services suivants ? C.L.A.S, Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile, Lieux d'Accueil Parents -Enfants, Espaces de rencontre, Centres sociaux, Médiation Familiale ? (2086 réponses pour chaque question)

62 parents, moins de 3% des répondants ont participé à un C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

- à priori majoritairement par manque de connaissance de ce dispositif
- Un tiers de ces parents (21) considère ne pas en avoir besoin.

1960 familles (94% des répondants) n'ont jamais bénéficié du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile et déclarent pour :

- 58% (1150) ne pas en avoir besoin
- 37% (725) ne pas connaître ce service

+ de 95% des familles (1981) n'ont jamais participé aux animations des Lieux d'Accueil Parents -Enfants.

- 60% considèrent n'en avoir pas eu besoin
- 40% des familles n'ont pas eu connaissance de l'existence de ces lieux d'accueil

3,7% des familles (77) ont participé aux Espaces de Rencontres

- + de 40% (30 familles) n'en ont pas eu connaissance
- 57% (44 familles) déclarent ne pas en avoir eu besoin

10,5% des familles (219) déclarent avoir fréquenté des centres sociaux à l'échelle du département

Près de 90% des familles qui n'ont pas fréquenté les centres sociaux (1877)

l'expliquent par le fait que pour :

- plus des 3/4 d'entre elles (1407), elles n'en ont pas ressenti le besoin,
- et pour le quart d'entre elles (470), elles n'en avaient pas connaissance

5,7% des familles (118) ont fait appel aux services de médiation familiale.

Parmi celles qui n'y ont pas fait appel (1967), plus de 80% (1573) déclarent ne pas en avoir eu besoin et 16% (314), ne pas en avoir connaissance



Source : Enquête départementale auprès des familles allocataires CAF /CD 65 - nov 2020

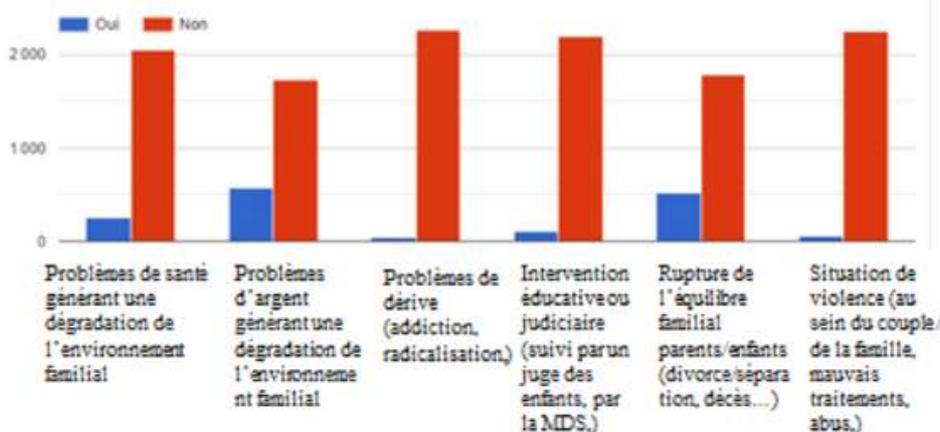


6. Familles /parentalité : Restitution de l'enquête

Raisons des dégradations de l'environnement familial (2300 réponses)

7. L'accompagnement de votre famille

7.1 Etes-vous confrontés à une ou plusieurs des problématiques suivantes ?



- 25% des familles (575) sont confrontées à des problèmes d'argent
- 22% (506) vivent une situation de rupture familiale
- 11% (253) ont des problèmes de santé
- 4,3% (103) font l'objet d'une intervention éducative ou judiciaire
- 2,5% (57,5) connaissent des situations de violence
- 1,7% (39) connaissent un problème de dérive



6. Familles /parentalité : Synthèse des enjeux

- Question de « l'aller vers les familles et les jeunes », de l'écoute et l'analyse des réels besoins
 - Pourquoi les familles déclarent ne pas avoir besoin des dispositifs?
perte de **proximité** -dématérialisation -, renouvellement fréquent des populations - communautés migrantes-, méconnaissance « des codes » pour toucher les familles,
 - Pédagogie autour de « l'accompagnement à la parentalité »
- Maillage territorial en matière d'offre de services aux parents
 - Réduction des **inégalités territoriales** (accrues par la crise sanitaire)
 - Rééquilibrage de l'offre entre zones rurales/zones urbaines
 - Adaptation de l'offre aux évolutions socio économiques et aux préoccupations des publics
 - Parents d'adolescents (communication entre les établissements scolaires et les familles...)
 - Familles monoparentales
 - Familles en difficulté d'insertion : accès à l'emploi, fracture numérique
 - Interculturalité : accès à la langue, accès aux droits, cohabitation
 - Familles en difficulté psychologiques : tensions et violences familiales,...
 - Familles avec enfants porteurs de Handicap
- Mobilité
- Coordination de proximité entre partenaires et harmonisation des offres en direction des familles
- Lisibilité de l'information et communication sur l'offre de services aux familles
 - Apparente faible connaissance des services et dispositifs existants (CLAS, LAEP, Espaces de rencontres, ...)



7. Vie Sociale : Offre de Services

- **4 Centres sociaux**
 - Centre social Henri IV Tarbes
 - Centre social Arc en ciel Tarbes
-
- **3 Espaces de Vie sociale**



7. Vie sociale : Synthèse des enjeux

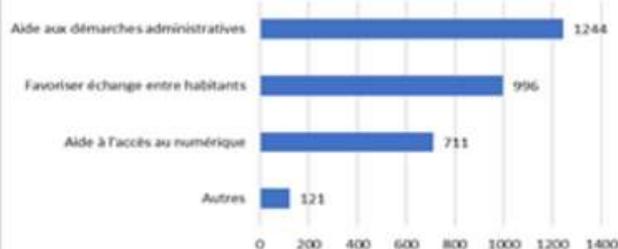
- Remettre du lien entre les habitants
- Favoriser l'aller vers, notamment dans le contexte sanitaire actuel
 - Renforcer l'information sur l'offre en matière de vie sociale, faire connaître les acteurs
 - Créer des espaces de rencontres, de partage, d'entraide en lien avec les centres sociaux
 - Favoriser le lien social - des familles monoparentales (associations « familles solo »)
 - des personnes isolées
 - des jeunes
- Interculturalité : Favoriser la cohabitation et l'intégration
- Mailler le territoire de lieux de rencontre informels et non stigmatisant pour les jeunes
- Maison de quartiers dans le cadre de la Politique de la ville, favoriser la « pair-aidance »
- Rendre la culture accessible
- Soutien et pérennité des structures d'animation, associations acteurs majeurs de la vie sociale en milieu rural
- Coordination des acteurs du social et gouvernance territoriale



8. Accès aux Droits : Restitution de l'enquête

Accès aux services

8.3.4 Quelles suggestions avez-vous pour améliorer les services en direction des familles ?



54% des 2 300 familles ayant répondu à l'enquête (1242) souhaitent une aide aux démarches administratives

43% (989) souhaitant davantage d'échanges entre habitants

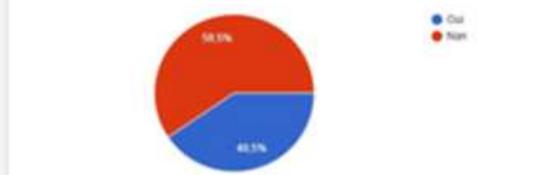
31% soit une famille sur 3 (713), souhaitent un accompagnement à l'accès au numérique

Numérique

60% des familles (1380) ont des difficultés à trouver des lieux pour effectuer leurs démarches en ligne

- Faible équipement numérique parmi les familles et fracture numérique

8.3.3 Trouvez-vous des lieux numériques pour pouvoir faire vos démarches en ligne ?
2300 réponses



8. Accès aux Droits : Restitution de l'enquête

Mobilité

- **5,3 % des familles (123)** déclarent être confrontées à des difficultés de mobilité pour l'accès aux services aux familles et aux services d'action sociale (Centre Communal d'Action Sociale, crèches, Relais d'Assistants Maternels, accueils de loisirs,...) ?



Difficultés de mobilité :

1/Moyens financiers des familles (voiture personnelle) comme frein à la mobilité (76)

2/Absence de transports en commun citée dans près de la moitié des réponses (58)

3: Prix des transports citée par le quart des familles confrontées à des difficultés de mobilité (33 familles)

8. Accès aux Droits : Synthèse des enjeux

➤ Accès aux Services

- Réduction des **inégalités territoriales en terme d'accès aux services**
- Développer « l'aller vers » les familles
- Amélioration de l'information, de la connaissance et de la communication entre les partenaires pour mieux aider les familles
- **Maillage du territoire** en accueil de premier niveau : **articulation France Services avec les acteurs** (collectivités, partenaires, ...), coopération entre acteurs et **mutualisation des outils**
- **Lisibilité et visibilité de l'offre de services**

➤ Numérique

- Réduction des inégalités en matière d'accessibilité et d'équipement numérique
- Structuration de l'accompagnement aux démarches
- Formation des professionnels de l'accueil

➤ Mobilité, enjeu central de l'accès aux services dans un contexte de dématérialisation et de fermeture des points d'accueil du public

- **Travailler en réseau** sur cette thématique pour trouver des solutions

9. Insertion sociale et professionnelle : Synthèse des enjeux

➤ Maintien de l'attractivité des territoires

➤ Accès à l'emploi, à l'information et aux services équitables sur le territoire

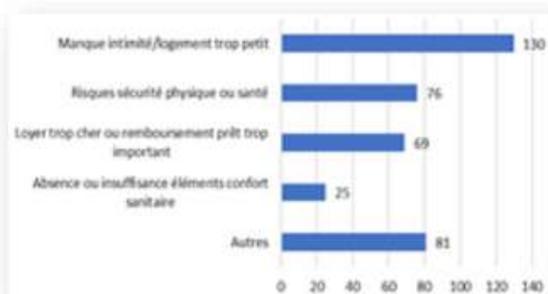
- Services et accompagnement coordonné et en proximité auprès des publics les plus en difficulté sur cette thématique
 - Publics précaires (en hausse) et saisonniers
 - Jeunes en sortie d'études ou en décrochage scolaire
 - Familles monoparentales
 - Femmes isolées
 - Familles d'origines étrangères
- Réflexion à mettre en œuvre pour lever les freins
 - Mobilité : frein aux actions d'insertion
 - Offre d'accueil « petite enfance » et « enfance » en fonction des demandes et contraintes horaires des parents
 - Maillage de lieux de vie sociale dans les territoires



10. Logement : Restitution de l'enquête

Logement

- 30 % des familles (690) ayant répondu habitent en appartement, 70% en maison (1 610)
- La moitié des familles sont propriétaires (1150)
- 46% sont locataires (1058)
 - 24% d'une habitation appartenant à un bailleur privé (552)
 - 22% d'une habitation appartenant à un bailleur public (506)
- 4% sont hébergées à titre gratuit (92)
- 20% de ces familles (455) déclarent leur logement inadapté à leur attentes



6.4 Votre logement ne correspond pas à vos attentes

6.4.1 Pourquoi?

455 réponses



- 70% souhaitent vivre dans un autre logement(318)
- 50% mauvaise isolation phonique(229)
- 36% pas d'espaces extérieurs (164)
- 9% logement éloigné des services (42)



10. Logement : Synthèse des enjeux

- **Accès au logement**
 - **Adéquation** entre l'offre et la demande de logements : taille des logements, coût des logements privés
 - Offre de logements pour les jeunes
 - Offre de logements pour les personnes à mobilité réduite
 - Offre de logement d'urgence
 - **Parcours d'habitat** tout au long de la vie à faciliter
 - **Amélioration du parc d'accès à la propriété**
 - **Développement du parc de logements sociaux**
- **Qualité des logements**
 - **Rénovation des logements vieillissants** : combattre la précarité énergétique en zones rurales et centres urbains, enjeu économique fort pour les familles
- **Cohabitation et Interculturalité**
- **Connaissance et coordination des partenaires professionnels** pour mieux orienter le public
- **Information des usagers sur leurs droits et dispositifs d'aide au logement**
 - Travail sur le non recours aux aides sociales à mener (en particulier FSL)
- **Gouvernance** : nécessité d'une approche partagée sur le logement
 - Interactions sur le logement à faire entre collectivités, bailleurs sociaux et partenaires



11. Enjeux transversaux

- **Aller vers les habitants** pour mieux connaître les besoins
- **Mieux informer les familles et les partenaires**
 - **Améliorer la lisibilité et la visibilité des l'offre de services pour les familles**
- **Accompagner les familles en proximité** (pas uniquement « donner de l'information »)
- **Construire une meilleure coordination sur l'ensemble du territoire (stratégique et technique) entre professionnels et avec les élus**
 - Besoin de se rencontrer, de se connaître, de faire réseau pour mieux accompagner les publics
- **Maintenir et rééquilibrer l'offre de services entre territoires ruraux et territoires urbains**
 - Favoriser la pérennité des structures qui accompagnent les personnes
 - Dynamique de projets à soutenir
- **Favoriser la mobilité**
- **Gouvernance**
 - Trouver une manière de travailler ensemble, de déployer et de piloter les politiques publiques (Mise en place des conférences territoriales entre élus et professionnels)



Le territoire : Communauté de communes Adour Madiran



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes ADOUR MADIRAN
Territoires Citoyens Conseils

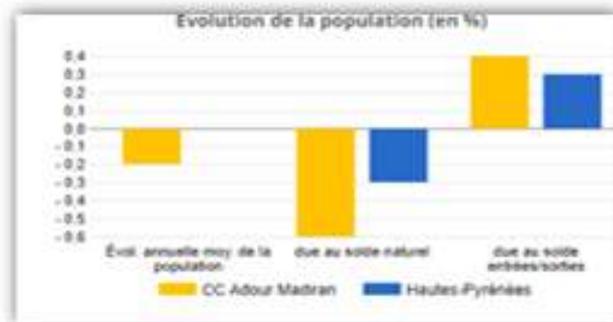


Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes ADOUR MADIRAN
Territoires Citoyens Conseils

Chiffres clés

- **72 communes**
- **525 km²** (11,5 % du territoire départemental)
- **46,4 hbts/km²** (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)
- **24 353 habitants permanents soit 10% de la population départementale** - Insee 2017
- **Une stabilité de la population (évolution annuelle - 0,2%) entre 2012 et 2017**
 - un solde naturel annuel négatif (-0,6)
 - compensé par un solde migratoire (+0,4) légèrement supérieur à celui du département

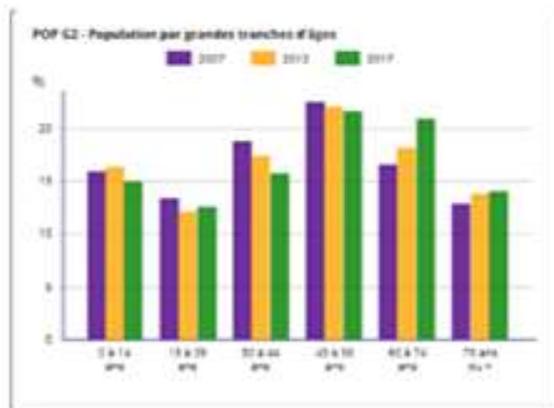
42 % de la population vit dans 4 communes : Vic en Bigorre (20%), Maubourguet, Rabastens et Andrest



Source : Insee RGP 2012- 2017

10

Démographie



On constate un vieillissement de la population depuis 2007 avec une augmentation des + de 60 ans et une sensible diminution des 0-14 ans représentant 15% de la population totale.

- La tranche des 15-29 ans, malgré un léger accroissement reste très basse (12%)
- Parmi les moins de 25 ans, seule la tranche des 15-19 ans est en augmentation.



Source : Insee RGP 2017

11

Revenus

- **Taux de pauvreté moins important qu'à l'échelle départementale**
14,8 en 2018 (15,4 dans les Hautes-Pyrénées)
- **Médiane du niveau de vie en 2018 légèrement inférieure à celle du département**
20 060 euros (20 420 dans les Hautes Pyrénées)
- **Un moindre part de ménages fiscaux imposés 40,8% pour 44,4% à l'échelle du département**
- **8,7% des allocataires du département (3 849) soit 10 % de la population du département)**

Petite enfance

- **8,2%** des naissances domiciliées du département en 2018 (149)
 - **Diminution du nombre de naissances (-2%)** d'évolution moyenne annuelle des naissances sur 3 ans un peu moins importante qu'à l'échelle du département (-3%)
- **9%** enfants de moins de 3 ans de l'ensemble du département en 2018 (502)
 - **-5% d'évolution annuelle** sur 3 ans, baisse la plus importante de tous les territoires du département
- **Taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans (59,1%) bien supérieur à celui du département, en 2018 (52,7%)**

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - 4 sites : Vic en Bigorre, Maubourguet, Tostat, Andrest
 - 69 places, + 21% places en accueil collectif (PSU et PAJE) en 3 ans
- **Accueil individuel :**
 - 49 assistants maternels (actifs en nov 2018)
 - 226 agréments (-10% depuis 2014)
- **24% de préscolarisation**

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- **MDS du Val d'Adour** : Vic-en-Bigorre (accueilsur RDV : Vic-en-Bigorre, Rabastens-de-Bigorre, Maubourguet)
- **Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)** Vic-en-Bigorre

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/ jeunesse

EAJE (4)

ANDREST	ADMR	MICRO CRECHE
MAUBOURGUET	LES PITCHOUNS	
TOSTAT	LES PITCHOUNS TOSTAT	
VIC EN BIG.	« HALTE GARDERIE PETITS LOUPS"»	

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/ jeunesse

- EXTRA SCOLAIRE – (7)

ANDREST	LEO LAGRANGE	ALSH
ESCAUNETS	CC ADOUR MADIRAN	ALSH LO BEROI PARPALHOU
LABATUT-RIVIERE	CC ADOUR MADIRAN	ALSH
LASCAZERES	CC ADOUR MADIRAN	ALSH
MAUBOURGUET	CC ADOUR MADIRAN	ALSH
RABASTENS-DE-BIGORRE	CC ADOUR MADIRAN	LE MIKADO
VIC-EN-BIGORRE	MJC VIC	CLSH VIC EN BIGORRE

- PERI SCOLAIRE (10)

ANDREST	LEO LAGRANGE	ALAE
ARTAGNAN	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
ESCAUNETS	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
LABATUT-RIVIERE	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
LARREULE	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
LASCAZERES	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
MAUBOURGUET	MAIRIE	ALAE
RABASTENS-DE-BIGORRE	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
VIC-EN-BIGORRE	CC ADOUR MADIRAN	ALAE
VIDOUZE	CC ADOUR MADIRAN	ALAE

18

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/ jeunesse

LOCAL ADOS (2)

- MAUBOURGUET "ASSO.LES BOUSCARRETS" LES BOUSCARRETS
- VIC-EN-BIGORRE MJC VIC ADOS

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « Les petits loups en balade » VIC-EN-BIGORRE
- Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS) à la MJC de Vic-en-Bigorre
- Actions d'accompagnement à la parentalité financées par les fonds REAAP

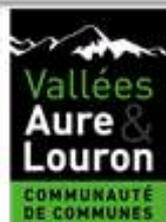
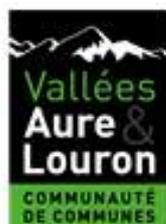
19

78

Le territoire : Communauté de communes Aure & Louron



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Aure Louron
Territoires Citoyens Conseils



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Aure Louron
Territoires Citoyens Conseils

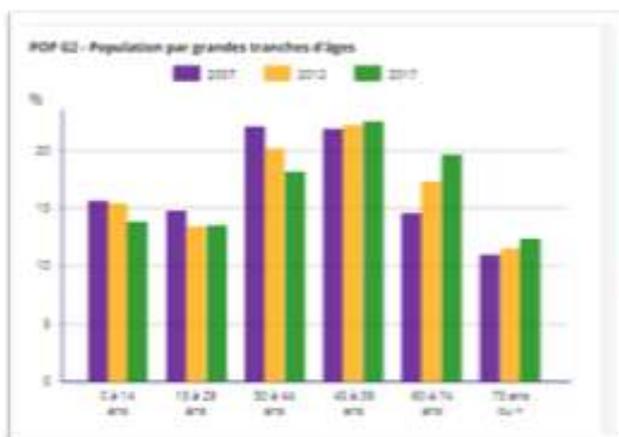
Chiffres clés



- **46 communes** à l'est du département
- Territoire de montagne entre 600 et 3 100 m d'altitude orienté **vers le tourisme**
- **663 km² (14,8%** du territoire départemental)
- **10,4 hbts/km² (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)**
- Frontalier avec l'Espagne, connaît depuis toujours des échanges avec le Haut-Aragon, facilités notamment grâce au tunnel routier d'Aragnouet - Bielsa
- **6 912 habitants permanents** soit **3% de la population départementale** - Insee 2017
- Une diminution de la population moyenne annuelle (- 0,6%)assez forte entre 2012 et 2017
 - un solde naturel annuel négatif modéré (-0,1%)
 - accentué par un solde migratoire négatif (-0,5%)
 - Toutefois **7300 hbts(site CC)** en 2020
- Une dynamique économique qui se maintient mais reste fragile



Démographie

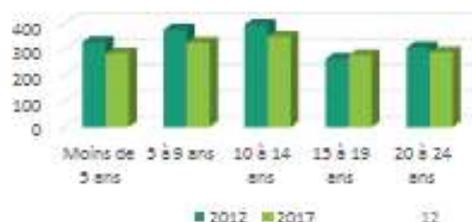


Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

On constate un vieillissement de la population avec une **nette diminution** des tranches d'âges inférieures à 45 ans surtout celle des jeunes 0-14 ans et une **hausse** des + de 45 ans, très marquée notamment pour les 60-74 ans.

- Parmi la population des jeunes de moins de 25 ans, toutes les tranches d'âge sont en **nette diminution** depuis 2012, sauf celle des adolescents de 15 à 19 ans qui croît légèrement

Evolution population de moins de 25 ans



Familles

- **3% des ménages du département (3428)**
- **2 personnes par ménage (idem département)**
- **Composition des familles :**
 - **35 % de couples avec enfants (35,7% dépt)**
 - **14,1% de familles monoparentales (15,9% dépt)**
 - - 4,8% en 5 ans
 - 9,7% de femmes seules
 - **51 % de couples sans enfant, taux supérieur à celui du département (48,4% dépt)**
- **Taille des familles /nombre d'enfants de moins de 25 ans**
 - **60,1 % aucun enfant , taux supérieur à celui du département (55,1% dépt)**
 - 20,1 % un enfant (21% dépt),
 - 16,2% deux enfants (17,2% dépt)
 - 3,1 % 3 enfants (4,4% dépt)
 - 0,5% 4 enfants et plus (1,2% dépt)

Source : Insee RGP 2012- 2017



Revenus

- **Taux d'activité élevé (81,,9%) contre 72,7 % et un taux de chômage inférieur (6,8%) à celui du département (13,7%)**
- **Taux de pauvreté inférieur à celui du département 14,7 % en 2018 (15,4% dans les Hautes Pyrénées)**
- **Médiane du niveau de vie plus élevée qu'à l'échelle départementale 20 520 euros (20 420 dans les Hautes Pyrénées)**
- **46, 7% des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)**
- **960 allocataires soit 2,1% des allocataires du département pour 3 % de la population du département.**

Petite enfance

- **48 naissances domiciliées en 2018**
 - 3% des naissances du département
 - + 6% de moyenne d'évolution annuelle des naissances sur 3 ans contre -3% pour le département
- **154 enfants de moins de 3 ans en 2018**
 - 3% de cette tranche sur le département
 - +2% d'évolution annuelle sur 3 ans
- **60,6% de taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans en 2018**
 - Stabilité depuis 3 ans
 - Supérieur à celui du département (52,7%)

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - 3 sites d'accueil en crèches (*Adervielle-Pouchergues, Saint-Lary-Soulan, Aragnouet-Fabian*) et 4 sites saisonniers
 - 54+ places
 - + 4 % places en accueil collectif en 3 ans
- **Accueil individuel :**
 - 16 assistants maternels actifs (en nov 2018)
 - 78 agréments (-7% depuis 2014)
 - 1 Maison d'assistantes maternelles (MAM) à Arreau
 - 1 MAM en projet à Ancizan
- 23% de préscolarisation

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- MDS Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse à LANNEMEZAN

Accueil sur RDV : Arreau

- Maion France Services portée par la Poste à ARREAU
- Maion France Services et des saisonniers à Saint Lary Soulan

Lieu d'accueil enfance/jeunesse :

- Espace de Vie sociale - AIREL : Association intercommunale de rencontre enfance-loisirs à Cadéac

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

- AIREL : Association intercommunale de rencontre enfance-loisirs. Cadéac
- Actions REAAP

Le territoire : Communauté de communes de la Haute-Bigorre



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Haute-Bigorre
Territoires Citoyens Conseils



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Haute-Bigorre
Territoires Citoyens Conseils

Chiffres clés

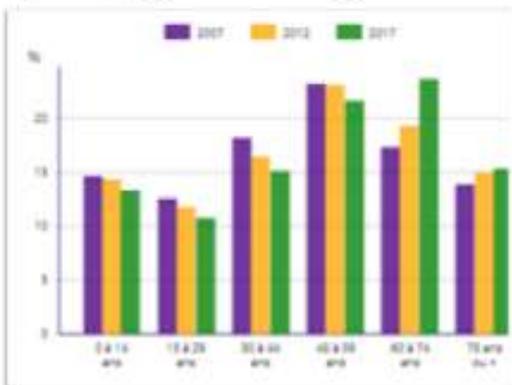
- **25 communes**
- **389 km²** (8,7% du territoire départemental)
- **43,2 hbts/km²** (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)
- **7,3% de la population départementale**, 16 809 habitants en 2017, 16 642 en 2020
- **Diminution annuelle moyenne de la population de - 0,5%**, entre 2012 et 2017 alors que la population départementale stagne
 - avec un solde naturel annuel négatif - 0,7% supérieur à celui pour le département - 0,3 %
 - Et un solde migratoire + 0,2% qui ne le compense pas (+ 0,3 pour le département)
- **Un territoire rural offrant un cadre de vie de qualité et bien desservi au nord**
- **La Haute Bigorre est un territoire touristique disposant d'un grand nombre d'équipements sportifs et de loisirs constituant des facteurs de dynamisation territoriale.**

63% de la population vit dans 4 communes : Bagnères de Bigorre- pôle de services- (42%) , Campan, Gerde et Pouzac

10

Démographie

Population par grandes tranches d'âges



On constate un **vieillessement** de la population depuis 2007 avec une forte augmentation des + de 60 ans et une **diminution constante des 0-29 ans**. La tranche des actifs de 45 à 59 ans est la plus représentée.

- Une forte diminution des enfants de - de 5 ans
- Les enfants de 5 à 9 ans sont en **augmentation** depuis 2012
- Les 10-14 ans sont les plus représentés parmi les jeunes

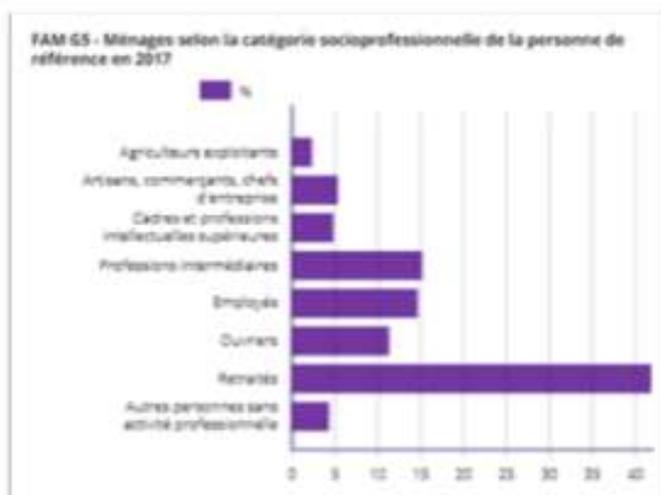


Source : Insee, RGP 2012- 2017

11

Familles

- 7,4% des ménages du département (8 050)
- 2,01 personnes par ménage, équivalent au département



Source : Insee, RGP 2012-2017

Composition des familles :

- 34,5% de couples avec enfants
- 15,1% de familles monoparentales (14% il y a 10 ans), 12,1% de femmes seules,
- 50,4 % de couples sans enfant

Taille des familles /nombre d'enfants de moins de 25 ans /

- 59,2 % aucun enfant (+ 4 points depuis 10 ans)
- 20,4 % un enfant (-2 points depuis 10 ans)
- 15,9% deux enfants (en baisse de 2 points)
- 4% 3 enfants
- 0,6% 4 enfants et plus

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Haute-Rigone
Territoires Citoyens Conseils

12

Revenus

- Taux de pauvreté inférieur à celui du département
14,7 % en 2018 (15,4 dans les Hautes-Pyrénées)
- Médiane du niveau de vie en 2018 équivalente à celui du département
20 500 euros (20 420 euros dans les Hautes-Pyrénées)
- 8021 ménages fiscaux
44,2% des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)
- 6,3% des allocataires CAF du département (2 813). Leur proportion est inférieure au poids de la population dans le département (7,3%)

Source : Insee, RGP 2012-2017, CAF

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Haute-Rigone
Territoires Citoyens Conseils

13

Petite enfance

- **6% des naissances domiciliées du département en 2018 (111)**
 - Croissance des naissances (évolution annuelle moyenne sur 3 ans de +5%)
alors que le département connaît une baisse de -3%
- **6% de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (315)**
 - Baisse moins importante sur la Haute Bigorre -2% d'évolution annuelle sur 3 ans qu'à l'échelle du département -4%
- **61,3 % de taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de - de 3 ans supérieur à celui du département** et en légère hausse (52,7% dans le département)

Source : Insee 2017 et observatoire petite enfance CAF

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Haute-Bigorre
Territoires Citoyens Consovia

14

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - **5 sites** dont un saisonnier : Bagnères de Bigorre(2), Campan (2) Montgaillard
 - **90 places**, + 13% places en accueil collectif (PSU et PAJE) en 3 ans
 - Des projets de micro crèches à Montgaillard
 - **25% de couverture** en places **d'accueil collectif**
- **Accueil individuel :**
 - **35** assistants maternels actifs en nov 2018 (taux de disponibilité de 83%)
 - **152** agréments (-17% depuis 2014)
 - **49,5 % de couverture** en assistants maternels (stable par rapport à 2014)
- 23% de préscolarisation
- Taux de couverture théorique tous modes de garde : **130%**

Source : Observatoire petite enfance Caf-CC

15

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- **MDS** Pays des Gaves et Haut-Adour
Site de Bagnères de Bigorre (ouvert au public de 8h45 à 12h et sur RDV de 13h30 à 17h) BAGNERES DE BIGORRE
- **Maison France Services de la Haute-Bigorre** à BAGNERES-DE-BIGORRE

Lieu d'accueil enfance/jeunesse

- Un RAM Bagnères de Bigorre

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

- Un LAEP (Lieux d'accueil enfants-Parents) à Bagnères de Bigorre

Accueils de Loisir sans hébergement

Le territoire : Communauté de communes Plateau de Lannemezan



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Plateau de Lannemezan
Territoires Citoyens Conseils



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Plateau de Lannemezan
Territoires Citoyens Conseils

Chiffres clés

- **57 communes** autour du bassin de vie de Lannemezan
- **Regroupe** trois anciennes communautés de communes
 - Nestes Baronnies, Baronnies
 - Plateau de Lannemezan et des Baïses
- **429 km²** (9,6 % du territoire départemental)
- **41,5 hbts/km²** (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)
- Territoire traversé à Lannemezan par des axes majeurs de communication transrégionaux
- **17 808 habitants** soit **7,8 %** de la population départementale en 2017
- **Après une hausse entre 2007 et 2012, stabilité de la population entre 2012 et 2017 par un équilibre**
 - Entre un solde naturel annuel (-0,5 %) et le un solde migratoire (+0,5%)
- La population de Lannemezan stagne alors que sa périphérie gagne des habitants
- **Importants employeurs publics pourvoyeurs d'emplois** (hôpital, maison de retraite, prison, gendarmerie, mairie...)

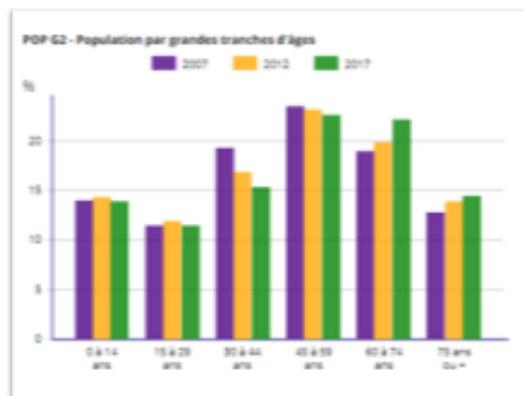
Territoire très polarisé, 33% de la population vit sur Lannemezan

7 communes dépassent 500 habitants 3 communes dépassent 1 000 habitants.

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Plateau de Lannemezan
Territoires Citoyens Conseils

3

Démographie



Une population qui se maintient inégalement sur le territoire et qui vieillit. Si les jeunes de 0-14ans et 15-29 ans se maintiennent en proportion depuis 10 ans, le nombre des actifs de 30-44 ans a fortement chuté au profit des plus de 60 ans.

Parmi les moins de 25 ans, les très jeunes (0-5ans) restent stables, alors que chacune des autres tranches d'âge diminue légèrement conservant le profil général de leur répartition.



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020., Diagnostic de territoire - CTG - CAF

4

Familles

- 8 266 ménages (7,6 % des ménages du département)
- 2 personnes par ménage (idem département)
- Composition des familles :
 - 33,9 % de couples avec enfants
 - 14,8% de familles monoparentales (- 0,3 % en 5 ans) dont 12,1% de femmes seules-
 - 51,3% de couples sans enfant
- Taille des familles /nombre d'enfants de moins de 25 ans
 - 59,7 % aucun enfant
 - 20,1 % un enfant
 - 14,4 % deux enfants
 - 3,8 % 3 enfants
 - 1,9 % 4 enfants et pl



Source : Insee RGP 2012- 2017

5

Revenus

- Taux d'activité des 15-64 ans (70,9%) légèrement inférieur à celui du département (72,6%)
- Taux de chômage inférieur (11,6%) à celui du département (13,7%)
- Taux de pauvreté inférieur à celui des Hautes-Pyrénées
14,2 % en 2018 (15,4% dans les Hautes Pyrénées)
- Médiane du niveau de vie plus élevée qu'à l'échelle départementale en 2018
20 560 euros (20 420 dans les Hautes Pyrénées)
- 44,7% des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)
- 2 844 allocataires soit 6,4% des allocataires du département concentrés sur Lannemezan

Source : Insee RGP 2012- 2017

Petite enfance

- **105 naissances domiciliées en 2018**
 - **6%** des naissances du département
- **Plus forte baisse des naissances par rapport autres territoires et au département**
 - **- 6%** d'évolution moyenne annuelle sur 3 ans contre **-3 %** pour le département
- **302 enfants de moins de 3 ans allocataires en 2018**
 - **6%** des enfants de moins de 3 ans du département
 - **-7%** d'évolution annuelle sur 3 ans (**- 4 %** pour le département)
- **Taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans (55,6%) supérieur à celui du département en 2018 (52,7%)**
 - **En augmentation depuis 3 ans**

Source : Observatoire de la Petite Enfance CAF-CD

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Plateau de Lannemezan
Territoires Citoyens Conseils

7

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - **3 sites** d'accueil en crèches à Lannemezan dont une avec horaires atypiques
 - **56 places**
 - **1 projet d'accueil en 2019**
 - **Pas d'augmentation de places en 3 ans**
- **Accueil individuel :**
 - **50** assistants maternels actifs en nov 2018 (56 actifs en 2014)
 - **236 agréments PMI (-17% depuis 2014)**
 - **3 Maisons d'Assistants Maternelles** (Lannemezan, Labarthe de Neste, Tilhouse)
 - **17% de préscolarisation**

Source : Observatoire petite enfance Caf-CD

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Plateau de Lannemezan
Territoires Citoyens Conseils

8

Les services aux Familles sur le territoire

Une projet de Convention Territoriale Globale

Lieux d'accueil du public :

- MDS Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse à LANNEMEZAN
- 3 CCAS de Lannemezan, Capvern et La Barthe-de-Neste
- 1 CIAS
- La maison de l'Etat de Lannemezan

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

- La PMI
- Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Une antenne LAEP Départemental

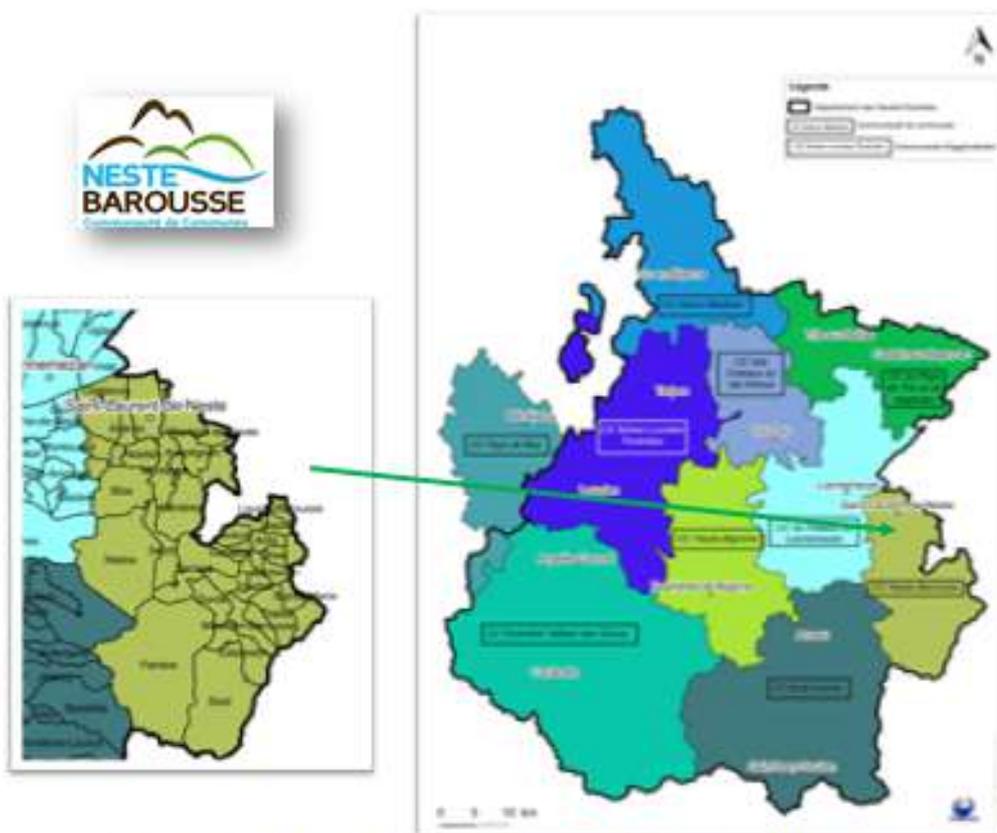
Lieu d'accueil pour enfant-assistantes maternelles-parents:

Ram

Le territoire : Communauté de communes Neste-Barousse



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Neste-Barousse
Territoires Citoyens Conseils



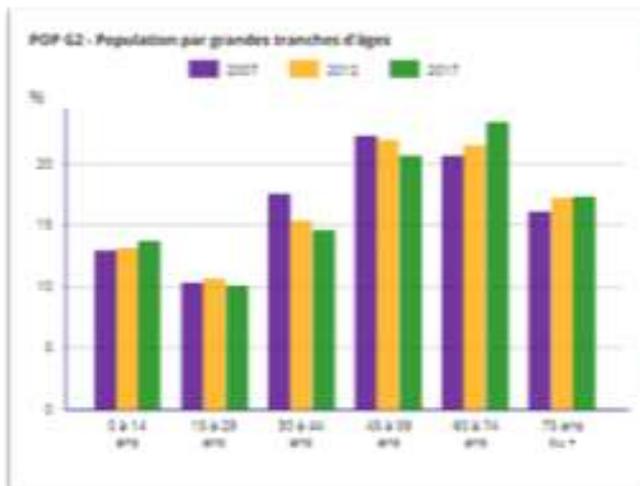
Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Neste-Barousse
Territoires Citoyens Conseils

- **43 communes**
- **304 km² (6,8 % du territoire départemental)**
- **24,4 hbts/km² (51,2 % pour les Hautes-Pyrénées)**
- **7 253 habitants en 2017 soit 3,2% de la population départementale**
7 411 habitants en 2020
- **Evolution annuelle modérée de la population + 0**
 - Un solde naturel annuel négatif -1,2% compensé par un solde migratoire largement positif
- **Taux d'activité des 15 à 64 ans (74,4 %) supérieur à ce du département (72,6 %)**
- **Deux bassins de vie distincts, forte dimension rurale offrant aux habitants un cadre de vie de qualité**
- **Les communes au nord et au centre de l'intercommunalité sont situées à moins de 15 minutes de l'autoroute A64, contribuant à une bonne accessibilité du territoire.**

Communauté de communes Neste Barousse issue de la fusion en janvier 2017, de Saint-Laurent-de Neste et Vallée de la Barousse



Démographie



Un vieillissement important de la population

Indice de vieillissement (part des + de 75 ans) : 17,3 contre 12,2 sur le département

... et une moindre part des enfants sur le territoire intercommunal

Indice de jeunesse (part des - de 15 ans) : 13,3 contre 17,1 sur le département

- **Sensible accroissement des 0-14 ans**, en particulier les 5-9ans et les adolescents 10-14ans
- **Stabilité à un niveau peu élevé des 15-29 ans**
- **Diminution des jeunes actifs de + de 30 ans depuis 10 ans**
- **Forte augmentation des + de 60 ans**

Evolution de la population des moins de 25 ans

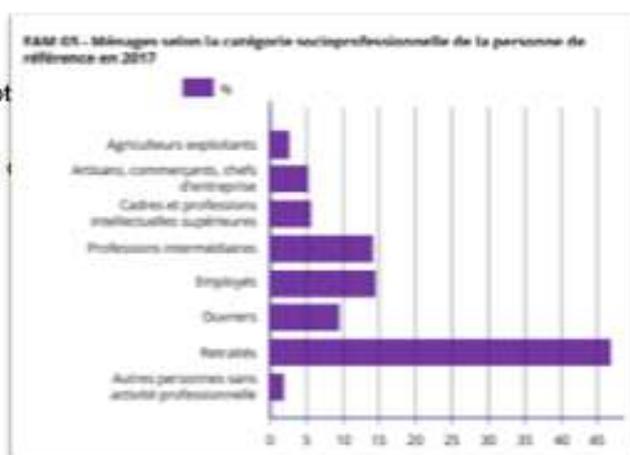


Familles

- **3% des ménages** des Hautes Pyrénées (3 330)
- **Stabilité de la taille des ménages (2,1 %) par rapport au département avec une plus forte part de ménages vivant seuls**
- **Isolement résidentiel qui touche beaucoup les personnes âgées**
- **9% de ménages monoparentaux** dans l'ensemble des ménages (**11% pour le département**)
- **Très forte représentation des retraités dans les CSP des ménages**
- **Taille des familles**

(enfants de moins de 25 ans)

- **60,7%** aucun enfant (56% sur le dpt)
- **20,6 %** un enfant
- **15,1 %** deux enfants (17,2% sur le dpt)
- **1,9%** 3 enfants
- **1,6 %** 4 enfants et plus



Sources : Insee RGP 2012 2017, diagnostic de territoire CAF 2018

Revenus

Des revenus assez comparables à ceux du département

- **Taux de pauvreté équivalent à celui du département**
15,8 en 2018 (15,4 dans les Hautes Pyrénées)
- **Médiane du niveau de vie en 2018 équivalent à celle du département**
20 440 euros (20 420 dans les Hautes Pyrénées)
- **43 % des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)**
- **993 allocataires soit 2,25% des allocataires du département (3,2 % de la population du département)**

Petite enfance

- **48 naissances domiciliées en 2018**
 - **3%** des naissances du département
 - **+3%** d'évolution moyenne annuelle des naissances sur 3 ans (-3% pour le département)
- **145 enfants de moins de 3 ans en 2018** – allocataires Caf et MSA-
 - **3%** des – de 3 ans du département
 - **-2 %** d'évolution annuelle sur 3 ans plus faible que celle du département
(-4%)
- **Taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans en 2018 (51,6%)**
 - inférieur à celui du département (52,7%)
 - a diminué de 5 points en 3 ans

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - **2 sites** : Saint Laurent de Neste et Siradan
 - **20 places**
 - **Pas d'augmentation en 3 ans**
- **Accueil individuel :**
 - **19 assistants maternels (actifs en nov 2018)**
 - **87 agréments PMI (-20% depuis 2014)**
- **23%** de préscolarisation

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- **MDS Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse à LANNEMEZAN**
accueil sur RDV à Loures-Barousse
- **Maison France Services à SARP**
ouverte tous les jours de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h

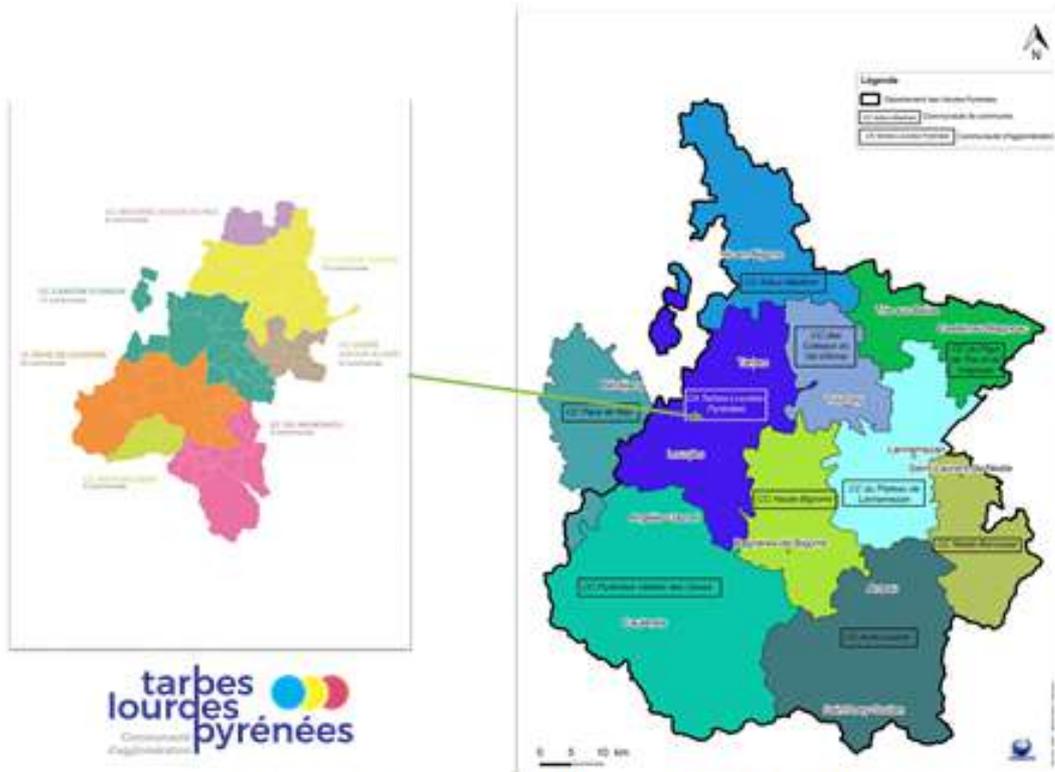
Lieu d'accueil enfance/jeunesse

- Amicale Laïque de Barousse Pôle Jeunesse - 65370 LOURES BAROUSSE

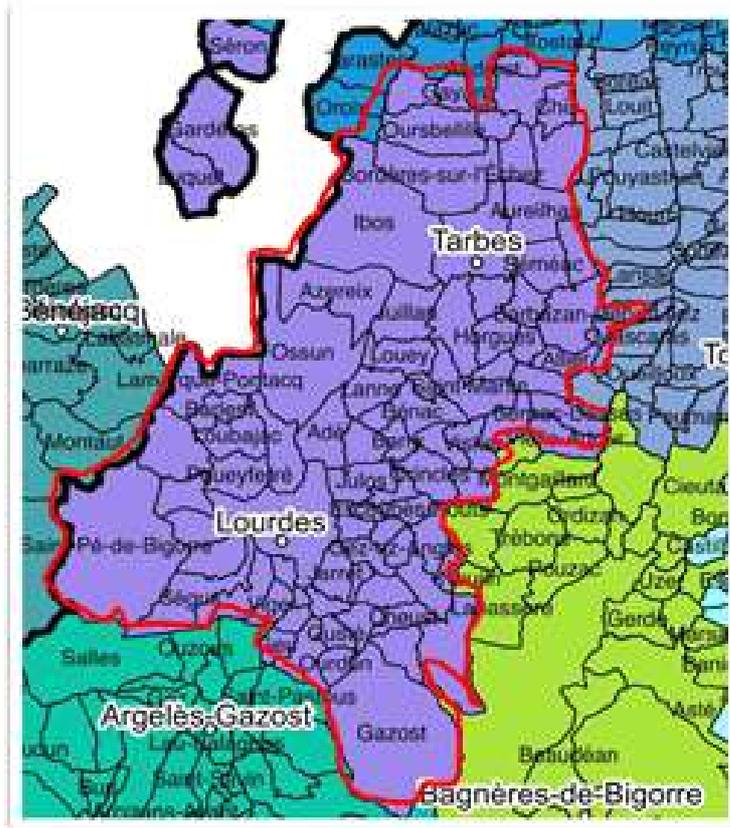
Le territoire : Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Territoires Citoyens Conseils



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Territoires Citoyens Conseils

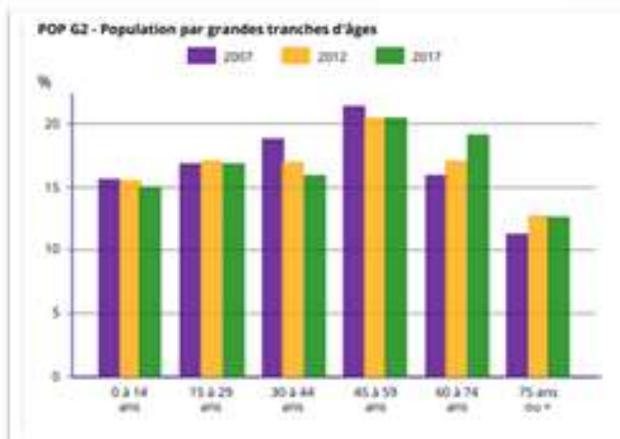


- **86 communes**
- **7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupés depuis janvier 2017**
- **13,8% du territoire départemental- 615 km²**
- **201 hbts au km² -51,2 sur l'ensemble du département-**
- **5ème communauté d'agglomération de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**
- **Tarbes, la ville-centre du département**
- **Lourdes, classée « Grand Site » de la Région**
- **Un aéroport : Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

- 127 086 habitants (2020)
- 123 498 hbts (2017) 54% de la population départementale
 TLP Agglo : 45% de la population du département
 TLP Sud : 10% de la population du département
 Tarbes : 18,1% de la population du département (41 518 hbts)
 Lourdes : 5,8% de la population du département (13 389 hbts)
- Evolution démographique légèrement négative
 TLP : - 0,3% en moyenne par an (Observatoire petite enfance 2020)
 - TLP nord : *maintien de la population*
 - TLP centre +1,4%
 - TLP sud -2,2%
- 60% de l'emploi départemental (52 210 emplois au lieu de travail) et 87% d'emplois salariés
- Taux d'activité des 15-64 ans (71,2%) légèrement inférieur à celui du département (72,6%)
- Taux de chômage des 15-64 ans supérieur (15,8%) à celui du département (13,7%)

33,5% de la population de TLP vit à Tarbes
 10,8% de la population vit à Lourdes

Démographie TLP



Relative stabilité des jeunes depuis 10 ans (0-14ans et des 15-29 ans)
 Les 15-29 ans (16,9% de la population) plus représentés qu'à l'échelle du département (14,4%)
 Nette diminution des 30-44 ans
 Augmentation des 60 ans-74ans

Si le nombre d'enfants de 0 à 9 ans diminue depuis 5 ans, les 10- 14 ans restent stables et les 15-19 ans sont en augmentation.

Source : Insee RGP2012- 2017

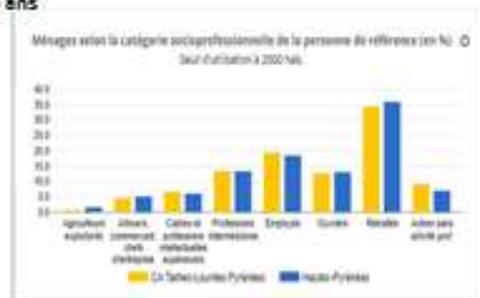


15

Familles

- 55,3% des ménages du département sur TLP (60 040)
- 2 personnes par ménage (identique au département)-Tarbes (1,7)
- Composition des familles :
 - 35,7% de couples avec enfants (idem Hautes Pyrénées)
 - 17,1% de familles monoparentales sur TLP (15,9% dans les Hautes Pyrénées)
 - 14,4% de femmes seules (13% Hautes Pyrénées)
 - +2,3 points depuis 5 ans
 - 25,8% de familles monoparentales sur Tarbes dont 22,5% de femmes seules avec enfants
 - 47,2% de couples sans enfant (48% Hautes Pyrénées)
- Taille des familles / nombre d'enfants de moins de 25 ans
 - 54,2% aucun enfant (56% sur le dpt)
 - 21,7% un enfant (21% dépt)
 - 17,8% deux enfants (17,2% dépt)
 - 4,9% 3 enfants
 - 1,4% 4 enfants et plus

Source : Insee RGP 201-2017



Revenus

- Taux de pauvreté supérieur à celui du département
TLP : 16,3 en 2018 (15,4 en 65)
- Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018 :
20 310 euros (20 420 euros dans les Hautes Pyrénées)
- 57 238 ménages fiscaux
- 44,6% des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)
- Allocataires CAF
 - TLP : 63,8 % des allocataires du département (28 090 allocataires)
 - Tarbes : la moitié des allocataires TLP (14 460 allocataires)
 - Lourdes : 12,7% des allocataires de TLP (3 586 allocataires)



17

Petite enfance

- 62% des naissances domiciliées du département, en 2019: 1 112
- - 4% d'évolution moyenne annuelle des naissances sur 3 ans (-3% pour le département)
 - TLP Nord : - 4% d'évolution annuelle
 - TLP Centre: -2% d'évolution annuelle
 - TLP Sud : -5% d'évolution annuelle
- Poids des enfants de moins de 3 ans de TLP dans le département en 2018 : 61% (3 271)
 - Poids enfants de TLP Nord dans le département: 45%
 - Poids des enfants de TLP centre dans le département: 7%
 - Poids des enfants de TLP Sud dans le département: 9%
- - 4% de diminution moyenne annuelle du nombre d'enfants de - de 3 ans
 - -4% d'évolution annuelle TLP Nord
 - -2% d'évolution annuelle TLP Centre
 - -2% d'évolution annuelle TLP Sud
- 48,9% de taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de - de 3 ans, en 2018 plus faible que celui du département (52,7%)

Source : Observatoire petite enfance CAF

18

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - **TLP** : 574 places , +5% d'évolution sur 3 ans,
 - **TLP Nord :**
12 sites dont 9 à Tarbes (Aureilhan, Laloubère, Orleix, Ibos), 395 places, -1% d'évolution en 3 ans
 - **TLP Centre**
4 sites, 40 places, +300 % en 3 ans, 8% de couverture en places d'accueil collectif
 - **TLP Sud**
4 sites dont 3 à Lourdes, 139 places, +2% en 3 ans , 27,2% de couverture en places d'accueil collectif
- **Accueil individuel :**
 - **TLP** : 322 assistants maternels actifs en nov 2018, -14% d'agrément
 - **TLP Nord** : 342 assistants maternels, -14% d'agrément
 - 4 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sur **TLP Nord**
 - **TLP Centre** : 44 assistants maternels, -14% d'agrément individuel
 - **TLP Sud** : 36 assistants maternels, -10% d'agrément,
 - **Taux de préscolarisation** : **24% TLP**, 21% TLP Nord, 24% TLP Centre, 40% TLP Sud

Source : Observatoire petite enfance Caf -CD

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Territoires Citoyens Conseils

19

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

MDS Agglomération Tarbaise : 1 site, 3 territoires

- Site Gaston Dreyt - 65000 TARBES
- Aureilhan
- Mouysset
- Solazur
- Ossun
- Laubadère Arc en soleil

Maison France Services

- **Lourdes** 22 avenue Maréchal Joffre
- **Tarbes Laubadère** (La Poste) 10 Avenue Antoine de Saint-Exupéry

20

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse :

OTRA SCOLAIRE (15-)		
Agglo Tarbes		
Commune	Gestionnaire	Structure
AUREILHAN	MJC AUREILHAN	CLSH AUREILHAN
BARBAZAN-DEBAT	FOYERS RURAUX HAUTE-GARONNE	ALSH BARBAZAN DEBAT
BAZET	LEO LAGRANGE	ALSH BAZET (RM)
	MAIRIE	CLSH BAZET
BERNAC-DEBAT	SIVOS DES 338	CLSH BERNAC-DEBAT
BORDERES	LEO LAGRANGE	CLSH BORDERES
GARDRES	SIVOS DES ENCLAVES	CLSH GARDRES
HORGUES	MAIRIE	CLSH HORGUES
IBOS	LEC	CLSH IBOS
JULLIAN	LEO LAGRANGE	ALSH JULLIAN
LOUEY	LEC	ALSH LOUEY
OODS	MJC OODS	CLSH OODS
OSSUN	MAIRIE	CLSH OSSUN
SEMEAC	LEO LAGRANGE	CLSH SEMEAC
SOUES	FOYERS RURAUX HAUTE-GARONNE	ALSH SOUES
	MAIRIE	ALSH TARDES ESPACES ENVES
	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	CLSH SCOUTS DE FRANCE

21

Lieux d'accueil enfance/jeunesse

OTRA SCOLAIRE (16)		
Agglo Tarbes		
Commune	Gestionnaire	Structure
AUREILHAN	MJC AUREILHAN	ALAE AUREILHAN
AZERIEUX	LEO LAGRANGE	ALAE AZERIEUX
BARBAZAN-DEBAT	FOYERS RURAUX HAUTE-GARONNE	ALAE BARBAZAN DEBAT
BAZET	MAIRIE	CENTRE LOISIRS BAZET
BERNAC-DEBAT	SIVOS DES 338	CLSH BERNAC-DEBAT
BORDERES	LEO LAGRANGE	ALAE BORDERES
GARDRES	SIVOS DES ENCLAVES	ALAE GARDRES
HORGUES	MAIRIE	ALAE HORGUES
IBOS	LEC	ALAE IBOS
JULLIAN	LEO LAGRANGE	ALAE JULLIAN
LOUEY	LEC	ALAE LOUEY
OODS	MJC OODS	ALAE OODS (Marché)
	MAIRIE	ALAE OODS
OSSUN	MAIRIE	ALAE OSSUN
SEMEAC	LEO LAGRANGE	CLAE SEMEAC
SOUES	FOYERS RURAUX HAUTE-GARONNE	ALAE SOUES
TARDES	MAIRIE	ALAE TARDES

22

Lieux d'accueil enfance/jeunesse

LOCAL ADOS – (8)		
Agglo Tarbes		
Communes	Gestionnaire	Structure
AUREILHAN	MJC AUREILHAN	CLSH ADOS AUREILHAN
BARBAZAN-DEBAT	FOYERS RURAUX HAUTE-GARONNE	FOYER RURAL JEUNES BARBAZAN-DEBAT
BORDERES	LEO LAGRANGE	LOCAL JEUNES BORDERES
IBOS	LEC	CENTRE ADOS IBOS
JUILLAN	LEO LAGRANGE	CENTRE ADOS JUILLAN
ODOS	MJC ODOS	MAISON DES JEUNES ODOS
OSSUN	MAIRIE	MAISON DES JEUNES OSSUN
SEMEAC	LEO LAGRANGE	SEMEAC LOCAL JEUNES

23

Lieux d'accueil enfance/jeunesse :

RAM – (4)		
Agglo Tarbes		
Communes	Gestionnaire	Structure
BORDERES	MAIRIE	RAM BORDERES
ODOS	MAIRIE	RAM ODOS
SEMEAC	SIVU DU RAM AUREILHAN & SEMEAC	LA MAISON A MALICES
TARBES	CAF 65	RAM TARBES

24

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse :

EAJE (4)

Agglo Lourdes

LOURDES	LA SOURIS VERTE CRECHE ST ELISABETH CRECHE HOSPITALIERE	HOPITAL ST VINCENT DE PAUL
---------	---	----------------------------

- JARRET ADMR MICRO CRECHE LES MAYNATS

21

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse

Extra scolaire (4)

Agglo de Lourdes

- | | | |
|--------------------|--------------------------------|------|
| • LEZIGNAN | SIMAJE | CLSH |
| • LOURDES | ASSO. LOURDES FOOTBALL PASSION | CLSH |
| • SIMAJE | VILLE DE LOURDES | ALSH |
| • ST PE DE BIGORRE | SIMAJE | CLSH |

22

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse

Périscolaire (5)

- | | | |
|--------------------|--------|------------------|
| • ADE | SIMAJE | ALAE ADE |
| • LEZIGNAN | SIMAJE | ALAE LEZIGNAN |
| • LOURDES | SIMAJE | ALAE LOURDES |
| • POUYFERRE | SIMAJE | ALAE POUYFERRE |
| • ST PE DE BIGORRE | SIMAJE | ALAE ST PE (TAP) |

23

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse :

RAM

- LOURDES SIMAJE RAM LOURDES

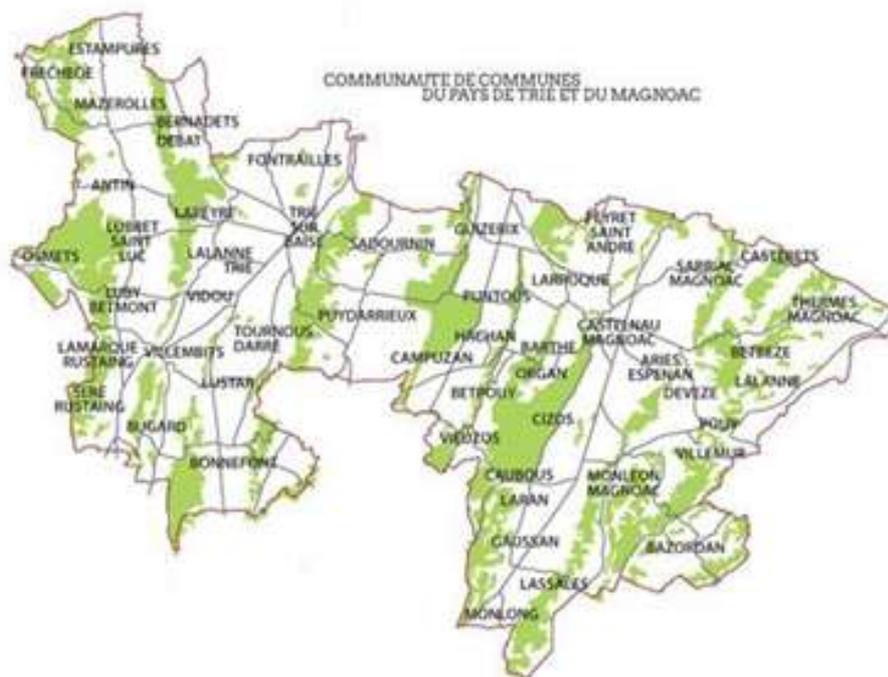
24

Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac
Territoires Citoyens Conseils





Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac
Territoires Citoyens Conseils

11

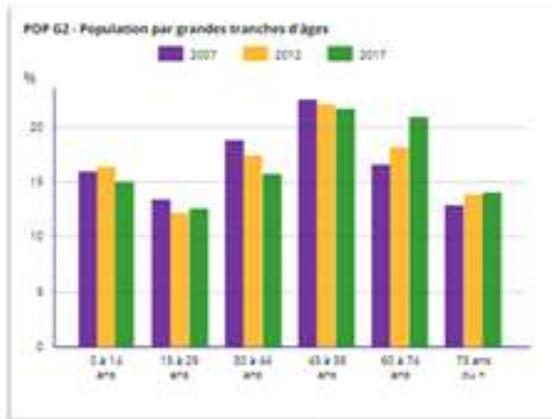
Un territoire rural

- **50 communes**
- **330 km² (7,4 % du territoire départemental)**
- **21,1 hbts/km² (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)**
- Trie sur Baise à 30 km de Tarbes et Castelnau Magnoac à 45 km de Tarbes
- **6 961 habitants permanents Insee 2018, soit 3% de la population du département**
- **La population est restée stable** entre 2012 et 2017 à l'image de celle du département
 - Grâce à un solde naturel annuel (-1) plus élevé que celui du département (-0,3)
 - Mais un solde migratoire (+1,1) très supérieur à celui du département (+ 0,3)
- **Territoire rural au patrimoine culturel et naturel riche, avec des activités agricoles et artisanales marquées et une récente arrivée de nouvelles populations.**

$\frac{1}{4}$ de la population vit à Trie sur Baise et Castelnau-Magnoac

12

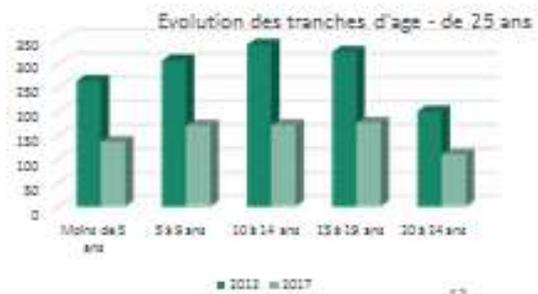
Démographie



On constate un vieillissement de la population avec des tranches d'âge 60-74 ans et + de 75 ans (14,8%) bien supérieures à celles du département et en augmentation depuis 10 ans.

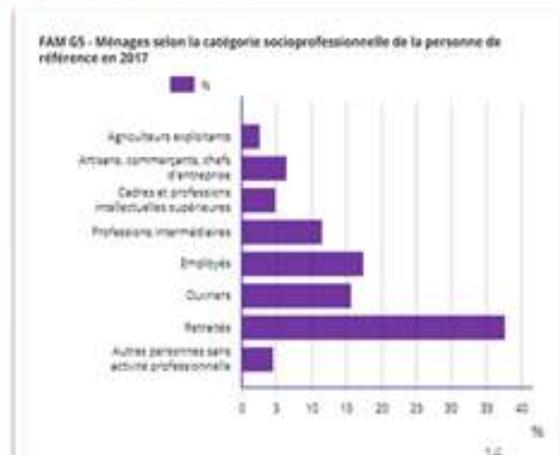
Les jeunes 0-14 ans et même les actifs 30-44 ans sont moins représentés qu'à l'échelle du département et ont diminué. Seule la tranche d'âge 15-29 ans a sensiblement augmenté depuis 2012.

Toutes les tranches d'âge inférieures à 25 ans ont nettement diminué entre 2012 et 2017.



Familles

- 3 200 ménages, soit 2,9 % des ménages de l'ensemble du département
- 2,1 personnes par ménage en diminution (2,2 en 2012 mais supérieur la moyenne départementale)
- Composition des familles
 - 33,9 % de couples avec enfants (35,7% dépt)
 - 12,5% de familles monoparentales (15,9% dépt), 14,2% en 2012
 - 10% de femmes seules
 - 53,6 % de couples sans enfant
- Taille des familles (enfants de- de 25 ans)
 - 62,2 % aucun enfant (56% dépt)
 - 19% un enfant
 - 13,4% deux enfants
 - 4,9% 3 enfants
 - 0,2 % + de 4 enfants



Revenus

- Taux de pauvreté **supérieur** à celui du département
19,2 en 2018 (15,4 dans le département)
- Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, **bien inférieur**
19 500 euros (20 420 euros dans le département)
- **2 970 ménages fiscaux**
- **37,3% de ménages fiscaux imposés en 2018, beaucoup moins qu'à l'échelle du département (44,4%)**
- **895 allocataires (CAF) soit 2% des allocataires du département (pour 3% de la population du département)**

Petite enfance

- **Les 36 naissances domiciliées en 2018** représentent 2% du poids des naissances du département
- **- 6% d' évolution annuelle moyenne** des naissances sur 3 ans (-3% pour le département)
- **115 enfants de moins de 3 ans (soit 2% du département)**
- **Evolution moyenne annuelle de 1% sur 3 ans** alors qu'elle diminue de 4% sur le département
- **58,8% de taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans en 2018, plus élevé que sur le département (52,7%) et a augmenté de plus de 7 points en 3 ans**

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif : aucun**
- **Accueil individuel :**
 - 16 assistants maternels actifs en nov 2018)
 - 72 agréments PMI (- 16% depuis 2014)
- **13% de préscolarisation**

- **2 relais d'assistantes maternelles (RAM) à Castelnau Magnoac et Trie sur Baïse**

Source : Observatoire petite enfance Caf –CD 65

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes-Pyrénées
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac
Territoires Citoyens Conseils

17

Les services aux familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- **MDS Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse (accueil sur RDV à Castelnau-Magnoac, Trie-sur-Baïse)**

- **Association Familles Rurales du Magnoac, structure d'animation du territoire**

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

- **Lieu d'accueil Enfants Parents expérimental**
- **Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité à Castelnau**

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes-Pyrénées
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac
Territoires Citoyens Conseils

18

Les services aux familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance/jeunesse

EXTRASCOLAIRE (2)

CASTELNAU-MAGNOAC	FAMILLES RURALES MAGNOAC	CLSH
TRIE-SUR-BAÏSE	CCPTM	CLSH

PERI SCOLAIRE (2)

CASTELNAU-MAGNOAC	FAMILLES RURALES MAGNOAC	ALAE
TRIE-SUR-BAÏSE	CCPTM	ALAE

LOCAL ADOS (1)

CASTELNAU-MAGNOAC	FAMILLES RURALES MAGNOAC	LOCAL JEUNES
-------------------	--------------------------	--------------

RAM (2)

CASTELNAU-MAGNOAC	FAMILLES RURALES MAGNOAC	RAM
TRIE-SUR-BAÏSE	FAMILLES RURALES MAGNOAC	RAM

Le territoire : Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros
Territoires Citoyens Conseils



Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros
Territoires Citoyens Conseils

- **53 communes**

- **260,5 km²** (5,8 % du territoire départemental)

- **43 hbts/km²** (51,2 pour les Hautes-Pyrénées)

- **11 619 habitants en 2020**

- **11 204 habitants soit 4,9% de la population départementale** - Insee 2017

- **Une croissance démographique importante, signe de son attractivité**

- Evolution annuelle moyenne :

- +1,1% entre 1999 à 2007, +2% de 2007 à 2012

- +0,3% entre 2012 et 2017 dû à un solde naturel annuel positif +0,2% et à un solde migratoire +0,1%

- **Un territoire en proximité avec plusieurs bassins de vie dont Tarbes, avec des caractéristiques rurales qui tendent à s'estomper**

- 14,9% d'agriculteurs parmi les emplois (3% pour le département)

- 13,9 d'artisans commerçants et chefs d'entreprise (8,4% pour le département)

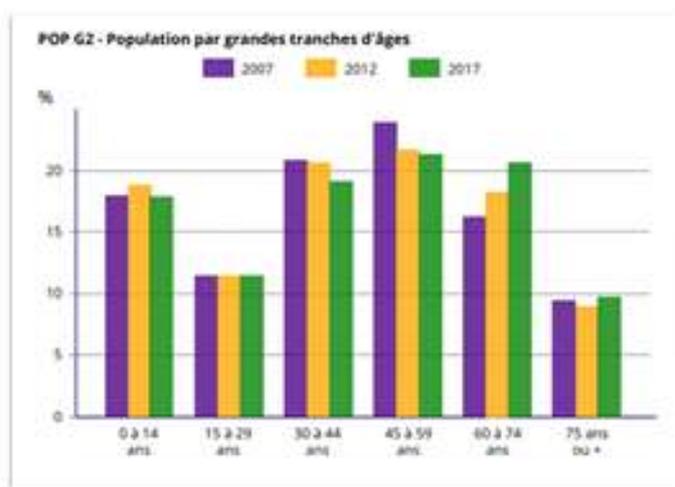
- 31,2% d'employés (33,32% pour le département)

- 6,6 de cadres (10,7% pour le département)

25% de la population vit dans les 3 principales communes (Tournay, Bordes, Pouyastruc).

Sources : Insee RGP 2007 2012 2017

Ateliers Participatifs Schéma Départemental de Services aux Familles des Hautes Pyrénées
Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros
Territoires Citoyens Conseils



Un territoire plus jeune que la moyenne départementale qui connaît cependant une augmentation des + de 60 ans.

Proportion de la population	Val d'Arros	Hautes-Pyrénées
Habitants < 14 ans	17,6%	14,6%
Habitants > 75 ans	9,8%	13,4%

Sources : Insee RGP 2007 2012 2017

Evolution des moins de 25 ans



Parmi, les moins de 25 ans, les 10-14 ans et les 15-19 ans connaissent une augmentation.

Familles

- 4 730 ménages, 4,3% des ménages des Hautes Pyrénées
- Taille des ménages supérieures (2,4) à celle du département (2)
- Composition des familles
 - Davantage de couples avec enfants 48,2% qu'à l'échelle du département (35,7%)
 - Moins de familles monoparentales (12,6%) qu'à l'échelle du département (15,9%)
 - 9,6% de femmes seules
 - 44,6% de couples sans enfant (48,2% pour le département)
- Taille des familles (enfants de - de 23 ans)
 - 52% aucun enfant (56% dépt)
 - 21 % un enfant (21% dépt)
 - 21,8 % deux enfants (17,3% dépt)
 - 3,9 % 3 enfants (4,4% dépt)
 - 1,2% 4 enfants et plus (1,2% dépt)

Sources : Insee RGP 2012 2017



13

Revenus

Des revenus supérieurs à ceux du département

- Taux de pauvreté bien inférieur à celui du département
11,1% en 2018 (15,4 % dans les Hautes Pyrénées)
- Médiane du niveau de vie plus élevée que celle du département en 2018
21690 euros (20 420 dans les Hautes Pyrénées)
- 48,6% des ménages fiscaux imposés (44,4% à l'échelle du département)
- 1456 allocataires CAF soit 3,3% des allocataires du département (4,9% de la population du département)

Petite enfance

- **98 naissances domiciliées en 2018**
 - **5%** des naissances du département équivalent au poids de la population
 - **Moindre baisse : -1%** d'évolution moyenne annuelle des naissances sur 3 ans (-3% pour le département)
- **272 enfants de moins de 3 ans en 2018** – allocataires Caf et MSA-
 - **5 % des – de 3 ans** du département
 - **-3 % d'évolution annuelle sur 3 ans (-4% sur le département)**
- **66,9 % de taux d'activité professionnelle des parents d'enfants de – de 3 ans très supérieur** à celui du département **52,7%** en 2018
 - **Stable depuis 3 ans**

Les lieux d'accueil Petite enfance

- **Accueil collectif :**
 - **2 sites** micro crèches à Tournay et Castéra Lou
 - **20 places**
 - **Doublement des places en 3 ans**
- **Accueil individuel :**
 - **35 assistants maternels actifs en nov 2018**
 - **134 agréments PMI (-14 % depuis 2014)**
- **24 % de préscolarisation**

Source : Observatoire petite enfance Caf-CD

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil du public :

- MDS Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse à LANNEMEZAN

Lieux d'accueil et de soutien à la parentalité :

-

Les services aux Familles sur le territoire

Lieux d'accueil enfance / jeunesse :

• EXTRA SCOLAIRE

POUYASTRUC
TOURNAY

LEC
MAIRIE

ALSH
CLSH

• PERI SCOLAIRE

POUYASTRUC
TOURNAY

LEC
MAIRIE

ALAE COM DE COM POUYASTRUC
ALAE TOURNAY

• RAM

POUYASTRUC
TOURNAY

FAMILLES RURALES MAGNOAC
FAMILLES RURALES MAGNOAC

RAM
RAM